

A-IDENTIFICATION

A1-GÉNÉRAL

A1.1 Identification du projet

N° EFA DU PROJET

EFA49/1

NOM DE L'ENTITÉ CHEF DE FILE (DANS LA LANGUE D'ORIGINE)

GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE LES VALLÉES CATALANES

TITRE DU PROJET

VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL COMMUN DES VALLÉES CATALANES

ACRONYME DU PROJET

PATRIMC@T II

OBJECTIF SPECIFIQUE

(vi) En renforçant le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

PRIORITÉ

P5 - Développer le territoire transfrontalier comme destination touristique durable, valoriser la culture et le patrimoine communs et promouvoir l'activité et la capacité de ses acteurs

OBJECTIF POLITIQUE**DOMAINE D'INTERVENTION DU PROJET**

166: Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et des services culturels.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU PROJET

Administration publique

DATE DE DÉMARRAGE

01/01/2024

DATE DE FIN

01/01/2027

DURÉE TOTALE DU PROJECT

3 Años 0 Meses 0 Días

A2-RÉSUMÉ

A2.1 Résumé du projet

RÉSUMÉ DU PROJET

Les Vallées Catalanes sont un réseau transfrontalier de 44 communes (24 françaises et 20 espagnoles) qui coopèrent autour d'un riche patrimoine historique, architectural et culturel qui les unit. Leur caractère unique a été reconnu par le label Pays d'Art et d'Histoire, dont il est le seul membre transfrontalier en France métropolitaine. Le label est géré par une structure de gestion commune, le GECT. Patrimc@t II poursuit la revitalisation économique et sociale de 12 municipalités à travers la revitalisation du tourisme dans la destination et la promotion de l'activité économique, culturelle et associative, en s'appuyant sur deux domaines d'intervention.- La réhabilitation d'éléments patrimoniaux uniques et la mise en place d'équipements pour créer des espaces accueillants pour les touristes et la population locale, sur la base de critères communs.- Le développement d'un plan d'action commun avec des activités interconnectées qui donnent un contenu aux espaces et favorisent la génération de projets locaux, l'attraction touristique et sont cohérents avec le tissu économique et associatif local. En lien avec les actions sur les infrastructures et les équipements, un travail sera également mené sur l'homogénéisation de la signalétique, l'intégration de solutions de transition écologique et la numérisation des outils et des contenus. Ces nouveaux espaces représenteront de nouveaux centres de vie sociale dans ces municipalités, caractérisées par une population en baisse et vieillissante, et en même temps, de nouveaux points d'attraction pour les visiteurs. Grâce à un plan d'action transfrontalier, des contenus seront créés, des activités, des visites et des échanges culturels et éducatifs seront organisés, ainsi qu'un réseau de collaboration entre entités culturelles et touristiques locales qui favorisera la connaissance et l'identité culturelle commune parmi les habitants et les visiteurs, donnant de la cohésion à l'ensemble du territoire en tant que zone patrimoniale.

PROJECT SUMMARY

Les Vallées Catalanes is a cross-border network of 44 municipalities (24 French and 20 Spanish) that cooperate around a

rich historical, architectural and cultural heritage that unites them. Their unique character has been recognized with the Pays d'Art et d'Histoire label (it is the only cross-border member in metropolitan France) and they have set up a shared management structure, the EGTC. Patrimc@t II aims at the economic and social revitalization of 12 of these municipalities, through the tourism dynamization at the destination and the promotion of economic, cultural and associative activity based on two major complementary axes: - The rehabilitation of unique heritage elements and the provision of facilities to generate welcoming spaces for both tourists and the local population, based on shared criteria.- The development of a joint action plan with interlinked revitalization activities that give content to the spaces and favour the generation of local projects, tourist attraction and that are coherent with the local economic and associative networks. In relation to the actions on 13 infrastructures and equipment, work will also be carried out on the homogenization of signage, integrating green transition solutions and digitalization of tools and contents. The new spaces will represent new centers of social life in these municipalities, which are characterized by a loss of population and ageing. At the same time, they will represent new points of attraction for visitors to prolong their stay. Through a cross-border action plan, content will be created, activities, visits and cultural and educational exchanges will be organized and a network of collaboration between local cultural and tourism entities and professionals will be promoted. All of this will promote common cultural knowledge and identity, bringing the whole territory together as a unique heritage area.

LE PROJET, EST-IL DE CONTINUITÉ (POURSUITE D'UN PROJET MENÉ PRÉCÉDEMMENT?)

Si

DANS L'HYPOTHÈSE OÙ LE PROJET SERAIT DE CONTINUITÉ (POURSUITE D'UN PROJET MENÉ PRÉCÉDEMMENT), VEILLER IDENTIFIER LES NOUVEAUX ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS PAR CE DERNIER

Patrimc@t II permettra aux nouvelles communes ayant rejoint le label PAHT de s'inscrire dans la dynamique de coopération transfrontalière initiée dans Patrimc@t I. Il apportera une cohérence à l'ensemble des itinéraires et des antennes existants, en améliorant l'attractivité et en apportant les complémentarités nécessaires à l'ensemble. Il développera une véritable dynamique de travail partagée public-privé, avec des contenus, des activités et des réseaux transfrontaliers.

SI TEL EST LE CAS (IL EST CONTINU), INDIQUEZ LE NOM DU PROJET ET LE FONDS QUI L'A SUBVENTIONNÉ

Projet Patrimc@t : Dispositif territorial transfrontalier pour l'interprétation de l'architecture et du patrimoine dans les vallées catalanes du Tech et du Ter. Financé par le programme POCTEFA 2014-2020.

A3-ENTITÉS PARTENAIRES

A3.1 Résumé des entités partenaires du projet

N° CIF/SIREN	Nom de l'organisme partenaire	Personnalité juridique	CCAA / Région NUTS 3	Coût total subventionnable du/de la partenaire	% budget sur le coût total du projet	Aide FEDER	% FEDER
200053031	GECT Les Vallées Catalanes	Marie COSTA	Pyrénées-Orientales / Occitanie FRJ15	311.606,44€	9,74%	202.544,19€	65,00%
P1711400J	AJMOLLÓ	Josep Coma Guitart	Girona / Este ES512	295.022,87€	9,22%	191.764,87€	65,00%
P1723800G	AJ VILALLONGA	Mònica Bonsoms Pastoret	Girona / Este ES512	219.688,50€	6,87%	142.797,53€	65,00%
P1719700E	AJSANTJOAN	Maria VIDAL	Girona / Este ES512	180.626,24€	5,65%	117.407,06€	65,00%
P1718600H	AJ ST PAU SEGURIES	Dolors CAMBRAS SAQUÉS	Girona / Este ES512	215.469,50€	6,74%	140.055,18€	65,00%
P1717700G	AJ ST JOAN ABAD	Ramon ROQUÉ RIU	Girona / Este ES512	311.103,62€	9,73%	202.217,35€	65,00%
P1722100C	AJ VBIANYA	Santi Reixach Garriga	Girona / Este ES512	345.351,79€	10,80%	224.478,66€	65,00%
216601781	C STJP CORTS	Robert GARRABÉ	Pyrénées-Orientales / Occitanie FRJ15	110.317,82€	3,45%	71.706,58€	65,00%
P1711600E	AJ MONTAGUT	Lluís ABEL PUIGDEVALL	Girona / Este ES512	325.625,80€	10,18%	211.656,77€	65,00%
P1704300A	AJ CAMPRODON	Xavier GUITART CANO	Girona / Este ES512	294.671,00€	9,21%	191.536,15€	65,00%
216600601	CORSAVY	Antoine CHRYSOSTOME	Pyrénées-Orientales / Occitanie FRJ15	191.442,10€	5,99%	124.437,37€	65,00%
216601138	C MONTBOLO	Hervé COLAS	Pyrénées-Orientales / Occitanie FRJ15	70.834,12€	2,21%	46.042,18€	65,00%
216600494	CÉRET	Michel COSTE	Pyrénées-Orientales / Occitanie FRJ15	326.896,57€	10,22%	212.482,77€	65,00%

A4-BUDGET

A4.1 Résumé du budget du projet par pays

Tableau généré de manière automatique à partir du plan de financement.

PAYS	BUDGET TOTAL	Montant FEDER	Taux FEDER %	Cofinancement Public	Taux de Cofinancement Public	Autofinancement	Taux d'autofinancement (%)
France (FR)	1.011.097,05€	657.213,09€	65,00%	13.470,00€	1,33%	340.413,96€	33,67%
España (ES)	2.187.559,32€	1.421.913,57€	65,00%	0,00€	0,00%	765.645,57€	35,00%
TOTAL	3.198.656,37€	2.079.126,66€	65,00%	13.470,00€	0,42%	1.106.059,53€	34,58%

LE PROJET DÉPASSE-T-IL L'UNE DES RECOMMANDATIONS BUDGETAIRES PRÉVUES DANS L'APPEL À PROJET?

EN CAS DE NON-RESPECT DE L'UNE DES RECOMMANDATIONS BUDGÉTAIRES PRÉCISÉES DANS L'APPEL, INDIQUER LAQUELLE OU LESQUELLES ET JUSTIFIER

A5-RÉSULTATS

A5.1 Résultats

Voici un tableau résumé généré automatiquement à partir des données saisies dans le paragraphe C7.

INDICATEUR DE RÉALISATION			INDICATEUR DE RÉSULTAT		
Indicateur de résultat sélectionné par le projet	Quantification de la portée attendue de l'indicateur de réalisation sélectionné par le projet	Valeur cible attendue pour tous les projets approuvés au cours de la période de programmation 2021-2027 pour cet indicateur de réalisation	Indicateur de résultat (sélectionné automatiquement à partir de l'indicateur de réalisation sélectionné par le projet)	Quantification de la portée attendue de l'indicateur de résultat sélectionné par le projet	Valeur cible attendue pour tous les projets approuvés au cours de la période de programmation 2021-2027 pour cet indicateur de résultat
RCO 83 - Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	1	22	RCR 79 - Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	1	15

B-ENTITÉS PARTENAIRES

B0-entités

B0.1 Liste des entités

NIF / SIREN	Nom
200053031	GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE LES VALLÉES CATALANES - (GECT Les Vallées Catalanes)
P1711400J	AJUNTAMENT DE MOLLÓ - (ALCALDIA)
P1723800G	AJUNTAMENT DE VILALLONGA DE TER - (ALCALDIA)
P1719700E	AJUNTAMENT SANT JOAN LES FONTS - (ALCALDIA)
P1718600H	AJUNTAMENT DE SANT PAU DE SEGÚRIES - (ALCALDIA)
P1717700G	AJUNTAMENT DE SANT JOAN DE LES ABADESSES - (ALCALDIA)
P1722100C	AJUNTAMENT DE LA VALL DE BIANYA - (ALCALDIA)
216601781	COMMUNE DE SAINT JEAN PLA DE CORTS - (MAIRIE)
P1711600E	AJUNTAMENT DE MONTAGUT I OIX - (ALCALDIA)
P1704300A	AJUNTAMENT DE CAMPRODON - (ALCALDIA)
216600601	COMMUNE DE CORSAVY - (MAIRIE)
216601138	COMMUNE DE MONTBOLO - (MAIRIE)
216600494	MAIRIE DE CÉRET - (MAIRIE)

B1-GECT Les Vallées Catalanes

B1.1 Données de l'entité partenaire

NIF/SIREN

200053031

CODE DIR3/NIC

00015

NOM DE L'ENTITÉ DANS LA LANGUE D'ORIGINE

GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE LES VALLÉES CATALANES

DÉPARTEMENT/UNITÉ/DIVISION

GECT Les Vallées Catalanes

NOM ABRÉGÉ DE L'ENTITÉ

GECT Les Vallées Catalanes

IL S'AGIT D'UN ENTITÉ TRANSFRONTALIER?

Si

PAYS (NUTS 0)

FR

EST-IL SOUMIS AU CODE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Si

RÉGION (NUTS 2)

FRJ1

NUTS 3

FRJ15

RUE

Allée des Cerisiers

NUMÉRO DE RUE**CODE POSTAL**

66230

VILLE

PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE

SITE INTERNET DE L'ENTITÉ

<https://vcatalanes.com/>

TYPE D'ENTITÉ PARTENAIRE

1

NATURE JURIDIQUE

Pública

VOTRE ENTITÉ RÉPOND-IL AUX CRITÈRES DE L'ARTICLE 2 DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ? RÉPONDEZ OUI SI VOTRE ENTITÉ RÉPOND AUX 3 CONDITIONS SUIVANTES : - IL EST CRÉÉ SPÉCIALEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE AUTRE QU'INDUSTRIEL OU COMMERCIAL, - IL EST DOTÉ D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET - SON ACTIVITÉ EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC, OU BIEN DONT LA GESTION EST SOUMISE À UN CONTRÔLE PAR CES DERNIERS, OU BIEN DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE EST COMPOSÉ DE MEMBRES DONT LA MOITIÉ EST NOMMÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC.

Si

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NACE (NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

Administration publique

B1.2 Représentant légal**NOM**

Marie

NOMS DE FAMILLE

COSTA

FONCTION

Presidenta

E-MAIL

admin@vcatalanes.com

TÉLÉPHONE

33468839949

B1.3 Rôle de l'entité**RÔLE DE L'ENTITÉ DANS LE PROJET**

Entité chef de file

B1.4 Lieu d'exécution du projet**L'EXÉCUTION DU PROJET SERA-T-ELLE EFFECTUÉE À PARTIR D'UN SIÈGE DIFFÉRENT DU SIÈGE PRINCIPAL?**

Non

B1.5 Personne(s) responsable(s) de l'entité partenaire pour ce projet

JOSEP PUIGBERT
FONCTION
Director

E-MAIL
joseppuigbert@amelie-les-bains.com

TÉLÉPHONE
33468839949

B1.6 Compétence et contribution de l'entité partenaire

QUELLES COMPÉTENCES THÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES DE VOTRE ENTITÉ SONT PERTINENTES POUR LE PROJET ?

Conservation et diffusion du patrimoine culturel, architectural et historique. Gestion de la marque française 'Pays d'Art et d'Histoire', la première de caractère transfrontalier, qui regroupe 44 communes : 24 françaises et 20 catalanes. Dynamisation d'un groupement européen coopération territoriale.

QUEL(LE)(S) EST/SONT LE RÔLE/LA CONTRIBUTION/LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DE VOTRE ENTITÉ DANS LE PROJET ?

Le GECT mettra en œuvre des actions, gèrera le projet (planification, communication, soutien, organisation de réunions) et suivra le projet (aide à la gestion et à la prise de décision). Il créera et facilitera également des actions collectives et collaboratives.

LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIVEZ L'EXPÉRIENCE DE VOTRE ENTITÉ DANS LA PARTICIPATION ET/OU LA GESTION DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE OU D'AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX

Le GECT a participé à plusieurs projets européens: FEDER-FSE 2014-20, POCTEFA 2014-20 - le Patrimc@t I-. Par ailleurs, le GECT a recruté du personnel expérimenté en matière de gestion de projets et de subventions (Leader, POCTEFA, Région, Département, Conseil Général, Generalitat, Eurodistrict).

B1.7 Données financières de l'entité

VOTRE ENTITÉ PEUT-IL RÉCUPÉRER LA TVA ? (CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION NATIONALE SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE PROJET). SI LA RÉPONSE EST NON/PARTIELLEMENT, VOUS DEVREZ APPORTER LE CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION DEMANDÉ DANS LE TEXTE DE L'APPEL À PROJETS.

No

CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION
[1_DECLARACION IVA_GECT LES VALLEES.pdf](#)

VOTRE ENTITÉ A-T-IL PRÉVU DANS SON BUDGET UNE CONTRIBUTION EN ESPÈCES PAR LA MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DANS LES TERMES INDIQUÉS DANS LE PARAGRAPHE D.2.1.2 DU MANUEL DU PROGRAMME? SI VOUS LE PRÉVOYEZ, INDIQUEZ LE MONTANT, JUSTIFIEZ LE RECOURS À CETTE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET FOURNISSEZ L'ACCORD

No

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

-

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE L'OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE COMPLÉTÉE. SÉLECTIONNEZ L'OUTIL SELON QUE VOTRE ENTITÉ EST À BUT LUCRATIF OU NON.

-

Tableau résumé du plan financement de l'entité partenaire

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	202.544,19€	65,00%
Cofinancement public	0,00€	0,00%
Autofinancement (contribution de l'organisme partenaire)	109.062,25€	35,00%
COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DE L'ORGANISME PARTENAIRE	311.606,44€	0,00%

Catégorie de coûts

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	97.464,00€	Coût réel
Coûts d'administration et de bureau	14.619,60€	Coût simplifié 15% des coûts de personnel
Voyages et hébergement	5.847,84€	Coût simplifié 6% des coûts de personnel
Conseils et services externes	193.675,00€	Coût réel
Matériel	0,00€	Coût réel
Travaux et infrastructures	0,00€	Coût réel

B1.8 Entité(s) associée(s) (le cas échéant)

NIF	Nom	Personne de contact	Description
246600548	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPÍR (DIRECCIÓN)	Claude / FERRER / 33468218205	Participación en reuniones como órgano consultivo del territorio. Promoción y difusión del proyecto.

B1.9 Auto-évaluation aides d'État

CRITÈRE 1. VOTRE ENTITÉ PARTICIPE-T-ELLE À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LE PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

1.1. VOTRE ENTITÉ EXERCERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ET/OU PROPOSERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES POUR LESQUELS IL EXISTE UN MARCHÉ ?

Non

JUSTIFICATION

Aucune des activités prévues dans le projet n'implique la fourniture de services susceptibles d'affecter la concurrence, ni n'est réalisée en concurrence avec le secteur privé. Le projet se limite à la réhabilitation du patrimoine et à la revitalisation de ces espaces, il ne confère donc pas d'avantages aux entreprises ayant une activité économique et, comme il n'y a pas de propositions de soutien indirect aux entreprises, les mesures ne sont pas non plus sélectives.

1.2. EXISTE-T-IL DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES QUI AURONT PU ÊTRE RÉALISÉS PAR UN OPÉRATEUR DANS UN BUT LUCRATIF (MÊME SI VOTRE ENTITÉ N'A PAS L'INTENTION DE GAGNER EN DÉVELOPPANT CES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES ?

Non

JUSTIFICATION

Toutes les activités du projet sont d'intérêt public et sont menées conformément aux compétences municipales (réhabilitation d'infrastructures et d'espaces municipaux et promotion culturelle et touristique).

CONCLUSION

L'entité ne participe pas à des activités économiques à travers les projets

CRITÈRE 3. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT REÇOIT-ELLE UN AVANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

3.1. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT DU PROJET PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PROJET (ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION, ETC.), GRÂCE AU FINANCEMENT ACCORDÉ ? SI VOUS RÉPONDEZ OUI, INDIQUEZ EN QUOI IL CONSISTE AINSI QUE LE NOM D'ENTITÉS QUI S'ATTENDENT À EN BÉNÉFICIER.

Oui

JUSTIFICATION

L'activité 4.4 prévoit l'organisation d'ateliers destinés aux professionnels locaux afin de partager les bonnes pratiques et de développer des synergies et des opportunités de collaboration, ainsi qu'un autre atelier destiné aux artistes et aux artisans, afin de les sensibiliser aux opportunités d'exposition (sur un pied d'égalité avec d'autres opérateurs) offertes dans le cadre du projet.

3.2. SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST POSITIVE, LE MONTANT DE L'AIDE (FEDER + AUTRES COFINANCEMENTS PUBLICS) DÉPASSERA-T-IL 20 000 € PAR ENTITÉ HORS PARTENARIAT ?

Non

JUSTIFICATION

Deux sessions sont prévues pour chacun des deux publics cibles définis ci-dessus (4 au total). Le coût estimé pour l'ensemble de ces sessions, qui sera couvert par les frais de personnel du GECT, sera inférieur à 4 000 euros.

CONCLUSION

Il y a des entités extérieures au partenariat qui recevront un avantage dans le cadre du projet

B1.10 Déclaration de partenaire responsable

[1_responsible_declaration_GECT_Firmada.pdf](#)

B2-AJMOLLÓ

B2.1 Données de l'entité partenaire

NIF/SIREN

P1711400J

CODE DIR3/NIC

L01171077

NOM DE L'ENTITÉ DANS LA LANGUE D'ORIGINE

AJUNTAMENT DE MOLLÓ

DÉPARTEMENT/UNITÉ/DIVISION

ALCALDIA

NOM ABRÉGÉ DE L'ENTITÉ

AJMOLLÓ

IL S'AGIT D'UN ENTITÉ TRANSFRONTALIER?

No

PAYS (NUTS 0)

ES

RÉGION (NUTS 2)

ES51

NUTS 3

ES512

RUE

Sant Sebastià

NUMÉRO DE RUE

2

CODE POSTAL

17868

VILLE

MOLLÓ

SITE INTERNET DE L'ENTITÉ<https://www.mollo.cat/>**TYPE D'ENTITÉ PARTENAIRE**

3

NATURE JURIDIQUE

Pública

VOTRE ENTITÉ RÉPOND-IL AUX CRITÈRES DE L'ARTICLE 2 DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ? RÉPONDEZ OUI SI VOTRE ENTITÉ RÉPOND AUX 3 CONDITIONS SUIVANTES : - IL EST CRÉÉ SPÉCIALEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE AUTRE QU'INDUSTRIEL OU COMMERCIAL, - IL EST DOTÉ D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET - SON ACTIVITÉ EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC, OU BIEN DONT LA GESTION EST SOUMISE À UN CONTRÔLE PAR CES DERNIERS, OU BIEN DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE EST COMPOSÉ DE MEMBRES DONT LA MOITIÉ EST NOMMÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC.

Si

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NACE (NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

Administration publique

B2.2 Représentant légal**NOM**

Josep

NOMS DE FAMILLE

Coma Guitart

FONCTION

Alcalde

E-MAIL

alcaldia@mollo.cat

TÉLÉPHONE

34972740387

B2.3 Rôle de l'entité**RÔLE DE L'ENTITÉ DANS LE PROJET**

Entité partenaire

B2.4 Lieu d'exécution du projet**L'EXÉCUTION DU PROJET SERA-T-ELLE EFFECTUÉE À PARTIR D'UN SIÈGE DIFFÉRENT DU SIÈGE PRINCIPAL?**

Non

B2.5 Personne(s) responsable(s) de l'entité partenaire pour ce projet

EMMA CASALS ROURA

FONCTION

Servicios Económicos

E-MAIL

intervencio@mollo.cat

TÉLÉPHONE

34972740387

B2.6 Compétence et contribution de l'entité partenaire**QUELLES COMPÉTENCES THÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES DE VOTRE ENTITÉ SONT PERTINENTES POUR LE PROJET ?**

Depuis 2010, la Commune de Molló fait partie du label français Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier Les Vallées Catalanes. Depuis 2015, Molló fait partie du Groupement Européen de Coopération Territoriale qui gère actuellement le label Pays d'Art et d'Histoire.

QUEL(LE)(S) EST/SONT LE RÔLE/LA CONTRIBUTION/LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DE VOTRE ENTITÉ DANS LE PROJET ?

- Contribution conception plan d'action commun (4.1), collaboration avec GECT mise en œuvre activités territoire: dynamisation, diffusion culturelle, technique et professionnelle (4.2_4.4).- Exécution d'interventions réhabilitation espaces urbains pour dynamisation sociale et touristique frontière.

LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIVEZ L'EXPÉRIENCE DE VOTRE ENTITÉ DANS LA PARTICIPATION ET/OU LA GESTION DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE OU D'AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX

La Commune de Molló a participé au projet PATRIMC@T, financé par POCTEFA, à travers l'exécution du sous-projet 'Camino de la Retirada'.

B2.7 Données financières de l'entité**VOTRE ENTITÉ PEUT-IL RÉCUPÉRER LA TVA ? (CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION NATIONALE SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE PROJET). SI LA RÉPONSE EST NON/PARTIELLEMENT, VOUS DEVREZ APPORTER LE CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION DEMANDÉ DANS LE TEXTE DE L'APPEL À PROJETS.**

No

CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION

[2_DECLARACION_IVA_MOLLO.pdf](#)

VOTRE ENTITÉ A-T-IL PRÉVU DANS SON BUDGET UNE CONTRIBUTION EN ESPÈCES PAR LA MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DANS LES TERMES INDIQUÉS DANS LE PARAGRAPHE D.2.1.2 DU MANUEL DU PROGRAMME? SI VOUS LE PRÉVOYEZ, INDIQUEZ LE MONTANT, JUSTIFIEZ LE RECOURS À CETTE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET FOURNISSEZ L'ACCORD

No

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

-

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE L'OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE COMPLÉTÉE. SÉLECTIONNEZ L'OUTIL SELON QUE VOTRE ENTITÉ EST À BUT LUCRATIF OU NON.

-

Tableau résumé du plan financement de l'entité partenaire

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	191.764,87€	65,00%
Cofinancement public	0,00€	0,00%
Autofinancement (contribution de l'organisme partenaire)	103.258,00€	35,00%
COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DE L'ORGANISME PARTENAIRE	295.022,87€	0,00%

Catégorie de coûts

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	14.647,00€	Coût réel
Coûts d'administration et de bureau	2.197,05€	Coût simplifié 15% des coûts de personnel
Voyages et hébergement	878,82€	Coût simplifié 6% des coûts de personnel
Conseils et services externes	33.300,00€	Coût réel
Matériel	0,00€	Coût réel
Travaux et infrastructures	244.000,00€	Coût réel

B2.8 Entité(s) associée(s) (le cas échéant)

NIF	Nom	Personne de contact	Description
-----	-----	---------------------	-------------

B2.9 Auto-évaluation aides d'État

CRITÈRE 1. VOTRE ENTITÉ PARTICIPE-T-ELLE À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LE PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

1.1. VOTRE ENTITÉ EXERCERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ET/OU PROPOSERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES POUR LESQUELS IL EXISTE UN MARCHÉ ?

Non

JUSTIFICATION

Aucune des activités prévues dans le projet n'implique la fourniture de services susceptibles d'affecter la concurrence, ni n'est réalisée en concurrence avec le secteur privé. Le projet se limite à la réhabilitation du patrimoine et à la revitalisation de ces espaces, il ne confère donc pas d'avantages aux entreprises ayant une activité économique et, comme il n'y a pas de propositions de soutien indirect aux entreprises, les mesures ne sont pas non plus sélectives.

1.2. EXISTE-T-IL DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES QUI AURONT PU ÊTRE RÉALISÉS PAR UN OPÉRATEUR DANS UN BUT LUCRATIF (MÊME SI VOTRE ENTITÉ N'A PAS L'INTENTION DE GAGNER EN DÉVELOPPANT CES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES ?

Non

JUSTIFICATION

Toutes les activités du projet sont d'intérêt public et sont menées conformément aux compétences municipales (réhabilitation d'infrastructures et d'espaces municipaux et promotion culturelle et touristique).

CONCLUSION

L'entité ne participe pas à des activités économiques à travers les projets

CRITÈRE 3. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT REÇOIT-ELLE UN AVANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

3.1. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT DU PROJET PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PROJET (ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION, ETC.), GRÂCE AU FINANCEMENT ACCORDÉ ? SI VOUS RÉPONDEZ OUI, INDIQUEZ EN QUOI IL CONSISTE AINSI QUE LE NOM D'ENTITÉS QUI S'ATTENDENT À EN BÉNÉFICIER.

Oui

JUSTIFICATION

L'activité 4.4 prévoit l'organisation d'ateliers destinés aux professionnels locaux afin de partager les bonnes pratiques et de développer des synergies et des opportunités de collaboration, ainsi qu'un autre atelier destiné aux artistes et aux artisans, afin de les sensibiliser aux opportunités d'exposition (sur un pied d'égalité avec d'autres opérateurs) offertes dans le cadre du projet.

3.2. SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST POSITIVE, LE MONTANT DE L'AIDE (FEDER + AUTRES COFINANCEMENTS PUBLICS) DÉPASSERA-T-IL 20 000 € PAR ENTITÉ HORS PARTENARIAT ?

Non

JUSTIFICATION

Deux sessions sont prévues pour chacun des deux publics cibles définis ci-dessus (4 au total). Le coût estimé pour l'ensemble de ces sessions, qui sera couvert par les frais de personnel du GECT, sera inférieur à 4 000 euros.

CONCLUSION

Il y a des entités extérieures au partenariat qui recevront un avantage dans le cadre du projet

B2.10 Déclaration de partenaire responsable

[2_responsible_declaration_AJUNTAMENT MOLLO_Firmada.pdf](#)

B3-AJ VILALLONGA

B3.1 Données de l'entité partenaire

NIF/SIREN

P1723800G

CODE DIR3/NIC

L01172240

NOM DE L'ENTITÉ DANS LA LANGUE D'ORIGINE

AJUNTAMENT DE VILALLONGA DE TER

DÉPARTEMENT/UNITÉ/DIVISION

ALCALDIA

NOM ABRÉGÉ DE L'ENTITÉ

AJ VILALLONGA

IL S'AGIT D'UN ENTITÉ TRANSFRONTALIER?

No

PAYS (NUTS 0)

ES

RÉGION (NUTS 2)

ES51

NUTS 3

ES512

RUE

Plaça Les Escoles

NUMÉRO DE RUE

1

CODE POSTAL

17869

VILLE

Vilallonga de Ter

SITE INTERNET DE L'ENTITÉ

www.vilallongadeter.cat

TYPE D'ENTITÉ PARTENAIRE

3

NATURE JURIDIQUE

Pública

VOTRE ENTITÉ RÉPOND-IL AUX CRITÈRES DE L'ARTICLE 2 DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ? RÉPONDEZ OUI SI VOTRE ENTITÉ RÉPOND AUX 3 CONDITIONS SUIVANTES : - IL EST CRÉÉ SPÉCIALEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE AUTRE QU'INDUSTRIEL OU COMMERCIAL, - IL EST DOTÉ D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET - SON ACTIVITÉ EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC, OU BIEN DONT LA GESTION EST SOUMISE À UN CONTRÔLE PAR CES DERNIERS, OU BIEN DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE EST COMPOSÉ DE MEMBRES DONT LA MOITIÉ EST NOMMÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC.

Si

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NACE (NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

Administration publique

B3.2 Représentant légal

NOM

Mònica

NOMS DE FAMILLE

Bonsoms Pastoret

FONCTION

Alcaldesa

E-MAIL

alcaldia@vilallongadeter.cat

TÉLÉPHONE

34972740406

B3.3 Rôle de l'entité

RÔLE DE L'ENTITÉ DANS LE PROJET

Entité partenaire

B3.4 Lieu d'exécution du projet

L'EXÉCUTION DU PROJET SERA-T-ELLE EFFECTUÉE À PARTIR D'UN SIÈGE DIFFÉRENT DU SIÈGE PRINCIPAL?

Non

B3.5 Personne(s) responsable(s) de l'entité partenaire pour ce projet

ÀNGELS MARTÍNEZ SARRIA

FONCTION

Secretaria accidental

E-MAIL

ajuntament@vilallongadeter.cat

TÉLÉPHONE

B3.6 Compétence et contribution de l'entité partenaire

QUELLES COMPÉTENCES THÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES DE VOTRE ENTITÉ SONT PERTINENTES POUR LE PROJET ?

La Commune de Vilallonga de Ter fait partie du "Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier Les Vallées Catalanes " depuis de nombreuses années et des projets et activités d'intérêt culturel et local ont été réalisés pour promouvoir le tourisme dans les deux territoires.

QUEL(LE)(S) EST/SONT LE RÔLE/LA CONTRIBUTION/LÉS ACTIVITÉS PRINCIPALES DE VOTRE ENTITÉ DANS LE PROJET ?

Mettre en œuvre des activités de promotion et de diffusion culturelles, techniques et professionnelles qui relient les deux pays.

LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIVEZ L'EXPÉRIENCE DE VOTRE ENTITÉ DANS LA PARTICIPATION ET/OU LA GESTION DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE OU D'AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX

Vilallonga de Ter a bénéficié des aides européennes Interreg, Poctefa et Patrimc@t pour la mise en œuvre du projet d'amélioration des abords de l'église de La Roca de Vilallonga de Ter. Ce projet a généré et stimulé le tourisme dans la région, tout en améliorant l'activité économique dans ce secteur

B3.7 Données financières de l'entité

VOTRE ENTITÉ PEUT-IL RÉCUPÉRER LA TVA ? (CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION NATIONALE SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE PROJET). SI LA RÉPONSE EST NON/PARTIELLEMENT, VOUS DEVREZ APPORTER LE CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION DEMANDÉ DANS LE TEXTE DE L'APPEL À PROJETS.

No

CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION

[3_DECLARACION IVA_VILALLONGA DEL TER.pdf](#)

VOTRE ENTITÉ A-T-IL PRÉVU DANS SON BUDGET UNE CONTRIBUTION EN ESPÈCES PAR LA MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DANS LES TERMES INDIQUÉS DANS LE PARAGRAPHE D.2.1.2 DU MANUEL DU PROGRAMME? SI VOUS LE PRÉVOYEZ, INDIQUEZ LE MONTANT, JUSTIFIEZ LE RECOURS À CETTE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET FOURNISSEZ L'ACCORD

No

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

-

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE L'OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE COMPLÉTÉE. SÉLECTIONNEZ L'OUTIL SELON QUE VOTRE ENTITÉ EST À BUT LUCRATIF OU NON.

-

Tableau résumé du plan financement de l'entité partenaire

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	142.797,53€	65,00%
Cofinancement public	0,00€	0,00%

	Montant	Taux de cofinancement
Autofinancement (contribution de l'organisme partenaire)	76.890,97€	35,00%
COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DE L'ORGANISME PARTENAIRE	219.688,50€	0,00%

Catégorie de coûts

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	14.850,00€	Coût réel
Coûts d'administration et de bureau	2.227,50€	Coût simplifié 15% des coûts de personnel
Voyages et hébergement	891,00€	Coût simplifié 6% des coûts de personnel
Conseils et services externes	14.170,00€	Coût réel
Matériel	0,00€	Coût réel
Travaux et infrastructures	187.550,00€	Coût réel

B3.8 Entité(s) associée(s) (le cas échéant)

NIF	Nom	Personne de contact	Description
-----	-----	---------------------	-------------

B3.9 Auto-évaluation aides d'État

CRITÈRE 1. VOTRE ENTITÉ PARTICIPE-T-ELLE À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LE PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

1.1. VOTRE ENTITÉ EXERCERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ET/OU PROPOSERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES POUR LESQUELS IL EXISTE UN MARCHÉ ?

Non

JUSTIFICATION

Aucune des activités prévues dans le projet n'implique la fourniture de services susceptibles d'affecter la concurrence, ni n'est réalisée en concurrence avec le secteur privé. Le projet se limite à la réhabilitation du patrimoine et à la revitalisation de ces espaces, il ne confère donc pas d'avantages aux entreprises ayant une activité économique et, comme il n'y a pas de propositions de soutien indirect aux entreprises, les mesures ne sont pas non plus sélectives.

1.2. EXISTE-T-IL DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES QUI AURONT PU ÊTRE RÉALISÉS PAR UN OPÉRATEUR DANS UN BUT LUCRATIF (MÊME SI VOTRE ENTITÉ N'A PAS L'INTENTION DE GAGNER EN DÉVELOPPANT CES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES ?

Non

JUSTIFICATION

Toutes les activités du projet sont d'intérêt public et sont menées conformément aux compétences municipales (réhabilitation d'infrastructures et d'espaces municipaux et promotion culturelle et touristique).

CONCLUSION

L'entité ne participe pas à des activités économiques à travers les projets

CRITÈRE 3. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT REÇOIT-ELLE UN AVANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

3.1. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT DU PROJET PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PROJET (ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION, ETC.), GRÂCE AU FINANCEMENT ACCORDÉ ? SI VOUS RÉPONDEZ OUI, INDIQUEZ EN QUOI IL CONSISTE AINSI QUE LE NOM D'ENTITÉS QUI S'ATTENDENT À EN

BÉNÉFICIER.

Oui

JUSTIFICATION

L'activité 4.4 prévoit l'organisation d'ateliers destinés aux professionnels locaux afin de partager les bonnes pratiques et de développer des synergies et des opportunités de collaboration, ainsi qu'un autre atelier destiné aux artistes et aux artisans, afin de les sensibiliser aux opportunités d'exposition (sur un pied d'égalité avec d'autres opérateurs) offertes dans le cadre du projet.

3.2. SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST POSITIVE, LE MONTANT DE L'AIDE (FEDER + AUTRES COFINANCEMENTS PUBLICS) DÉPASSERA-T-IL 20 000 € PAR ENTITÉ HORS PARTENARIAT ?

Non

JUSTIFICATION

Deux sessions sont prévues pour chacun des deux publics cibles définis ci-dessus (4 au total). Le coût estimé pour l'ensemble de ces sessions, qui sera couvert par les frais de personnel du GECT, sera inférieur à 4 000 euros.

CONCLUSION

Il y a des entités extérieures au partenariat qui recevront un avantage dans le cadre du projet

B3.10 Déclaration de partenaire responsable

[3_responsible_declaration_AJUNTAMENT VILALLONGA TER_Firmada.pdf](#)

B4-AJSANTJOAN**B4.1 Données de l'entité partenaire****NIF/SIREN**

P1719700E

CODE DIR3/NIC

L01171851

NOM DE L'ENTITÉ DANS LA LANGUE D'ORIGINE

AJUNTAMENT SANT JOAN LES FONTS

DÉPARTEMENT/UNITÉ/DIVISION

ALCALDIA

NOM ABRÉGÉ DE L'ENTITÉ

AJSANTJOAN

IL S'AGIT D'UN ENTITÉ TRANSFRONTALIER?

No

PAYS (NUTS 0)

ES

RÉGION (NUTS 2)

ES51

NUTS 3

ES512

RUE

Carretera Olot

NUMÉRO DE RUE

32

CODE POSTAL

17857

VILLE

SANT JOAN LES FONTS

SITE INTERNET DE L'ENTITÉ

<https://santjoanlesfonts.cat/>

TYPE D'ENTITÉ PARTENAIRE

3

NATURE JURIDIQUE

Pública

VOTRE ENTITÉ RÉPOND-IL AUX CRITÈRES DE L'ARTICLE 2 DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ? RÉPONDEZ OUI SI VOTRE ENTITÉ RÉPOND AUX 3 CONDITIONS SUIVANTES : - IL EST CRÉÉ SPÉCIALEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE AUTRE QU'INDUSTRIEL OU COMMERCIAL, - IL EST DOTÉ D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET - SON ACTIVITÉ EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC, OU BIEN DONT LA GESTION EST SOUMISE À UN CONTRÔLE PAR CES DERNIERS, OU BIEN DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE EST COMPOSÉ DE MEMBRES DONT LA MOITIÉ EST NOMMÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC.

Si

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NACE (NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

Administration publique

B4.2 Représentant légal

NOM

Maria

NOMS DE FAMILLE

VIDAL

FONCTION

Alcaldesa

E-MAIL

mvidal@santjoanlesfonts.cat

TÉLÉPHONE

34972290052

B4.3 Rôle de l'entité

RÔLE DE L'ENTITÉ DANS LE PROJET

Entité partenaire

B4.4 Lieu d'exécution du projet

L'EXÉCUTION DU PROJET SERA-T-ELLE EFFECTUÉE À PARTIR D'UN SIÈGE DIFFÉRENT DU SIÈGE PRINCIPAL?

Non

B4.5 Personne(s) responsable(s) de l'entité partenaire pour ce projet

RAMON MASSEGUR

FONCTION

Arquitecto municipal

E-MAIL

arquitecte@santjoanlesfonts.cat

TÉLÉPHONE

34972290052

B4.6 Compétence et contribution de l'entité partenaire

QUELLES COMPÉTENCES THÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES DE VOTRE ENTITÉ SONT PERTINENTES POUR LE PROJET ?

Commune membre du label distingué Pays d'Art et d'Histoire, nous travaillons le patrimoine comme un lien et un axe de gestion avec les autres communes membres. St J les Fonts présente le projet d'accueil d'un centre d'interprétation radial pour présenter le territoire et son patrimoine.

QUEL(LE)(S) EST/SONT LE RÔLE/LA CONTRIBUTION/LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DE VOTRE ENTITÉ DANS LE PROJET ?

- Contribuer à la conception du plan d'action conjoint (4.1) et collaborer avec le GECT dans la mise en œuvre d'activités de dynamisation et de diffusion culturelle, technique et professionnelle sur notre territoire (4.2 à 4.4).- Réalisation d'interventions de réhabilitation du patrimoine (3.1 et 3

LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIVEZ L'EXPÉRIENCE DE VOTRE ENTITÉ DANS LA PARTICIPATION ET/OU LA GESTION DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE OU D'AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX

Cette entité a participé projets européens (FEDER) avec des résultats satisfaisants. En tant que municipalité, nous avons compétences techniques, financières pour développer divers projets, tels que réhabilitation d'infrastructures (comme le projet que nous présentons réhabilitation Torre Canadell).

B4.7 Données financières de l'entité

VOTRE ENTITÉ PEUT-IL RÉCUPÉRER LA TVA ? (CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION NATIONALE SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE PROJET). SI LA RÉPONSE EST NON/PARTIELLEMENT, VOUS DEVREZ APPORTER LE CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION DEMANDÉ DANS LE TEXTE DE L'APPEL À PROJETS.

No

CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION

[4_DECLARACION IVA_SANT JOAN LES FONTS.pdf](#)

VOTRE ENTITÉ A-T-IL PRÉVU DANS SON BUDGET UNE CONTRIBUTION EN ESPÈCES PAR LA MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DANS LES TERMES INDIQUÉS DANS LE PARAGRAPHE D.2.1.2 DU MANUEL DU PROGRAMME? SI VOUS LE PRÉVOYEZ, INDIQUEZ LE MONTANT, JUSTIFIEZ LE RECOURS À CETTE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET FOURNISSEZ L'ACCORD

No

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

-

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE L'OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE COMPLÉTÉE. SÉLECTIONNEZ L'OUTIL SELON QUE VOTRE ENTITÉ EST À BUT LUCRATIF OU NON.

-

Tableau résumé du plan financement de l'entité partenaire

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	117.407,06€	65,00%
Cofinancement public	0,00€	0,00%
Autofinancement (contribution de l'organisme partenaire)	63.219,00€	35,00%
COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DE L'ORGANISME PARTENAIRE	180.626,24€	0,00%

Catégorie de coûts

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	15.444,00€	Coût réel
Coûts d'administration et de bureau	2.316,60€	Coût simplifié 15% des coûts de personnel
Voyages et hébergement	926,64€	Coût simplifié 6% des coûts de personnel
Conseils et services externes	35.520,00€	Coût réel
Matériel	0,00€	Coût réel
Travaux et infrastructures	126.419,00€	Coût réel

B4.8 Entité(s) associée(s) (le cas échéant)

NIF	Nom	Personne de contact	Description
-----	-----	---------------------	-------------

B4.9 Auto-évaluation aides d'État

CRITÈRE 1. VOTRE ENTITÉ PARTICIPE-T-ELLE À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LE PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

1.1. VOTRE ENTITÉ EXERCERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ET/OU PROPOSERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES POUR LESQUELS IL EXISTE UN MARCHÉ ?

Non

JUSTIFICATION

Aucune des activités prévues dans le projet n'implique la fourniture de services susceptibles d'affecter la concurrence, ni n'est réalisée en concurrence avec le secteur privé. Le projet se limite à la réhabilitation du patrimoine et à la revitalisation de ces espaces, il ne confère donc pas d'avantages aux entreprises ayant une activité économique et, comme il n'y a pas de propositions de soutien indirect aux entreprises, les mesures ne sont pas non plus sélectives.

1.2. EXISTE-T-IL DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES QUI AURONT PU ÊTRE RÉALISÉS PAR UN OPÉRATEUR DANS UN BUT LUCRATIF (MÊME SI VOTRE ENTITÉ N'A PAS L'INTENTION DE GAGNER EN DÉVELOPPANT CES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES ?

Non

JUSTIFICATION

Toutes les activités du projet sont d'intérêt public et sont menées conformément aux compétences municipales (réhabilitation d'infrastructures et d'espaces municipaux et promotion culturelle et touristique).

CONCLUSION

L'entité ne participe pas à des activités économiques à travers les projets

CRITÈRE 3. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT REÇOIT-ELLE UN AVANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

3.1. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT DU PROJET PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PROJET (ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION, ETC.), GRÂCE AU FINANCEMENT ACCORDÉ ? SI VOUS RÉPONDEZ OUI, INDIQUEZ EN QUOI IL CONSISTE AINSI QUE LE NOM D'ENTITÉS QUI S'ATTENDENT À EN BÉNÉFICIER.

Oui

JUSTIFICATION

L'activité 4.4 prévoit l'organisation d'ateliers destinés aux professionnels locaux afin de partager les bonnes pratiques et de développer des synergies et des opportunités de collaboration, ainsi qu'un autre atelier destiné aux artistes et aux artisans, afin de les sensibiliser aux opportunités d'exposition (sur un pied d'égalité avec d'autres opérateurs) offertes dans le cadre du projet.

3.2. SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST POSITIVE, LE MONTANT DE L'AIDE (FEDER + AUTRES COFINANCEMENTS PUBLICS) DÉPASSERA-T-IL 20 000 € PAR ENTITÉ HORS PARTENARIAT ?

Non

JUSTIFICATION

Deux sessions sont prévues pour chacun des deux publics cibles définis ci-dessus (4 au total). Le coût estimé pour l'ensemble de ces sessions, qui sera couvert par les frais de personnel du GECT, sera inférieur à 4 000 euros.

CONCLUSION

Il y a des entités extérieures au partenariat qui recevront un avantage dans le cadre du projet

B4.10 Déclaration de partenaire responsable

[4_responsible_declaration_AJUNTAMENT SANT JOAN LES FONTS_Firmada.pdf](#)

B5-AJ ST PAU SEGURIES

B5.1 Données de l'entité partenaire

NIF/SIREN

P1718600H

CODE DIR3/NIC

L01171772

NOM DE L'ENTITÉ DANS LA LANGUE D'ORIGINE

AJUNTAMENT DE SANT PAU DE SEGÚRIES

DÉPARTEMENT/UNITÉ/DIVISION

ALCALDIA

NOM ABRÉGÉ DE L'ENTITÉ

AJ ST PAU SEGURIES

IL S'AGIT D'UN ENTITÉ TRANSFRONTALIER?

No

PAYS (NUTS 0)

ES

RÉGION (NUTS 2)

ES51

NUTS 3

ES512

RUE

Guardia

NUMÉRO DE RUE

11

CODE POSTAL

17864

VILLE

Sant Pau de Segúries

SITE INTERNET DE L'ENTITÉ

www.santpauseguries.cat

TYPE D'ENTITÉ PARTENAIRE

3

NATURE JURIDIQUE

Pública

VOTRE ENTITÉ RÉPOND-IL AUX CRITÈRES DE L'ARTICLE 2 DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ? RÉPONDEZ OUI SI VOTRE ENTITÉ RÉPOND AUX 3 CONDITIONS SUIVANTES : - IL EST CRÉÉ

SPÉCIALEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE AUTRE QU'INDUSTRIEL OU COMMERCIAL, - IL EST DOTÉ D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET - SON ACTIVITÉ EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC, OU BIEN DONT LA GESTION EST SOUMISE À UN CONTRÔLE PAR CES DERNIERS, OU BIEN DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE EST COMPOSÉ DE MEMBRES DONT LA MOITIÉ EST NOMMÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC.

Si

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NACE (NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

Administration publique

B5.2 Représentant légal

NOM

Dolors

NOMS DE FAMILLE

CAMBRAS SAQUÉS

FONCTION

Alcaldesa

E-MAIL

ajuntament@santpauseguries.cat

TÉLÉPHONE

34972747005

B5.3 Rôle de l'entité

RÔLE DE L'ENTITÉ DANS LE PROJET

Entité partenaire

B5.4 Lieu d'exécution du projet

L'EXÉCUTION DU PROJET SERA-T-ELLE EFFECTUÉE À PARTIR D'UN SIÈGE DIFFÉRENT DU SIÈGE PRINCIPAL?

Non

B5.5 Personne(s) responsable(s) de l'entité partenaire pour ce projet

DOLORS CAMBRAS SAQUÉS

FONCTION

Alcaldesa

E-MAIL

ajuntament@santpauseguries.cat

TÉLÉPHONE

34972747005

B5.6 Compétence et contribution de l'entité partenaire

QUELLES COMPÉTENCES THÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES DE VOTRE ENTITÉ SONT PERTINENTES POUR LE PROJET ?

Nous faisons partie du label Pays d'Art et Histoire, et travaillons depuis plusieurs années (2016) sur une dynamique de travail en commun et d'optique transfrontalière.

QUEL(LE)(S) EST/SONT LE RÔLE/LA CONTRIBUTION/LÉS ACTIVITÉS PRINCIPALES DE VOTRE ENTITÉ DANS LE PROJET ?

- Contribution à la conception du plan d'action conjoint (4.1) et collaboration avec le GECT dans la mise en œuvre d'activités de dynamisation et de diffusion culturelle, technique et professionnelle sur notre territoire (4.2 à 4.4).- Réalisation interventions réhabilitation patrimoine(3.1 et 3.3.)

LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIVEZ L'EXPÉRIENCE DE VOTRE ENTITÉ DANS LA PARTICIPATION ET/OU LA GESTION DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE OU D'AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX

Participation à Patrimcat, projet 'Croisée Chemins', signalisation patrimoine culturel commune. Label Pays Art et Histoire. Nous faisons partie du GECT, partenariat transfrontalier. Nous disposons compétences techniques et moyens financiers pour développer projets réhabilitation d'infrastructures.

B5.7 Données financières de l'entité

VOTRE ENTITÉ PEUT-IL RÉCUPÉRER LA TVA ? (CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION NATIONALE SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE PROJET). SI LA RÉPONSE EST NON/PARTIELLEMENT, VOUS DEVREZ APPORTER LE CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION DEMANDÉ DANS LE TEXTE DE L'APPEL À PROJETS.

No

CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION

[5_DECLARACION IVA_SANT PAU SEGURIES.pdf](#)

VOTRE ENTITÉ A-T-IL PRÉVU DANS SON BUDGET UNE CONTRIBUTION EN ESPÈCES PAR LA MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DANS LES TERMES INDIQUÉS DANS LE PARAGRAPHE D.2.1.2 DU MANUEL DU PROGRAMME? SI VOUS LE PRÉVOYEZ, INDIQUEZ LE MONTANT, JUSTIFIEZ LE RECOURS À CETTE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET FOURNISSEZ L'ACCORD

No

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

-

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE L'OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE COMPLÉTÉE. SÉLECTIONNEZ L'OUTIL SELON QUE VOTRE ENTITÉ EST À BUT LUCRATIF OU NON.

-

Tableau résumé du plan financement de l'entité partenaire

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	140.055,18€	65,00%
Cofinancement public	0,00€	0,00%
Autofinancement (contribution de l'organisme partenaire)	75.414,32€	35,00%
COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DE L'ORGANISME PARTENAIRE	215.469,50€	0,00%

Catégorie de coûts

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	14.950,00€	Coût réel

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Coûts d'administration et de bureau	2.242,50€	Coût simplifié 15% des coûts de personnel
Voyages et hébergement	897,00€	Coût simplifié 6% des coûts de personnel
Conseils et services externes	18.300,00€	Coût réel
Matériel	0,00€	Coût réel
Travaux et infrastructures	179.080,00€	Coût réel

B5.8 Entité(s) associée(s) (le cas échéant)

NIF	Nom	Personne de contact	Description
-----	-----	---------------------	-------------

B5.9 Auto-évaluation aides d'État

CRITÈRE 1. VOTRE ENTITÉ PARTICIPE-T-ELLE À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LE PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

1.1. VOTRE ENTITÉ EXERCERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ET/OU PROPOSERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES POUR LESQUELS IL EXISTE UN MARCHÉ ?

Non

JUSTIFICATION

Aucune des activités prévues dans le projet n'implique la fourniture de services susceptibles d'affecter la concurrence, ni n'est réalisée en concurrence avec le secteur privé. Le projet se limite à la réhabilitation du patrimoine et à la revitalisation de ces espaces, il ne confère donc pas d'avantages aux entreprises ayant une activité économique et, comme il n'y a pas de propositions de soutien indirect aux entreprises, les mesures ne sont pas non plus sélectives.

1.2. EXISTE-T-IL DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES QUI AURONT PU ÊTRE RÉALISÉS PAR UN OPÉRATEUR DANS UN BUT LUCRATIF (MÊME SI VOTRE ENTITÉ N'A PAS L'INTENTION DE GAGNER EN DÉVELOPPANT CES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES ?

Non

JUSTIFICATION

Toutes les activités du projet sont d'intérêt public et sont menées conformément aux compétences municipales (réhabilitation d'infrastructures et d'espaces municipaux et promotion culturelle et touristique).

CONCLUSION

L'entité ne participe pas à des activités économiques à travers les projets

CRITÈRE 3. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT REÇOIT-ELLE UN AVANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

3.1. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT DU PROJET PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PROJET (ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION, ETC.), GRÂCE AU FINANCEMENT ACCORDÉ ? SI VOUS RÉPONDEZ OUI, INDIQUEZ EN QUOI IL CONSISTE AINSI QUE LE NOM D'ENTITÉS QUI S'ATTENDENT À EN BÉNÉFICIER.

Oui

JUSTIFICATION

L'activité 4.4 prévoit l'organisation d'ateliers destinés aux professionnels locaux afin de partager les bonnes pratiques et de développer des synergies et des opportunités de collaboration, ainsi qu'un autre atelier destiné aux artistes et aux artisans, afin de les sensibiliser aux opportunités d'exposition (sur un pied d'égalité avec d'autres opérateurs) offertes dans le cadre du projet.

3.2. SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST POSITIVE, LE MONTANT DE L'AIDE (FEDER + AUTRES COFINANCEMENTS PUBLICS) DÉPASSERA-T-IL 20 000 € PAR ENTITÉ HORS PARTENARIAT ?

Non

JUSTIFICATION

Deux sessions sont prévues pour chacun des deux publics cibles définis ci-dessus (4 au total). Le coût estimé pour l'ensemble de ces sessions, qui sera couvert par les frais de personnel du GECT, sera inférieur à 4 000 euros.

CONCLUSION

Il y a des entités extérieures au partenariat qui recevront un avantage dans le cadre du projet

B5.10 Déclaration de partenaire responsable

[5_responsible_declaration_AJUNTAMENT SANT PAU SEGURIES_Firmada.pdf](#)

B6-AJ ST JOAN ABAD

B6.1 Données de l'entité partenaire

NIF/SIREN

P1717700G

CODE DIR3/NIC

L01171674

NOM DE L'ENTITÉ DANS LA LANGUE D'ORIGINE

AJUNTAMENT DE SANT JOAN DE LES ABADESSES

DÉPARTEMENT/UNITÉ/DIVISION

ALCALDIA

NOM ABRÉGÉ DE L'ENTITÉ

AJ ST JOAN ABAD

IL S'AGIT D'UN ENTITÉ TRANSFRONTALIER?

No

PAYS (NUTS 0)

ES

RÉGION (NUTS 2)

ES51

NUTS 3

ES512

RUE

Plaza

NUMÉRO DE RUE

3

CODE POSTAL

17860

VILLE

Sant Joan de les Abadesses

SITE INTERNET DE L'ENTITÉ

<https://santjoandelesabadesses.cat/>

TYPE D'ENTITÉ PARTENAIRE

3

NATURE JURIDIQUE

Pública

VOTRE ENTITÉ RÉPOND-IL AUX CRITÈRES DE L'ARTICLE 2 DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ? RÉPONDEZ OUI SI VOTRE ENTITÉ RÉPOND AUX 3 CONDITIONS SUIVANTES : - IL EST CRÉÉ SPÉCIALEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE AUTRE QU'INDUSTRIEL OU COMMERCIAL, - IL EST DOTÉ D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET - SON ACTIVITÉ EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE

DROIT PUBLIC, OU BIEN DONT LA GESTION EST SOUMISE À UN CONTRÔLE PAR CES DERNIERS, OU BIEN DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE EST COMPOSÉ DE MEMBRES DONT LA MOITIÉ EST NOMMÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC.

Si

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NACE (NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

Administration publique

B6.2 Représentant légal

NOM

Ramon

NOMS DE FAMILLE

ROQUÉ RIU

FONCTION

Alcalde

E-MAIL

alcaldia@santjoandelesabadesses.cat

TÉLÉPHONE

34972720100

B6.3 Rôle de l'entité

RÔLE DE L'ENTITÉ DANS LE PROJET

Entité partenaire

B6.4 Lieu d'exécution du projet

L'EXÉCUTION DU PROJET SERA-T-ELLE EFFECTUÉE À PARTIR D'UN SIÈGE DIFFÉRENT DU SIÈGE PRINCIPAL?

Non

B6.5 Personne(s) responsable(s) de l'entité partenaire pour ce projet

GASPAR TARRIDA SUGRAÑES

FONCTION

Técnico Promoción económica

E-MAIL

promocioeconomica@santjoandelesabadesses.cat

TÉLÉPHONE

34972720100

B6.6 Compétence et contribution de l'entité partenaire

QUELLES COMPÉTENCES THÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES DE VOTRE ENTITÉ SONT PERTINENTES POUR LE PROJET ?

St Joan Abadesses fait partie du GECT Pays d'art et d'histoire transfrontalier Les Valls Catalanes, dont les objectifs sont de faire connaître territoire, promouvoir initiatives sociales, économiques, éducatives et culturelles, ainsi que favoriser échanges, développ. commercial et touristique.

QUEL(LE)(S) EST/SONT LE RÔLE/LA CONTRIBUTION/LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DE VOTRE ENTITÉ DANS LE PROJET ?

Contribution élaboration plan d'action commun (4.1). Collaboration mise œuvre activités territoriales, dynamisation, diffusion culturelle, technique et prof. (4.2_4.4). Exécution récupération Patrim. Ind. culturelle Colonia Llaudet.

LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIVEZ L'EXPÉRIENCE DE VOTRE ENTITÉ DANS LA PARTICIPATION ET/OU LA GESTION DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE OU D'AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX

Sant Joan Abadesses a participé avec succès au projet Patrimc@t I, réhabilitation et adaptation des espaces publics pour diffuser et revaloriser le patrimoine à travers ses nombreux éléments et sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et paysagère de la municipalité.

B6.7 Données financières de l'entité

VOTRE ENTITÉ PEUT-IL RÉCUPÉRER LA TVA ? (CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION NATIONALE SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE PROJET). SI LA RÉPONSE EST NON/PARTIELLEMENT, VOUS DEVREZ APPORTER LE CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION DEMANDÉ DANS LE TEXTE DE L'APPEL À PROJETS.

No

CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION

[6_DECLARACION IVA_SANT JOAN ABADESSES.pdf](#)

VOTRE ENTITÉ A-T-IL PRÉVU DANS SON BUDGET UNE CONTRIBUTION EN ESPÈCES PAR LA MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DANS LES TERMES INDIQUÉS DANS LE PARAGRAPHE D.2.1.2 DU MANUEL DU PROGRAMME? SI VOUS LE PRÉVOYEZ, INDIQUEZ LE MONTANT, JUSTIFIEZ LE RECOURS À CETTE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET FOURNISSEZ L'ACCORD

No

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

-

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE L'OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE COMPLÉTÉE. SÉLECTIONNEZ L'OUTIL SELON QUE VOTRE ENTITÉ EST À BUT LUCRATIF OU NON.

-

Tableau résumé du plan financement de l'entité partenaire

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	202.217,35€	65,00%
Cofinancement public	0,00€	0,00%
Autofinancement (contribution de l'organisme partenaire)	108.886,27€	35,00%
COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DE L'ORGANISME PARTENAIRE	311.103,62€	0,00%

Catégorie de coûts

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	15.222,00€	Coût réel
Coûts d'administration et de bureau	2.283,30€	Coût simplifié 15% des coûts de personnel
Voyages et hébergement	913,32€	Coût simplifié 6% des coûts de personnel

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Conseils et services externes	18.575,00€	Coût réel
Matériel	0,00€	Coût réel
Travaux et infrastructures	274.110,00€	Coût réel

B6.8 Entité(s) associée(s) (le cas échéant)

NIF	Nom	Personne de contact	Description
-----	-----	---------------------	-------------

B6.9 Auto-évaluation aides d'État

CRITÈRE 1. VOTRE ENTITÉ PARTICIPE-T-ELLE À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LE PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

1.1. VOTRE ENTITÉ EXERCERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ET/OU PROPOSERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES POUR LESQUELS IL EXISTE UN MARCHÉ ?

Non

JUSTIFICATION

Aucune des activités prévues dans le projet n'implique la fourniture de services susceptibles d'affecter la concurrence, ni n'est réalisée en concurrence avec le secteur privé. Le projet se limite à la réhabilitation du patrimoine et à la revitalisation de ces espaces, il ne confère donc pas d'avantages aux entreprises ayant une activité économique et, comme il n'y a pas de propositions de soutien indirect aux entreprises, les mesures ne sont pas non plus sélectives.

1.2. EXISTE-T-IL DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES QUI AURONT PU ÊTRE RÉALISÉS PAR UN OPÉRATEUR DANS UN BUT LUCRATIF (MÊME SI VOTRE ENTITÉ N'A PAS L'INTENTION DE GAGNER EN DÉVELOPPANT CES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES ?

Non

JUSTIFICATION

Toutes les activités du projet sont d'intérêt public et sont menées conformément aux compétences municipales (réhabilitation d'infrastructures et d'espaces municipaux et promotion culturelle et touristique).

CONCLUSION

L'entité ne participe pas à des activités économiques à travers les projets

CRITÈRE 3. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT REÇOIT-ELLE UN AVANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

3.1. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT DU PROJET PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PROJET (ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION, ETC.), GRÂCE AU FINANCEMENT ACCORDÉ ? SI VOUS RÉPONDEZ OUI, INDIQUEZ EN QUOI IL CONSISTE AINSI QUE LE NOM D'ENTITÉS QUI S'ATTENDENT À EN BÉNÉFICIER.

Oui

JUSTIFICATION

L'activité 4.4 prévoit l'organisation d'ateliers destinés aux professionnels locaux afin de partager les bonnes pratiques et de développer des synergies et des opportunités de collaboration, ainsi qu'un autre atelier destiné aux artistes et aux artisans, afin de les sensibiliser aux opportunités d'exposition (sur un pied d'égalité avec d'autres opérateurs) offertes dans le cadre du projet.

3.2. SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST POSITIVE, LE MONTANT DE L'AIDE (FEDER + AUTRES COFINANCEMENTS PUBLICS) DÉPASSERA-T-IL 20 000 € PAR ENTITÉ HORS PARTENARIAT ?

Non

JUSTIFICATION

Deux sessions sont prévues pour chacun des deux publics cibles définis ci-dessus (4 au total). Le coût estimé pour l'ensemble de ces sessions, qui sera couvert par les frais de personnel du GEECT, sera inférieur à 4 000 euros.

CONCLUSION

Il y a des entités extérieures au partenariat qui recevront un avantage dans le cadre du projet

B6.10 Déclaration de partenaire responsable

[6_responsible_declaration_AJUNTAMENT SANT JOAN ABADESSES_Firmada.pdf](#)

B7-AJ VBIANYA

B7.1 Données de l'entité partenaire

NIF/SIREN
P1722100C

CODE DIR3/NIC
L01172082

NOM DE L'ENTITÉ DANS LA LANGUE D'ORIGINE
AJUNTAMENT DE LA VALL DE BIANYA

DÉPARTEMENT/UNITÉ/DIVISION
ALCALDIA

NOM ABRÉGÉ DE L'ENTITÉ
AJ VBIANYA

IL S'AGIT D'UN ENTITÉ TRANSFRONTALIER?
No

PAYS (NUTS 0)
ES

RÉGION (NUTS 2)
ES51

NUTS 3
ES512

RUE
Ctra. Camprodon

NUMÉRO DE RUE
2

CODE POSTAL
17813

VILLE
La Vall de Bianya

SITE INTERNET DE L'ENTITÉ
www.valldebianya.cat

TYPE D'ENTITÉ PARTENAIRE
3

NATURE JURIDIQUE
Pública

VOTRE ENTITÉ RÉPOND-IL AUX CRITÈRES DE L'ARTICLE 2 DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ? RÉPONDEZ OUI SI VOTRE ENTITÉ RÉPOND AUX 3 CONDITIONS SUIVANTES : - IL EST CRÉÉ SPÉCIALEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE AUTRE QU'INDUSTRIEL OU COMMERCIAL, - IL EST DOTÉ D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET - SON ACTIVITÉ EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC, OU BIEN DONT LA GESTION EST SOUMISE À UN CONTRÔLE PAR CES DERNIERS, OU BIEN DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE EST COMPOSÉ DE MEMBRES DONT LA MOITIÉ EST NOMMÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC.

Si

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NACE (NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)
Administration publique

B7.2 Représentant légal

NOM

Santi

NOMS DE FAMILLE

Reixach Garriga

FONCTION

Alcalde

E-MAIL

info@valldebianya.cat

TÉLÉPHONE

34972290933

B7.3 Rôle de l'entité

RÔLE DE L'ENTITÉ DANS LE PROJET

Entité partenaire

B7.4 Lieu d'exécution du projet

L'EXÉCUTION DU PROJET SERA-T-ELLE EFFECTUÉE À PARTIR D'UN SIÈGE DIFFÉRENT DU SIÈGE PRINCIPAL?

Non

B7.5 Personne(s) responsable(s) de l'entité partenaire pour ce projet

DAVID DARNÉ AULINAS

FONCTION

Administrativo

E-MAIL

Administracio@valldebianya.cat

TÉLÉPHONE

34972290933

B7.6 Compétence et contribution de l'entité partenaire

QUELLES COMPÉTENCES THÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES DE VOTRE ENTITÉ SONT PERTINENTES POUR LE PROJET ?

La mairie de Vall de Bianya fait partie du label Pays d'Art et Histoire, qui s'inscrit depuis 2018 dans une dynamique de travail en commun et d'optique transfrontalière.

QUEL(LE)(S) EST/SONT LE RÔLE/LA CONTRIBUTION/LAS ACTIVITÉS PRINCIPALES DE VOTRE ENTITÉ DANS LE PROJET ?

- Contribution à la conception du plan d'action conjoint (4.1) et collaboration avec le GECT dans la mise en œuvre d'activités de dynamisation et de diffusion culturelle, technique et professionnelle sur notre territoire (4.2 à 4.4).- Réalisation d'interventions de réhabilitation du patrimoine (3.1

LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIEZ L'EXPÉRIENCE DE VOTRE ENTITÉ DANS LA PARTICIPATION ET/OU LA GESTION DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE OU D'AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX

Vall Bianya n'a aucune expérience en /gestion de projets européens. En tant que municipalité, elle dispose de compétences techniques et de ressources financières pour développer des projets de réhabilitation d'infrastructures.

B7.7 Données financières de l'entité

VOTRE ENTITÉ PEUT-IL RÉCUPÉRER LA TVA ? (CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION NATIONALE SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE PROJET). SI LA RÉPONSE EST NON/PARTIELLEMENT, VOUS DEVREZ APPORTER LE CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION DEMANDÉ DANS LE TEXTE DE L'APPEL À PROJETS.

No

CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION
[7_DECLARACION IVA_VALL BIANYA.pdf](#)

VOTRE ENTITÉ A-T-IL PRÉVU DANS SON BUDGET UNE CONTRIBUTION EN ESPÈCES PAR LA MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DANS LES TERMES INDIQUÉS DANS LE PARAGRAPHE D.2.1.2 DU MANUEL DU PROGRAMME? SI VOUS LE PRÉVOYEZ, INDIQUEZ LE MONTANT, JUSTIFIEZ LE RECOURS À CETTE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET FOURNISSEZ L'ACCORD

No

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

-

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE L'OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE COMPLÉTÉE. SÉLECTIONNEZ L'OUTIL SELON QUE VOTRE ENTITÉ EST À BUT LUCRATIF OU NON.

-

Tableau résumé du plan financement de l'entité partenaire

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	224.478,66€	65,00%
Cofinancement public	0,00€	0,00%
Autofinancement (contribution de l'organisme partenaire)	120.873,13€	35,00%
COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DE L'ORGANISME PARTENAIRE	345.351,79€	0,00%

Catégorie de coûts

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	15.099,00€	Coût réel
Coûts d'administration et de bureau	2.264,85€	Coût simplifié 15% des coûts de personnel
Voyages et hébergement	905,94€	Coût simplifié 6% des coûts de personnel
Conseils et services externes	28.130,00€	Coût réel
Matériel	0,00€	Coût réel
Travaux et infrastructures	298.952,00€	Coût réel

B7.8 Entité(s) associée(s) (le cas échéant)

NIF	Nom	Personne de contact	Description
-----	-----	---------------------	-------------

B7.9 Auto-évaluation aides d'État

CRITÈRE 1. VOTRE ENTITÉ PARTICIPE-T-ELLE À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LE PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

1.1. VOTRE ENTITÉ EXERCERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ET/OU PROPOSERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES POUR LESQUELS IL EXISTE UN MARCHÉ ?

Non

JUSTIFICATION

Aucune des activités prévues dans le projet n'implique la fourniture de services susceptibles d'affecter la concurrence, ni n'est réalisée en concurrence avec le secteur privé. Le projet se limite à la réhabilitation du patrimoine et à la revitalisation de ces espaces, il ne confère donc pas d'avantages aux entreprises ayant une activité économique et, comme il n'y a pas de propositions de soutien indirect aux entreprises, les mesures ne sont pas non plus sélectives.

1.2. EXISTE-T-IL DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES QUI AURONT PU ÊTRE RÉALISÉS PAR UN OPÉRATEUR DANS UN BUT LUCRATIF (MÊME SI VOTRE ENTITÉ N'A PAS L'INTENTION DE GAGNER EN DÉVELOPPANT CES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES ?

Non

JUSTIFICATION

Toutes les activités du projet sont d'intérêt public et sont menées conformément aux compétences municipales (réhabilitation d'infrastructures et d'espaces municipaux et promotion culturelle et touristique).

CONCLUSION

L'entité ne participe pas à des activités économiques à travers les projets

CRITÈRE 3. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT REÇOIT-ELLE UN AVANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

3.1. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT DU PROJET PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PROJET (ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION, ETC.), GRÂCE AU FINANCEMENT ACCORDÉ ? SI VOUS RÉPONDEZ OUI, INDIQUEZ EN QUOI IL CONSISTE AINSI QUE LE NOM D'ENTITÉS QUI S'ATTENDENT À EN BÉNÉFICIER.

Oui

JUSTIFICATION

L'activité 4.4 prévoit l'organisation d'ateliers destinés aux professionnels locaux afin de partager les bonnes pratiques et de développer des synergies et des opportunités de collaboration, ainsi qu'un autre atelier destiné aux artistes et aux artisans, afin de les sensibiliser aux opportunités d'exposition (sur un pied d'égalité avec d'autres opérateurs) offertes dans le cadre du projet.

3.2. SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST POSITIVE, LE MONTANT DE L'AIDE (FEDER + AUTRES COFINANCEMENTS PUBLICS) DÉPASSERA-T-IL 20 000 € PAR ENTITÉ HORS PARTENARIAT ?

Non

JUSTIFICATION

Deux sessions sont prévues pour chacun des deux publics cibles définis ci-dessus (4 au total). Le coût estimé pour l'ensemble de ces sessions, qui sera couvert par les frais de personnel du GECT, sera inférieur à 4 000 euros.

CONCLUSION

Il y a des entités extérieures au partenariat qui recevront un avantage dans le cadre du projet

B7.10 Déclaration de partenaire responsable

[7_responsible_declaration_AJUNTAMENT VALL BIANYA_Firmada.pdf](#)

B8.1 Données de l'entité partenaire**NIF/SIREN**

216601781

CODE DIR3/NIC

00018

NOM DE L'ENTITÉ DANS LA LANGUE D'ORIGINE

COMMUNE DE SAINT JEAN PLA DE CORTS

DÉPARTEMENT/UNITÉ/DIVISION

MAIRIE

NOM ABRÉGÉ DE L'ENTITÉ

C STJP CORTS

IL S'AGIT D'UN ENTITÉ TRANSFRONTALIER?

No

PAYS (NUTS 0)

FR

EST-IL SOUMIS AU CODE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Si

RÉGION (NUTS 2)

FRJ1

NUTS 3

FRJ15

RUE

Square Guy Malé

NUMÉRO DE RUE

1

CODE POSTAL

66490

VILLE

SAINT JEAN PLA DE CORTS

SITE INTERNET DE L'ENTITÉ<https://stjeanpladecorts.fr/>**TYPE D'ENTITÉ PARTENAIRE**

3

NATURE JURIDIQUE

Pública

VOTRE ENTITÉ RÉPOND-IL AUX CRITÈRES DE L'ARTICLE 2 DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ? RÉPONDEZ OUI SI VOTRE ENTITÉ RÉPOND AUX 3 CONDITIONS SUIVANTES : - IL EST CRÉÉ SPÉCIALEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE AUTRE QU'INDUSTRIEL OU COMMERCIAL, - IL EST DOTÉ D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET - SON ACTIVITÉ EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC, OU BIEN DONT LA GESTION EST SOUMISE À UN CONTRÔLE PAR CES DERNIERS, OU BIEN DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE EST COMPOSÉ DE MEMBRES DONT LA MOITIÉ EST NOMMÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC.

Si

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NACE (NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

Administration publique

B8.2 Représentant légal

NOM

Robert

NOMS DE FAMILLE

GARRABÉ

FONCTION

Maire

E-MAIL

contact@stjeanpladecorts.fr

TÉLÉPHONE

33468831764

B8.3 Rôle de l'entité

RÔLE DE L'ENTITÉ DANS LE PROJET

Entité partenaire

B8.4 Lieu d'exécution du projet

L'EXÉCUTION DU PROJET SERA-T-ELLE EFFECTUÉE À PARTIR D'UN SIÈGE DIFFÉRENT DU SIÈGE PRINCIPAL?

Non

B8.5 Personne(s) responsable(s) de l'entité partenaire pour ce projet

MICHEL BERNIER

FONCTION

Conseiller municipalité

E-MAIL

berniermichel438@gmail.com

TÉLÉPHONE

33468831764

B8.6 Compétence et contribution de l'entité partenaire

QUELLES COMPÉTENCES THÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES DE VOTRE ENTITÉ SONT PERTINENTES POUR LE PROJET ?

La commune de St Jean Pla de Corts fait partie depuis nombre d'années du Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier Les Vallées Catalanes. Ce projet est le fruit d'une réflexion depuis plus d'un an dans une dynamique de travail en commune et d'optique transfrontalière.

QUEL(LE)(S) EST/SONT LE RÔLE/LA CONTRIBUTION/LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DE VOTRE ENTITÉ DANS LE PROJET ?

La commune sera son propre maître d'œuvre et suivra l'opération. Elle affinera au mieux le cadre touristique du projet par la création de festivals, d'un musée et assurera la promotion touristique du site en partenariat également avec le Département et la Région.

LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIVEZ L'EXPÉRIENCE DE VOTRE ENTITÉ DANS LA PARTICIPATION ET/OU LA GESTION DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE OU D'AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX

La commune dispose compétences techniques et moyens financiers pour développer projets réhabilitation infrastructures au travers label Pays Art et Histoire, projet transfrontalier qui réalise nombreuses activités très similaires au POCTEFA. La commune fait partie GECT, partenariat transfrontalier.

B8.7 Données financières de l'entité

VOTRE ENTITÉ PEUT-IL RÉCUPÉRER LA TVA ? (CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION NATIONALE SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE PROJET). SI LA RÉPONSE EST NON/PARTIELLEMENT, VOUS DEVREZ APPORTER LE CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION DEMANDÉ DANS LE TEXTE DE L'APPEL À PROJETS.

Partiellement

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

-

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE L'OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE COMPLÉTÉE. SÉLECTIONNEZ L'OUTIL SELON QUE VOTRE ENTITÉ EST À BUT LUCRATIF OU NON.

-

Tableau résumé du plan financement de l'entité partenaire

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	71.706,58€	65,00%
Cofinancement public	13.470,00€	12,21%
Autofinancement (contribution de l'organisme partenaire)	25.141,24€	22,79%
COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DE L'ORGANISME PARTENAIRE	110.317,82€	0,00%

Catégorie de coûts

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	14.742,00€	Coût réel
Coûts d'administration et de bureau	2.211,30€	Coût simplifié 15% des coûts de personnel
Voyages et hébergement	884,52€	Coût simplifié 6% des coûts de personnel
Conseils et services externes	2.680,00€	Coût réel
Matériel	0,00€	Coût réel
Travaux et infrastructures	89.800,00€	Coût réel

B8.8 Entité(s) associée(s) (le cas échéant)

NIF	Nom	Personne de contact	Description
------------	------------	----------------------------	--------------------

B8.9 Auto-évaluation aides d'État

CRITÈRE 1. VOTRE ENTITÉ PARTICIPE-T-ELLE À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LE PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

1.1. VOTRE ENTITÉ EXERCERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ET/OU PROPOSERA-T-ELLE DES

ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES POUR LESQUELS IL EXISTE UN MARCHÉ ?

Non

JUSTIFICATION

Aucune des activités prévues dans le projet n'implique la fourniture de services susceptibles d'affecter la concurrence, ni n'est réalisée en concurrence avec le secteur privé. Le projet se limite à la réhabilitation du patrimoine et à la revitalisation de ces espaces, il ne confère donc pas d'avantages aux entreprises ayant une activité économique et, comme il n'y a pas de propositions de soutien indirect aux entreprises, les mesures ne sont pas non plus sélectives.

1.2. EXISTE-T-IL DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES QUI AURONT PU ÊTRE RÉALISÉS PAR UN OPÉRATEUR DANS UN BUT LUCRATIF (MÊME SI VOTRE ENTITÉ N'A PAS L'INTENTION DE GAGNER EN DÉVELOPPANT CES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES ?

Non

JUSTIFICATION

Toutes les activités du projet sont d'intérêt public et sont menées conformément aux compétences municipales (réhabilitation d'infrastructures et d'espaces municipaux et promotion culturelle et touristique).

CONCLUSION

L'entité ne participe pas à des activités économiques à travers les projets

CRITÈRE 3. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT REÇOIT-ELLE UN AVANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

3.1. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT DU PROJET PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PROJET (ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION, ETC.), GRÂCE AU FINANCEMENT ACCORDÉ ? SI VOUS RÉPONDEZ OUI, INDIQUEZ EN QUOI IL CONSISTE AINSI QUE LE NOM D'ENTITÉS QUI S'ATTENDENT À EN BÉNÉFICIER.

Oui

JUSTIFICATION

L'activité 4.4 prévoit l'organisation d'ateliers destinés aux professionnels locaux afin de partager les bonnes pratiques et de développer des synergies et des opportunités de collaboration, ainsi qu'un autre atelier destiné aux artistes et aux artisans, afin de les sensibiliser aux opportunités d'exposition (sur un pied d'égalité avec d'autres opérateurs) offertes dans le cadre du projet.

3.2. SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST POSITIVE, LE MONTANT DE L'AIDE (FEDER + AUTRES COFINANCEMENTS PUBLICS) DÉPASSERA-T-IL 20 000 € PAR ENTITÉ HORS PARTENARIAT ?

Non

JUSTIFICATION

Deux sessions sont prévues pour chacun des deux publics cibles définis ci-dessus (4 au total). Le coût estimé pour l'ensemble de ces sessions, qui sera couvert par les frais de personnel du GECT, sera inférieur à 4 000 euros.

CONCLUSION

Il y a des entités extérieures au partenariat qui recevront un avantage dans le cadre du projet

B8.10 Déclaration de partenaire responsable

[8_responsible_declaration_SAINTE JEAN PLA DE CORTS_Firmada.pdf](#)

B9-AJ MONTAGUT

B9.1 Données de l'entité partenaire

NIF/SIREN

P1711600E

CODE DIR3/NIC

L01171096

NOM DE L'ENTITÉ DANS LA LANGUE D'ORIGINE

AJUNTAMENT DE MONTAGUT I OIX

DÉPARTEMENT/UNITÉ/DIVISION

ALCALDIA

NOM ABRÉGÉ DE L'ENTITÉ

AJ MONTAGUT

IL S'AGIT D'UN ENTITÉ TRANSFRONTALIER?

No

PAYS (NUTS 0)

ES

RÉGION (NUTS 2)

ES51

NUTS 3

ES512

RUE

Avenida de les Escoles

NUMÉRO DE RUE

8

CODE POSTAL

17855

VILLE

MONTAGUT I OIX

SITE INTERNET DE L'ENTITÉ

montagut-oix.cat

TYPE D'ENTITÉ PARTENAIRE

3

NATURE JURIDIQUE

Pública

VOTRE ENTITÉ RÉPOND-IL AUX CRITÈRES DE L'ARTICLE 2 DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ? RÉPONDEZ OUI SI VOTRE ENTITÉ RÉPOND AUX 3 CONDITIONS SUIVANTES : - IL EST CRÉÉ SPÉCIALEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE AUTRE QU'INDUSTRIEL OU COMMERCIAL, - IL EST DOTÉ D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET - SON ACTIVITÉ EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC, OU BIEN DONT LA GESTION EST SOUMISE À UN CONTRÔLE PAR CES DERNIERS, OU BIEN DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE EST COMPOSÉ DE MEMBRES DONT LA MOITIÉ EST NOMMÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC.

Si

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NACE (NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

Administration publique

B9.2 Représentant légal**NOM**

Lluís

NOMS DE FAMILLE

ABEL PUIGDEVALL

FONCTION

Regidor

E-MAIL

labelsmo@gmail.com

TÉLÉPHONE

34650794673

B9.3 Rôle de l'entité

RÔLE DE L'ENTITÉ DANS LE PROJET

Entité partenaire

B9.4 Lieu d'exécution du projet

L'EXÉCUTION DU PROJET SERA-T-ELLE EFFECTUÉE À PARTIR D'UN SIÈGE DIFFÉRENT DU SIÈGE PRINCIPAL?

Non

B9.5 Personne(s) responsable(s) de l'entité partenaire pour ce projet

LLUÍS ABEL PUIGDEVALL

FONCTION

Regidor

E-MAIL

labelsmo@gmail.com

TÉLÉPHONE

34650794673

B9.6 Compétence et contribution de l'entité partenaire

QUELLES COMPÉTENCES THÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES DE VOTRE ENTITÉ SONT PERTINENTES POUR LE PROJET ?

L'Ajuntament de Montagut i Oix fait partie du label d'Art et d'Histoire, qui œuvre depuis 26 mois dans une dynamique de travail en commun et d'optique transfrontalière.

QUEL(LE)(S) EST/SONT LE RÔLE/LA CONTRIBUTION/LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DE VOTRE ENTITÉ DANS LE PROJET ?

Contribution à la conception du plan d'action conjoint (4.1) et collaboration avec le GECT dans la mise en œuvre d'activités de dynamisation et de diffusion culturelle, technique et professionnelle sur notre territoire (4.2 à 4.4).- Réalisation d'interventions de réhabilitation du patrimoine (3.1)

LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIVEZ L'EXPÉRIENCE DE VOTRE ENTITÉ DANS LA PARTICIPATION ET/OU LA GESTION DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE OU D'AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX

Nous disposons de l'expertise technique et des ressources financières nécessaires pour développer projets réhabilitation infrastructures. Label Pays d'Art e Histoire, un projet transfrontalier, développe des activités similaires POCTEFA. Nous faisons partie GECT, partenariat transfrontalier.

B9.7 Données financières de l'entité

VOTRE ENTITÉ PEUT-IL RÉCUPÉRER LA TVA ? (CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION NATIONALE SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE PROJET). SI LA RÉPONSE EST NON/PARTIELLEMENT, VOUS DEVREZ APPORTER LE CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION DEMANDÉ DANS LE TEXTE DE L'APPEL À PROJETS.

No

CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION

[9_DECLARACION IVA_MONTAGUT I OIX.pdf](#)

VOTRE ENTITÉ A-T-IL PRÉVU DANS SON BUDGET UNE CONTRIBUTION EN ESPÈCES PAR LA MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DANS LES TERMES INDIQUÉS DANS LE PARAGRAPHE D.2.1.2 DU MANUEL DU PROGRAMME? SI VOUS LE PRÉVOYEZ, INDIQUEZ LE MONTANT, JUSTIFIEZ LE RECOURS À CETTE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET FOURNISSEZ L'ACCORD

No

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

-

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE L'OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE COMPLÉTÉE. SÉLECTIONNEZ L'OUTIL SELON QUE VOTRE ENTITÉ EST À BUT LUCRATIF OU NON.

-

Tableau résumé du plan financement de l'entité partenaire

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	211.656,77€	65,00%
Cofinancement public	0,00€	0,00%
Autofinancement (contribution de l'organisme partenaire)	113.969,03€	35,00%
COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DE L'ORGANISME PARTENAIRE	325.625,80€	0,00%

Catégorie de coûts

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	14.680,00€	Coût réel
Coûts d'administration et de bureau	2.202,00€	Coût simplifié 15% des coûts de personnel
Voyages et hébergement	880,80€	Coût simplifié 6% des coûts de personnel
Conseils et services externes	7.900,00€	Coût réel
Matériel	0,00€	Coût réel
Travaux et infrastructures	299.963,00€	Coût réel

B9.8 Entité(s) associée(s) (le cas échéant)

NIF	Nom	Personne de contact	Description
-----	-----	---------------------	-------------

B9.9 Auto-évaluation aides d'État

CRITÈRE 1. VOTRE ENTITÉ PARTICIPE-T-ELLE À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LE PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

1.1. VOTRE ENTITÉ EXERCERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ET/OU PROPOSERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES POUR LESQUELS IL EXISTE UN MARCHÉ ?

Non

JUSTIFICATION

Aucune des activités prévues dans le projet n'implique la fourniture de services susceptibles d'affecter la concurrence, ni n'est réalisée en concurrence avec le secteur privé. Le projet se limite à la réhabilitation du patrimoine et à la revitalisation de ces espaces, il ne confère donc pas d'avantages aux entreprises ayant une activité économique et, comme il n'y a pas de propositions de soutien indirect aux entreprises, les mesures ne sont pas non plus sélectives.

1.2. EXISTE-T-IL DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES QUI AURONT PU ÊTRE RÉALISÉS PAR UN OPÉRATEUR DANS UN BUT LUCRATIF (MÊME SI VOTRE ENTITÉ N'A PAS L'INTENTION DE GAGNER EN DÉVELOPPANT CES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES ?

Non

JUSTIFICATION

Toutes les activités du projet sont d'intérêt public et sont menées conformément aux compétences municipales (réhabilitation d'infrastructures et d'espaces municipaux et promotion culturelle et touristique).

CONCLUSION

L'entité ne participe pas à des activités économiques à travers les projets

CRITÈRE 3. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT REÇOIT-ELLE UN AVANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

3.1. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT DU PROJET PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PROJET (ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION, ETC.), GRÂCE AU FINANCEMENT ACCORDÉ ? SI VOUS RÉPONDEZ OUI, INDIQUEZ EN QUOI IL CONSISTE AINSI QUE LE NOM D'ENTITÉS QUI S'ATTENDENT À EN BÉNÉFICIER.

Oui

JUSTIFICATION

L'activité 4.4 prévoit l'organisation d'ateliers dédiés aux professionnels locaux afin de partager les bonnes pratiques et de développer des synergies et des opportunités de collaboration, ainsi qu'un autre atelier destiné aux artistes et aux artisans, afin de les sensibiliser aux opportunités d'exposition (sur un pied d'égalité avec les autres opérateurs) offertes dans le cadre du projet.

3.2. SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST POSITIVE, LE MONTANT DE L'AIDE (FEDER + AUTRES COFINANCEMENTS PUBLICS) DÉPASSERA-T-IL 20 000 € PAR ENTITÉ HORS PARTENARIAT ?

Non

JUSTIFICATION

Deux sessions sont prévues pour chacun des deux publics cibles définis ci-dessus (4 au total). Le coût estimé pour l'ensemble de ces sessions, qui sera couvert par les frais de personnel du GECT, sera inférieur à 4 000 euros.

CONCLUSION

Il y a des entités extérieures au partenariat qui recevront un avantage dans le cadre du projet

B9.10 Déclaration de partenaire responsable

[9_responsible_declaration_AJUNTAMENT MONTAGUT I OIX_Firmada.pdf](#)

B10-AJ CAMPRODON

B10.1 Données de l'entité partenaire

NIF/SIREN

P1704300A

CODE DIR3/NIC

L01170391

NOM DE L'ENTITÉ DANS LA LANGUE D'ORIGINE

AJUNTAMENT DE CAMPRODON

DÉPARTEMENT/UNITÉ/DIVISION

ALCALDIA

NOM ABRÉGÉ DE L'ENTITÉ

AJ CAMPRODON

IL S'AGIT D'UN ENTITÉ TRANSFRONTALIER?

No

PAYS (NUTS 0)

ES

RÉGION (NUTS 2)

ES51

NUTS 3

ES512

RUE

Plaça de la Vila

NUMÉRO DE RUE

1

CODE POSTAL

17867

VILLE

CAMPRODON

SITE INTERNET DE L'ENTITÉ

www.camprodon.cat

TYPE D'ENTITÉ PARTENAIRE

3

NATURE JURIDIQUE

Pública

VOTRE ENTITÉ RÉPOND-IL AUX CRITÈRES DE L'ARTICLE 2 DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ? RÉPONDEZ OUI SI VOTRE ENTITÉ RÉPOND AUX 3 CONDITIONS SUIVANTES : - IL EST CRÉÉ SPÉCIALEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE AUTRE QU'INDUSTRIEL OU COMMERCIAL, - IL EST DOTÉ D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET - SON ACTIVITÉ EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC, OU BIEN DONT LA GESTION EST SOUMISE À UN CONTRÔLE PAR CES DERNIERS, OU BIEN DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE EST COMPOSÉ DE MEMBRES DONT LA MOITIÉ EST NOMMÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC.

Si

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NACE (NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

Administration publique

B10.2 Représentant légal**NOM**

Xavier

NOMS DE FAMILLE

GUITART CANO

FONCTION

Alcalde

E-MAIL

xguitart@camprodon.cat

TÉLÉPHONE

34626917585

B10.3 Rôle de l'entité**RÔLE DE L'ENTITÉ DANS LE PROJET**

Entité partenaire

B10.4 Lieu d'exécution du projet**L'EXÉCUTION DU PROJET SERA-T-ELLE EFFECTUÉE À PARTIR D'UN SIÈGE DIFFÉRENT DU SIÈGE PRINCIPAL?**

Non

B10.5 Personne(s) responsable(s) de l'entité partenaire pour ce projet

MARÍA GÜELL TEIXIDOR

FONCTION

Administrativa Intervención

E-MAIL

intervencio@camprodon.cat

TÉLÉPHONE

34972740005

B10.6 Compétence et contribution de l'entité partenaire

QUELLES COMPÉTENCES THÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES DE VOTRE ENTITÉ SONT PERTINENTES POUR LE PROJET ?

La mairie de Camprodon fait partie du label Pays d'art et d'histoire. Elle collabore à une dynamique de travail en commun dans une perspective transfrontalière. Un projet commun, Patrimcat, a été développé dans le cadre du précédent appel à projets POCTEFA.

QUEL(LE)(S) EST/SONT LE RÔLE/LA CONTRIBUTION/LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DE VOTRE ENTITÉ DANS LE PROJET ?

- Contribution à la conception du plan d'action conjoint (4.1) et collaboration avec le GECT dans la mise en œuvre d'activités de dynamisation et de diffusion culturelle, technique et professionnelle sur notre territoire (4.2 à 4.4).- Réalisation interventions de réhabilitation du patrimoine (3.1)

LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIVEZ L'EXPÉRIENCE DE VOTRE ENTITÉ DANS LA PARTICIPATION ET/OU LA GESTION DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE OU D'AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX

Nous participons au projet Patrimcat 1 et faisons partie du label transfrontalière Pays d'art et d'histoire.

B10.7 Données financières de l'entité

VOTRE ENTITÉ PEUT-IL RÉCUPÉRER LA TVA ? (CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION NATIONALE SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE PROJET). SI LA RÉPONSE EST NON/PARTIELLEMENT, VOUS DEVREZ APPORTER LE CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION DEMANDÉ DANS LE TEXTE DE L'APPEL À PROJETS.

No

CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION

[10_DECLARACION IVA_AJUNTAMENT CAMPRODON.pdf](#)

VOTRE ENTITÉ A-T-IL PRÉVU DANS SON BUDGET UNE CONTRIBUTION EN ESPÈCES PAR LA MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DANS LES TERMES INDIQUÉS DANS LE PARAGRAPHE D.2.1.2 DU MANUEL DU PROGRAMME? SI VOUS LE PRÉVOYEZ, INDIQUEZ LE MONTANT, JUSTIFIEZ LE RECOURS À CETTE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET FOURNISSEZ L'ACCORD

No

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

-

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE L'OUTIL D'AUTO-

ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE COMPLÉTÉE. SÉLECTIONNEZ L'OUTIL SELON QUE VOTRE ENTITÉ EST À BUT LUCRATIF OU NON.

Tableau résumé du plan financement de l'entité partenaire

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	191.536,15€	65,00%
Cofinancement public	0,00€	0,00%
Autofinancement (contribution de l'organisme partenaire)	103.134,85€	35,00%
COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DE L'ORGANISME PARTENAIRE	294.671,00€	0,00%

Catégorie de coûts

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	15.600,00€	Coût réel
Coûts d'administration et de bureau	2.340,00€	Coût simplifié 15% des coûts de personnel
Voyages et hébergement	936,00€	Coût simplifié 6% des coûts de personnel
Conseils et services externes	22.300,00€	Coût réel
Matériel	9.075,00€	Coût réel
Travaux et infrastructures	244.420,00€	Coût réel

B10.8 Entité(s) associée(s) (le cas échéant)

NIF	Nom	Personne de contact	Description
------------	------------	----------------------------	--------------------

B10.9 Auto-évaluation aides d'État

CRITÈRE 1. VOTRE ENTITÉ PARTICIPE-T-ELLE À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LE PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

1.1. VOTRE ENTITÉ EXERCERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ET/OU PROPOSERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES POUR LESQUELS IL EXISTE UN MARCHÉ ?

Non

JUSTIFICATION

Aucune des activités prévues dans le projet n'implique la fourniture de services susceptibles d'affecter la concurrence, ni n'est réalisée en concurrence avec le secteur privé. Le projet se limite à la réhabilitation du patrimoine et à la revitalisation de ces espaces, il ne confère donc pas d'avantages aux entreprises ayant une activité économique et, comme il n'y a pas de propositions de soutien indirect aux entreprises, les mesures ne sont pas non plus sélectives.

1.2. EXISTE-T-IL DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES QUI AURONT PU ÊTRE RÉALISÉS PAR UN OPÉRATEUR DANS UN BUT LUCRATIF (MÊME SI VOTRE ENTITÉ N'A PAS L'INTENTION DE GAGNER EN DÉVELOPPANT CES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES ?

Non

JUSTIFICATION

Toutes les activités du projet sont d'intérêt public et sont menées conformément aux compétences municipales (réhabilitation d'infrastructures et d'espaces municipaux et promotion culturelle et touristique).

CONCLUSION

L'entité ne participe pas à des activités économiques à travers les projets

CRITÈRE 3. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT REÇOIT-ELLE UN AVANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

3.1. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT DU PROJET PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PROJET (ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION, ETC.), GRÂCE AU FINANCEMENT ACCORDÉ ? SI VOUS RÉPONDEZ OUI, INDIQUEZ EN QUOI IL CONSISTE AINSI QUE LE NOM D'ENTITÉS QUI S'ATTENDENT À EN BÉNÉFICIER.

Oui

JUSTIFICATION

L'activité 4.4 prévoit l'organisation d'ateliers destinés aux professionnels locaux afin de partager les bonnes pratiques et de développer des synergies et des opportunités de collaboration, ainsi qu'un autre atelier destiné aux artistes et aux artisans, afin de les sensibiliser aux opportunités d'exposition (sur un pied d'égalité avec d'autres opérateurs) offertes dans le cadre du projet.

3.2. SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST POSITIVE, LE MONTANT DE L'AIDE (FEDER + AUTRES COFINANCEMENTS PUBLICS) DÉPASSERA-T-IL 20 000 € PAR ENTITÉ HORS PARTENARIAT ?

Non

JUSTIFICATION

Deux sessions sont prévues pour chacun des deux publics cibles définis ci-dessus (4 au total). Le coût estimé pour l'ensemble de ces sessions, qui sera couvert par les frais de personnel du GECT, sera inférieur à 4 000 euros.

CONCLUSION

Il y a des entités extérieures au partenariat qui recevront un avantage dans le cadre du projet

B10.10 Déclaration de partenaire responsable

[11_responsible_declaration_AJUNTAMENT_CAMPRODON_Firmada.pdf](#)

B11-CORSAVY

B11.1 Données de l'entité partenaire

NIF/SIREN

216600601

CODE DIR3/NIC

00019

NOM DE L'ENTITÉ DANS LA LANGUE D'ORIGINE

COMMUNE DE CORSAVY

DÉPARTEMENT/UNITÉ/DIVISION

MAIRIE

NOM ABRÉGÉ DE L'ENTITÉ

CORSAVY

IL S'AGIT D'UN ENTITÉ TRANSFRONTALIER?

No

PAYS (NUTS 0)

FR

EST-IL SOUMIS AU CODE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Si

RÉGION (NUTS 2)

FRJ1

NUTS 3

FRJ15

RUE

Barry d'Amont

NUMÉRO DE RUE

Mairie de Corsavy

CODE POSTAL

66150

VILLE

CORSAVY

SITE INTERNET DE L'ENTITÉ

<https://www.corsavy.fr/>

TYPE D'ENTITÉ PARTENAIRE

3

NATURE JURIDIQUE

Pública

VOTRE ENTITÉ RÉPOND-IL AUX CRITÈRES DE L'ARTICLE 2 DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ? RÉPONDEZ OUI SI VOTRE ENTITÉ RÉPOND AUX 3 CONDITIONS SUIVANTES : - IL EST CRÉÉ SPÉCIALEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE AUTRE QU'INDUSTRIEL OU COMMERCIAL, - IL EST DOTÉ D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET - SON ACTIVITÉ EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC, OU BIEN DONT LA GESTION EST SOUMISE À UN CONTRÔLE PAR CES DERNIERS, OU BIEN DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE EST COMPOSÉ DE MEMBRES DONT LA MOITIÉ EST NOMMÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC.

Si

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NACE (NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

Administration publique

B11.2 Représentant légal**NOM**

Antoine

NOMS DE FAMILLE

CHRYSOSTOME

FONCTION

Alcalde

E-MAIL

mairie @corsavy.fr

TÉLÉPHONE

33468392651

B11.3 Rôle de l'entité**RÔLE DE L'ENTITÉ DANS LE PROJET**

Entité partenaire

B11.4 Lieu d'exécution du projet**L'EXÉCUTION DU PROJET SERA-T-ELLE EFFECTUÉE À PARTIR D'UN SIÈGE DIFFÉRENT DU SIÈGE PRINCIPAL?**

Non

B11.5 Personne(s) responsable(s) de l'entité partenaire pour ce projet

HÉLÈNE GALY
FONCTION
Secretaria Ayuntamiento

E-MAIL
mairie@corsavy.fr

TÉLÉPHONE
33468392651

B11.6 Compétence et contribution de l'entité partenaire

QUELLES COMPÉTENCES THÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES DE VOTRE ENTITÉ SONT PERTINENTES POUR LE PROJET ?

La commune, adhérente au PAHT accueille les visites commentées en Français et en Catalan. Propriétaire du refuge de Batère, elle a signé une convention avec la FEEC un tarif préférentiel pour les excursionnistes catalans pour ainsi augmenter l'attractivité de ces itinéraires (tour de Batère).

QUEL(LE)(S) EST/SONT LE RÔLE/LA CONTRIBUTION/LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DE VOTRE ENTITÉ DANS LE PROJET ?

Restauration sécurisation et entretien du monument pour en faire un support à des activités culturelles et événementielles à destination du grand public, ex. l'illumination du réseau des tours, la fête de la Tour et la possibilité pour les organisations de créer d'autres événements sur le site.

LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIEZ L'EXPÉRIENCE DE VOTRE ENTITÉ DANS LA PARTICIPATION ET/OU LA GESTION DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE OU D'AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX

Non

B11.7 Données financières de l'entité

VOTRE ENTITÉ PEUT-IL RÉCUPÉRER LA TVA ? (CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION NATIONALE SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE PROJET). SI LA RÉPONSE EST NON/PARTIELLEMENT, VOUS DEVREZ APPORTER LE CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION DEMANDÉ DANS LE TEXTE DE L'APPEL À PROJETS.

Partiellement

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

-

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE L'OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE COMPLÉTÉE. SÉLECTIONNEZ L'OUTIL SELON QUE VOTRE ENTITÉ EST À BUT LUCRATIF OU NON.

-

Tableau résumé du plan financement de l'entité partenaire

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	124.437,37€	65,00%
Cofinancement public	0,00€	0,00%
Autofinancement (contribution de l'organisme partenaire)	67.004,73€	35,00%
COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DE L'ORGANISME PARTENAIRE	191.442,10€	0,00%

Catégorie de coûts

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	15.010,00€	Coût réel
Coûts d'administration et de bureau	2.251,50€	Coût simplifié 15% des coûts de personnel
Voyages et hébergement	900,60€	Coût simplifié 6% des coûts de personnel
Conseils et services externes	17.280,00€	Coût réel
Matériel	0,00€	Coût réel
Travaux et infrastructures	156.000,00€	Coût réel

B11.8 Entité(s) associée(s) (le cas échéant)

NIF	Nom	Personne de contact	Description
-----	-----	---------------------	-------------

B11.9 Auto-évaluation aides d'État

CRITÈRE 1. VOTRE ENTITÉ PARTICIPE-T-ELLE À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LE PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

1.1. VOTRE ENTITÉ EXERCERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ET/OU PROPOSERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES POUR LESQUELS IL EXISTE UN MARCHÉ ?

Non

JUSTIFICATION

Aucune des activités prévues dans le projet n'implique l'offre de services susceptibles d'affecter la concurrence, ou n'est réalisée en concurrence avec le secteur privé. Elle se limite à la réhabilitation du patrimoine et à la dynamisation desdits espaces, par conséquent, elle ne confère pas d'avantages aux entreprises ayant une activité économique et comme il n'y a pas de propositions d'accompagnement indirect pour les entreprises, les mesures ne sont pas non plus sélectives.

1.2. EXISTE-T-IL DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES QUI AURONT PU ÊTRE RÉALISÉS PAR UN OPÉRATEUR DANS UN BUT LUCRATIF (MÊME SI VOTRE ENTITÉ N'A PAS L'INTENTION DE GAGNER EN DÉVELOPPANT CES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES ?

Non

JUSTIFICATION

Toutes les activités du projet sont circonscrites à la sphère d'intérêt public, et sont réalisées selon les compétences communales (réhabilitation des infrastructures et des espaces communaux et revitalisation culturelle et touristique).

CONCLUSION

L'entité ne participe pas à des activités économiques à travers les projets

CRITÈRE 3. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT REÇOIT-ELLE UN AVANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

3.1. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT DU PROJET PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PROJET (ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION, ETC.), GRÂCE AU FINANCEMENT ACCORDÉ ? SI VOUS RÉPONDEZ OUI, INDIQUEZ EN QUOI IL CONSISTE AINSI QUE LE NOM D'ENTITÉS QUI S'ATTENDENT À EN BÉNÉFICIER.

Oui

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'activité 4.4, il est prévu l'organisation d'ateliers dédiés aux professionnels locaux pour partager les bonnes pratiques et développer des synergies et opportunités de collaboration, ainsi qu'un autre centré sur les artistes et artisans, pour faire connaître les opportunités d'exposition (à égalité avec les autres opérateurs) offerts dans le cadre du projet.

3.2. SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST POSITIVE, LE MONTANT DE L'AIDE (FEDER + AUTRES COFINANCEMENTS PUBLICS) DÉPASSERA-T-IL 20 000 € PAR ENTITÉ HORS PARTENARIAT ?

Non

JUSTIFICATION

Deux sessions sont prévues pour chacun des deux publics cibles définis ci-dessus (4 au total). Le coût estimé pour l'ensemble, qui sera couvert par les frais de personnel du GECT, sera inférieur à 4 000 €.

CONCLUSION

Il y a des entités extérieures au partenariat qui recevront un avantage dans le cadre du projet

B11.10 Déclaration de partenaire responsable

[10_responsible_declaration_CORSAVI_Firmada.pdf](#)

B12-C MONTBOLO

B12.1 Données de l'entité partenaire

NIF/SIREN

216601138

CODE DIR3/NIC

00011

NOM DE L'ENTITÉ DANS LA LANGUE D'ORIGINE

COMMUNE DE MONTBOLO

DÉPARTEMENT/UNITÉ/DIVISION

MAIRIE

NOM ABRÉGÉ DE L'ENTITÉ

C MONTBOLO

IL S'AGIT D'UN ENTITÉ TRANSFRONTALIER?

No

PAYS (NUTS 0)

FR

EST-IL SOUMIS AU CODE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Si

RÉGION (NUTS 2)

FRJ1

NUTS 3

FRJ15

RUE

Rue de l'Eglise

NUMÉRO DE RUE

2

CODE POSTAL

66110

VILLE

MONTBOLO

SITE INTERNET DE L'ENTITÉ

<https://mairiemontbolo.fr/>

TYPE D'ENTITÉ PARTENAIRE

3

NATURE JURIDIQUE

Pública

VOTRE ENTITÉ RÉPOND-IL AUX CRITÈRES DE L'ARTICLE 2 DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ? RÉPONDEZ OUI SI VOTRE ENTITÉ RÉPOND AUX 3 CONDITIONS SUIVANTES : - IL EST CRÉÉ SPÉCIALEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE AUTRE QU'INDUSTRIEL OU COMMERCIAL, - IL EST DOTÉ D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET - SON ACTIVITÉ EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC, OU BIEN DONT LA GESTION EST SOUMISE À UN CONTRÔLE PAR CES DERNIERS, OU BIEN DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE EST COMPOSÉ DE MEMBRES DONT LA MOITIÉ EST NOMMÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC.

Si

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NACE (NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

Administration publique

B12.2 Représentant légal

NOM

Hervé

NOMS DE FAMILLE

COLAS

FONCTION

Alcalde

E-MAIL

mairie.montbolo@orange.fr

TÉLÉPHONE

33468390982

B12.3 Rôle de l'entité

RÔLE DE L'ENTITÉ DANS LE PROJET

Entité partenaire

B12.4 Lieu d'exécution du projet

L'EXÉCUTION DU PROJET SERA-T-ELLE EFFECTUÉE À PARTIR D'UN SIÈGE DIFFÉRENT DU SIÈGE PRINCIPAL?

Non

B12.5 Personne(s) responsable(s) de l'entité partenaire pour ce projet

MARIE-JOSÉ MACABIES

FONCTION

1ère Adjointe

E-MAIL

louismacabies@aol.com

TÉLÉPHONE

33619820414

B12.6 Compétence et contribution de l'entité partenaire

QUELLES COMPÉTENCES THÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES DE VOTRE ENTITÉ SONT PERTINENTES POUR LE PROJET ?

Adhérents au Pays d'Art et d'Histoire nous préparons ce projet ces 6 derniers mois en collaboration avec le suivi de nombreuses réunions sur notre territoire transfrontalier.

QUEL(LE)(S) EST/SONT LE RÔLE/LA CONTRIBUTION/LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DE VOTRE ENTITÉ DANS LE PROJET ?

Contribution à la conception du plan d'action commun et collaboration avec l'AECT dans la mise en œuvre de valorisation sur notre territoire pour la revitalisation et la diffusion culturelle, technique et professionnelle - Exécution des interventions de réhabilitation du patrimoine

LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIVEZ L'EXPÉRIENCE DE VOTRE ENTITÉ DANS LA PARTICIPATION ET/OU LA GESTION DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE OU D'AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX

Ce POCTEFA sera la première expérience pour la Commune de Montbolo, néanmoins le GECT, chef de file, est expérimenté dans ce domaine et viendra en soutien à Montbolo.

B12.7 Données financières de l'entité

VOTRE ENTITÉ PEUT-IL RÉCUPÉRER LA TVA ? (CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION NATIONALE SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE PROJET). SI LA RÉPONSE EST NON/PARTIELLEMENT, VOUS DEVREZ APPORTER LE CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION DEMANDÉ DANS LE TEXTE DE L'APPEL À PROJETS.

Partiellement

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

-

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE L'OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE COMPLÉTÉE. SÉLECTIONNEZ L'OUTIL SELON QUE VOTRE ENTITÉ EST À BUT LUCRATIF OU NON.

-

Tableau résumé du plan financement de l'entité partenaire

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	46.042,18€	65,00%
Cofinancement public	0,00€	0,00%
Autofinancement (contribution de l'organisme partenaire)	24.791,94€	35,00%
COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DE L'ORGANISME PARTENAIRE	70.834,12€	0,00%

Catégorie de coûts

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	15.072,00€	Coût réel
Coûts d'administration et de bureau	2.260,80€	Coût simplifié 15% des coûts de personnel
Voyages et hébergement	904,32€	Coût simplifié 6% des coûts de personnel
Conseils et services externes	25.876,00€	Coût réel
Matériel	0,00€	Coût réel
Travaux et infrastructures	26.721,00€	Coût réel

B12.8 Entité(s) associée(s) (le cas échéant)

NIF	Nom	Personne de contact	Description
-----	-----	---------------------	-------------

B12.9 Auto-évaluation aides d'État

CRITÈRE 1. VOTRE ENTITÉ PARTICIPE-T-ELLE À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LE PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

1.1. VOTRE ENTITÉ EXERCERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ET/OU PROPOSERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES POUR LESQUELS IL EXISTE UN MARCHÉ ?

Non

JUSTIFICATION

Aucune des activités prévues dans le projet n'implique l'offre de services susceptibles d'affecter la concurrence, ou n'est réalisée en concurrence avec le secteur privé. Elle se limite à la réhabilitation du patrimoine et à la dynamisation desdits espaces, par conséquent, elle ne confère pas d'avantages aux entreprises ayant une activité économique et comme il n'y a pas de propositions d'accompagnement indirect pour les entreprises, les mesures ne sont pas non plus sélectives.

1.2. EXISTE-T-IL DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES QUI AURONT PU ÊTRE RÉALISÉS PAR UN OPÉRATEUR DANS UN BUT LUCRATIF (MÊME SI VOTRE ENTITÉ N'A PAS L'INTENTION DE GAGNER EN DÉVELOPPANT CES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES ?

Non

JUSTIFICATION

Toutes les activités du projet sont circonscrites à la sphère d'intérêt public, et sont réalisées selon les compétences communales (réhabilitation des infrastructures et des espaces communaux et revitalisation culturelle et touristique).

CONCLUSION

L'entité ne participe pas à des activités économiques à travers les projets

CRITÈRE 3. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT REÇOIT-ELLE UN AVANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

3.1. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT DU PROJET PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PROJET (ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION, ETC.), GRÂCE AU FINANCEMENT ACCORDÉ ? SI VOUS RÉPONDEZ OUI, INDIQUEZ EN QUOI IL CONSISTE AINSI QUE LE NOM D'ENTITÉS QUI S'ATTENDENT À EN BÉNÉFICIER.

Oui

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'activité 4.4, il est prévu l'organisation d'ateliers dédiés aux professionnels locaux pour partager les bonnes pratiques et développer des synergies et opportunités de collaboration, ainsi qu'un autre centré sur les artistes et artisans, pour faire connaître les opportunités d'exposition (à égalité avec les autres opérateurs) offerts dans le cadre du projet.

3.2. SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST POSITIVE, LE MONTANT DE L'AIDE (FEDER + AUTRES COFINANCEMENTS PUBLICS) DÉPASSERA-T-IL 20 000 € PAR ENTITÉ HORS PARTENARIAT ?

Non

JUSTIFICATION

Deux sessions sont prévues pour chacun des deux publics cibles définis ci-dessus (4 au total). Le coût estimé pour l'ensemble, qui sera couvert par les frais de personnel du GECT, sera inférieur à 4 000 €.

CONCLUSION

Il y a des entités extérieures au partenariat qui recevront un avantage dans le cadre du projet

B12.10 Déclaration de partenaire responsable

[12_responsible_declaration_MONTBOLO_Firmada.pdf](#)

B13.1 Données de l'entité partenaire**NIF/SIREN**

216600494

CODE DIR3/NIC

00019

NOM DE L'ENTITÉ DANS LA LANGUE D'ORIGINE

MAIRIE DE CÉRET

DÉPARTEMENT/UNITÉ/DIVISION

MAIRIE

NOM ABRÉGÉ DE L'ENTITÉ

CÉRET

IL S'AGIT D'UN ENTITÉ TRANSFRONTALIER?

No

PAYS (NUTS 0)

FR

EST-IL SOUMIS AU CODE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Si

RÉGION (NUTS 2)

FRJ1

NUTS 3

FRJ15

RUE

Boulevard Joffre

NUMÉRO DE RUE

6

CODE POSTAL

66400

VILLE

CERET

SITE INTERNET DE L'ENTITÉwww.mairie-ceret.fr**TYPE D'ENTITÉ PARTENAIRE**

3

NATURE JURIDIQUE

Pública

VOTRE ENTITÉ RÉPOND-IL AUX CRITÈRES DE L'ARTICLE 2 DE LA DIRECTIVE 2014/24/UE SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ? RÉPONDEZ OUI SI VOTRE ENTITÉ RÉPOND AUX 3 CONDITIONS SUIVANTES : - IL EST CRÉÉ SPÉCIALEMENT POUR RÉPONDRE À DES BESOINS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AYANT UN CARACTÈRE AUTRE QU'INDUSTRIEL OU COMMERCIAL, - IL EST DOTÉ D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ET - SON ACTIVITÉ EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC, OU BIEN DONT LA GESTION EST SOUMISE À UN CONTRÔLE PAR CES DERNIERS, OU BIEN DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE EST COMPOSÉ DE MEMBRES DONT LA MOITIÉ EST NOMMÉE PAR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU D'AUTRES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC.

Si

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NACE (NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

Administration publique

B13.2 Représentant légal

NOM

Michel

NOMS DE FAMILLE

COSTE

FONCTION

Maire

E-MAIL

s.dabouzy@mairie-ceret.fr

TÉLÉPHONE

33468875012

B13.3 Rôle de l'entité

RÔLE DE L'ENTITÉ DANS LE PROJET

Entité partenaire

B13.4 Lieu d'exécution du projet

L'EXÉCUTION DU PROJET SERA-T-ELLE EFFECTUÉE À PARTIR D'UN SIÈGE DIFFÉRENT DU SIÈGE PRINCIPAL?

Non

B13.5 Personne(s) responsable(s) de l'entité partenaire pour ce projet

SABRINA REY

FONCTION

Directrice du pôle culture- sport-évènementiel- ingénierie financière

E-MAIL

s.rey@mairie-ceret.fr

TÉLÉPHONE

33468875012

B13.6 Compétence et contribution de l'entité partenaire

QUELLES COMPÉTENCES THÉMATIQUES ET EXPÉRIENCES DE VOTRE ENTITÉ SONT PERTINENTES POUR LE PROJET ?

Céret est membre depuis la création du GECT. La commune participe activement aux activités du Pays d'Art et Histoire Transfrontalier à travers visites guides en catalan, français et anglais; conférences thématiques; animations scolaires et promotion di CIAP installé à la médiathèque de la commune.

QUEL(LE)(S) EST/SONT LE RÔLE/LA CONTRIBUTION/LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DE VOTRE ENTITÉ DANS LE PROJET ?

Travail de communication sur l'attractivité de notre espace transfrontalier par ses activités permanentes: marché hebdomadaire, activité culturelle permanente, attractivité animations sociales, important dynamisme économique avec des entreprises de haute technologie industrielle et agroalimentaire.

LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIVEZ L'EXPÉRIENCE DE VOTRE ENTITÉ DANS LA PARTICIPATION ET/OU LA GESTION DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE OU D'AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX

Nous bénéficions de l'activité de PATRIMCAT 1 par la présence du CIAP dédié aux transformations sociologique et architecturale du territoire du bas Vallespir.

B13.7 Données financières de l'entité

VOTRE ENTITÉ PEUT-IL RÉCUPÉRER LA TVA ? (CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION NATIONALE SELON LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE PROJET). SI LA RÉPONSE EST NON/PARTIELLEMENT, VOUS DEVREZ APPORTER LE CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION DEMANDÉ DANS LE TEXTE DE L'APPEL À PROJETS.

No

CERTIFICAT DE NON-RÉCUPÉRATION
[13_DECLARACION IVA_MAIRIE CERET.pdf](#)

VOTRE ENTITÉ A-T-IL PRÉVU DANS SON BUDGET UNE CONTRIBUTION EN ESPÈCES PAR LA MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DANS LES TERMES INDIQUÉS DANS LE PARAGRAPHE D.2.1.2 DU MANUEL DU PROGRAMME? SI VOUS LE PRÉVOYEZ, INDIQUEZ LE MONTANT, JUSTIFIEZ LE RECOURS À CETTE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET FOURNISSEZ L'ACCORD

No

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

-

SI VOTRE ENTITÉ EST UNE ENTREPRISE OU UN ENTITÉ PRIVÉ, JOIGNEZ DANS CE PARAGRAPHE L'OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE COMPLÉTÉE. SÉLECTIONNEZ L'OUTIL SELON QUE VOTRE ENTITÉ EST À BUT LUCRATIF OU NON.

-

Tableau résumé du plan financement de l'entité partenaire

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	212.482,77€	65,00%
Cofinancement public	0,00€	0,00%
Autofinancement (contribution de l'organisme partenaire)	114.413,80€	35,00%
COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DE L'ORGANISME PARTENAIRE	326.896,57€	0,00%

Catégorie de coûts

Catégorie	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	15.617,00€	Coût réel
Coûts d'administration et de bureau	2.342,55€	Coût simplifié 15% des coûts de personnel
Voyages et hébergement	937,02€	Coût simplifié 6% des coûts de personnel
Conseils et services externes	48.000,00€	Coût réel
Matériel	0,00€	Coût réel
Travaux et infrastructures	260.000,00€	Coût réel

B13.8 Entité(s) associée(s) (le cas échéant)

NIF	Nom	Personne de contact	Description
-----	-----	---------------------	-------------

B13.9 Auto-évaluation aides d'État

CRITÈRE 1. VOTRE ENTITÉ PARTICIPE-T-ELLE À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À TRAVERS LE PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

1.1. VOTRE ENTITÉ EXERCERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ET/OU PROPOSERA-T-ELLE DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES POUR LESQUELS IL EXISTE UN MARCHÉ ?

Non

JUSTIFICATION

Aucune des activités prévues dans le projet n'implique l'offre de services susceptibles d'affecter la concurrence, ou n'est réalisée en concurrence avec le secteur privé. Elle se limite à la réhabilitation du patrimoine et à la dynamisation desdits espaces, par conséquent, elle ne confère pas d'avantages aux entreprises ayant une activité économique et comme il n'y a pas de propositions d'accompagnement indirect pour les entreprises, les mesures ne sont pas non plus sélectives.

1.2. EXISTE-T-IL DES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES QUI AURONT PU ÊTRE RÉALISÉS PAR UN OPÉRATEUR DANS UN BUT LUCRATIF (MÊME SI VOTRE ENTITÉ N'A PAS L'INTENTION DE GAGNER EN DÉVELOPPANT CES ACTIVITÉS/BIENS/SERVICES ?

Non

JUSTIFICATION

Toutes les activités du projet sont circonscrites à la sphère d'intérêt public, et sont réalisées selon les compétences communales (réhabilitation des infrastructures et des espaces communaux et revitalisation culturelle et touristique).

CONCLUSION

L'entité ne participe pas à des activités économiques à travers les projets

CRITÈRE 3. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT REÇOIT-ELLE UN AVANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET ? RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES ET JUSTIFIEZ BRIÈVEMENT (JUSTIFICATION REQUISE SI RÉPONSE OUI OU NON).

3.1. UNE ENTITÉ EXTÉRIEURE AU PARTENARIAT DU PROJET PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PROJET (ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION, ETC.), GRÂCE AU FINANCEMENT ACCORDÉ ? SI VOUS RÉPONDEZ OUI, INDIQUEZ EN QUOI IL CONSISTE AINSI QUE LE NOM D'ENTITÉS QUI S'ATTENDENT À EN BÉNÉFICIER.

Oui

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'activité 4.4, il est prévu l'organisation d'ateliers dédiés aux professionnels locaux pour partager les bonnes pratiques et développer des synergies, des opportunités de collaboration, ainsi qu'un autre centré sur les artistes et artisans, pour faire connaître les opportunités d'exposition (à égalité avec les autres opérateurs) offerts dans le cadre du projet.

3.2. SI LA RÉPONSE À LA QUESTION PRÉCÉDENTE EST POSITIVE, LE MONTANT DE L'AIDE (FEDER + AUTRES COFINANCEMENTS PUBLICS) DÉPASSERA-T-IL 20 000 € PAR ENTITÉ HORS PARTENARIAT ?

Non

JUSTIFICATION

Deux sessions sont prévues pour chacun des deux publics cibles définis ci-dessus (4 au total). Le coût estimé pour l'ensemble, qui sera couvert par les frais de personnel du GECT, sera inférieur à 4 000 €.

CONCLUSION

Il y a des entités extérieures au partenariat qui recevront un avantage dans le cadre du projet

B13.10 Déclaration de partenaire responsable

[13_responsible_declaration_CERET_Firmada.pdf](#)

C - DESCRIPTION

C1-OBJECTIF

C1.1 Objectif général du projet

OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU PROGRAMME

(vi) En renforçant le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET

La valorisation et la revitalisation du patrimoine culturel en tant que générateur d'opportunités et de développement social au sein de la population locale du PAHT, à travers la réhabilitation de 13 propriétés, la création de 2 centres d'interprétation et la mise en œuvre d'un plan d'action commun.

C2-CRITÈRES

C2.1 Critères de coopération

EN QUOI LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE EST-ELLE NÉCESSAIRE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF GÉNÉRAL ET LES RÉSULTATS DU PROJET ?

En France il existe plus de 200 territoires labellisés Pays d'Art et d'Histoire, mais seulement deux sont transfrontaliers ; Les Vallées Catalanes est le seul en métropole. Ce constat, ainsi que la structure de gestion GECT dont se sont dotées, donne déjà une idée des liens culturels, historiques, linguistiques et économiques existants et du besoin de développer un travail commun entre ses communes, caractérisées par une population en baisse et vieillissante. Les infrastructures qui seront réhabilitées ont été sélectionnées en fonction de leur importance transfrontalière et de leur complémentarité. Les travaux seront réalisés avec des critères partagés (création d'aires d'accueil, signalétique, numérisation, etc.) Il est nécessaire de créer un storytelling commun et de développer un programme de dynamisation culturelle qui soit complémentaire et renforce son attrait en tant que destination. Seule une approche transfrontalière donne de la cohérence à une intervention de cette ampleur.

Développement conjoint dans la préparation : dans la description, vous devez expliquer la manière dont tous les entités partenaires ont participé à la conception du projet.

DESCRIPTION

Deux réunions en présentiel ont été organisées avec tous les partenaires, plus quatre autres (deux de chaque côté de la frontière). Les six réunions ont permis d'identifier les défis, de concevoir les activités et de parvenir à un consensus sur les installations les mieux adaptées à Patrimc@t II.

Exécution conjointe : dans la description, vous devez décrire le travail de tous les entités partenaires dans les activités proposées dans le projet pour atteindre les objectifs fixés. Cela ne suppose pas nécessairement que tous les bénéficiaires/partenaires participent à toutes les activités prévues.

DESCRIPTION

La réhabilitation des installations est effectuée par chaque partenaire, mais le plan d'action et dynamisation (Action 4) et les activités de communication (A1) sont élaborés et mis en œuvre conjointement grâce à la contribution des ressources propres et à la direction du chef de file, le GECT.

Dotation de personnel commun : pour l'appliquer, l'apport de personnel de tous les entités partenaires du projet doit être garanti

DESCRIPTION

Toutes les actions planifiées impliquent le besoin pour chaque partenaire de fournir des ressources humaines pour leur mise en œuvre. Celles-ci sont prises en charge par les municipalités, mais seul un très faible pourcentage a été budgétisé, ce qui montre leur engagement dans le projet.

Financement conjoint : ce critère sera sélectionné s'il est garanti que tous les entités partenaires du projet comprennent le budget dans l'une des activités

DESCRIPTION

Tous les partenaires du projet contribueront financièrement à au moins trois des quatre actions qui structurent le projet.

C2.2 Principes horizontaux

DÉVELOPPEMENT DURABLE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 11 DU TFUE, EN TENANT COMPTE DES OBJECTIFS DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU, L'ACCORD DE PARIS

Positif

DESCRIPTION

L'approche des objectifs et des activités du projet s'aligne parfaitement sur plusieurs des 17 ODD : éducation de qualité ; égalité des sexes ; énergie propre ; travail décent et croissance économique ; communautés durables ; production et consommation responsables. La réhabilitation des biens patrimoniaux sera réalisée en intégrant des aspects en faveur de la transition énergétique (par exemple, l'utilisation de matériaux recyclés et de technologies d'efficacité énergétique, l'eau de pluie...) et avec des critères de durabilité environnementale, sociale et économique. Le plan d'action pour la diffusion du patrimoine commun se concentrera sur le bénéfice de la population locale, enfants et adultes, en créant des opportunités pour leur développement économique et social d'une manière durable et enracinée dans le territoire. Toutes les activités du projet seront régies par le principe DNSH.

ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION FONDÉE SUR LE SEXE, L'ORIGINE RACIALE OU ETHNIQUE, LA RELIGION OU LES CONVICTIIONS, LE HANDICAP, L'ÂGE OU L'ORIENTATION SEXUELLE

Positif

DESCRIPTION

Toutes les activités de promotion et de diffusion du patrimoine commun (A4) seront conçues pour encourager la participation des femmes et éviter activement toute discrimination fondée sur la race, le genre, le sexe et le handicap : d'une part, lors de la sélection des bénéficiaires du programme, auxquels les bonnes pratiques en matière de discrimination intersectionnelle seront présentées lors de réunions et d'échanges sur le projet ; et d'autre part, à travers l'approche des campagnes de communication. Le respect de ces groupes sera intégré dans la communication interne et externe du projet (stratégie, médias, messages, témoignages, etc.) (actions 2 et 4). D'autre part, Patrimc@t II cherche à dynamiser un territoire avec des problèmes de dépeuplement et d'opportunités économiques basées sur ses propres ressources. Les itinéraires seront alignés sur l'économie locale existante afin que les bénéfices puissent être maximisés par la population locale, les associations et les PME.

ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES, INCORPORATION DE LA PERSPECTIVE DE GENRE ET L'INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DE GENRE

Projet qui intègre la perspective de genre

DESCRIPTION

La promotion de la participation des femmes, le développement des compétences, la production de données ventilées par sexe et un langage inclusif seront intégrés dans toutes les activités. Dans l'Action 4, la préférence sera donnée à la sélection de PME, associations et collectifs locaux qui incluent des personnes des deux sexes dans leurs équipes de travail et un minimum de 50% des bénéficiaires des actions de promotion et des ateliers impliquant des PME locales seront des femmes (entités locales et professionnels de la culture et du tourisme, des loisirs, de la restauration, de l'hébergement). Les partenaires et les sous-traitants seront invités à s'engager à éviter toute différenciation salariale entre les hommes et les femmes au sein de leur personnel et de leurs équipes professionnelles.

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Positif

DESCRIPTION

Toutes les actions, qu'il s'agisse de la communication, de la conception des équipements ou des activités de dynamisation (actions 2 à 4), intégreront des critères d'accessibilité et d'inclusivité, de sorte qu'il s'agira d'un élément transversal du projet. Cette démarche est entendue au sens large, intégrant à la fois les handicaps physiques et mentaux, ainsi que les problèmes et maladies mentales (autisme, syndrome d'Asperger, etc.). Elle se matérialisera par la réhabilitation d'éléments du patrimoine (activité 3.1), par l'inclusion de contenus adaptés dans les éléments de signalisation (activité 3.2) et le matériel d'exposition (activité 4.2), ainsi que par l'idéation et la planification d'activités spécifiques pour les publics ayant des besoins particuliers (activités 4.1 et 4.3).

C3-PERTINENCE ET CONTEXTE

C3.1 Quels sont les défis territoriaux communs auxquels le projet répondra?

DÉCRIEZ POURQUOI VOTRE PROJET EST NÉCESSAIRE SUR LE TERRITOIRE DANS LEQUEL VOUS OPÉREZ, EN TERMES DE DÉFIS ET D'OPPORTUNITÉS

Les Vallées Catalanes sont un territoire rural qui connaît des difficultés de développement économique et social, mais qui dispose d'un patrimoine culturel et architectural commun très riche sur lequel il est possible de développer des opportunités pour la population locale.1) Le tourisme dans la destination est important, mais pour des séjours courts et très saisonniers. Cela freine l'installation de services et l'ancrage des jeunes. Patrimc@t II répond à cet enjeu d'allongement des séjours en proposant des atouts plus attractifs (contenu) et en développant de nouveaux espaces d'accueil liés au patrimoine (équipements).2) Une population vieillissante et des difficultés d'enracinement, mais un tissu associatif et professionnel naissant (Les Lumières d'Encre, des luthiers, des peintres, des sculpteurs, des ébénistes, des activités artistiques diverses). Patrimc@t II vise à soutenir le tissu économique local en créant des espaces et des activités de dynamisation technique et professionnelle, en offrant des opportunités de développement

qui favorisent l'enracinement de la population, tout en enrichissant l'attractivité de l'offre touristique et culturelle pour le visiteur.3) Visibilité insuffisante du storytelling commun du patrimoine culturel et architectural développé par les Vallées Catalanes. Nécessité de développer des activités de promotion et d'encourager la collaboration des entreprises et des associations et initiatives culturelles de part et d'autre de la frontière.

C3.2 Comment le projet aborde-t-il les défis et/ou opportunités identifiés et quoi de nouveau dans l'approche adoptée par le projet?

DÉCRIVEZ LES NOUVELLES SOLUTIONS QUI SERONT DÉVELOPPÉES AU COURS DU PROJET ET/OU LES SOLUTIONS EXISTANTES QUI SERONT ADOPTÉES ET APPLIQUÉES TOUT AU LONG DE LA VIE DU PROJET. VEUILLEZ ÉGALEMENT DÉCRIRE COMMENT L'APPROCHE VA AU-DELÀ DES PRATIQUES EXISTANTES DANS LE SECTEUR/DOMAINES DU PROGRAMME/PAYS PARTICIPANTS

Le projet répond aux défis rencontrés dans le cadre de Patrimc@t I en renforçant trois aspects clés afin d'améliorer la contribution du projet au développement économique local durable : Social : en priorisant la réhabilitation de espaces à usage social de la population locale, en favorisant les relations entre les communautés de part et d'autre de la frontière et en améliorant l'offre touristique du territoire. Économique : en valorisant l'impact du tourisme et en générant des opportunités pour les professionnels locaux et en projetant la création et la dynamisation de réseaux transfrontaliers liés au patrimoine commun. Environnemental : en intégrant des critères de transition et d'efficacité énergétique dans les rénovations du patrimoine.

C3.3 Qui bénéficiera des résultats de votre projet?

INSTITUTIONS PUBLIQUES ET ORGANISMES PUBLICS EN CHARGE DES POLITIQUES TOURISTIQUES ET/OU CULTURELLES AU NIVEAU LOCAL, RÉGIONAL ET NATIONAL
DESCRIPTION

Les communes sur l'ensemble du territoire du Pays d'Art et d'Histoire.

VALEUR OBJECTIF

44

ACTEURS ÉCONOMIQUES, COOPÉRATIVES, CLUSTERS ET ENTITÉS ASSOCIATIVES DU SECTEUR PRIVÉ SPÉCIALISÉS DANS LE TOURISME OU DANS TOUT SOUS-SECTEUR DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES
DESCRIPTION

Entreprises et professionnels locaux liés à la culture et au tourisme (hébergement, restauration, loisirs, entreprises de mobilité, agences réceptives...).

VALEUR OBJECTIF

120

ENTREPRISES ET ORGANISATIONS QUI Promeuvent des manifestations, des foires, des festivals et d'autres événements culturels et/ou de promotion touristique
DESCRIPTION

Le tissu associatif local lié à la culture et au tourisme

VALEUR OBJECTIF

35

C3.4 Comment le projet contribue-t-il à des stratégies et politiques plus larges?

VEUILLEZ INDIQUER À QUELLES STRATÉGIES ET POLITIQUES VOTRE PROJET CONTRIBUERA ET DE QUELLE MANIÈRE. LE PROGRAMME PRÉDÉFINIT LA LISTE DES STRATÉGIES AUXQUELLES LE PROJET POURRAIT CONTRIBUER.

LE PROJET NE CONTRIBUE PAS AUX STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES ET DE BASSIN MARITIME

C3.5 De quelles synergies avec des projets ou initiatives antérieurs ou actuels de l'UE (ou autres) le projet tirera-t-il parti?

Nom du projet ou de l'initiative	Origine européenne	Décrivez en quoi consiste la synergie
EPIREMED	Poctefa	La création d'itinéraires, de produits et d'expériences touristiques et leur promotion dans le cadre d'Epiremed contribuent à renforcer la base sur laquelle Patrimc@t II développera son activité. A son tour, celle-ci alimente le potentiel des expériences créées dans le cadre d'Epiremed.
TTFS	Poctefa	Les actions de protection et de conservation du patrimoine naturel et son utilisation touristique durable menées par TTFS dans les vallées du Ter et du Fluvià se complètent parfaitement avec le même développement local basé sur le patrimoine commun que Patrimc@t promeut.
PYRFER	Poctefa	Il a développé des aspects touristiques et de formation autour de l'industrie, l'artisanat et la formation du fer, très importante sur le territoire du GECT.
CONNECT	Poctefa	Il a permis d'améliorer la mobilité durable par les transports publics sur le territoire du GECT.

C3.6 Comment le projet utilise-t-il les connaissances disponibles?

DÉCRIEZ LES EXPÉRIENCES/LEÇONS APPRISSES SUR LESQUELLES LE PROJET EST BASÉ ET LES AUTRES CONNAISSANCES DISPONIBLES DONT LE PROJET TIRE PROFIT

Les résultats de ses propres expériences antérieures : la mise en œuvre du projet Patrimc@t (ancien programme POCTEFA) ; le développement de l'application transfrontalière de la marque Pays d'Art et d'Histoire ; toutes les années de gestion et de discussion interne de la marque (depuis 2010). Les expériences de tiers qui ont été intégrées dans le cadre d'échanges avec d'autres territoires et associations culturelles du Pays d'art et d'histoire seront également mises à profit.

C4-PARTENARIAT

C4.1 Partenariat

DÉCRIEZ LA STRUCTURE DE VOTRE PARTENARIAT ET EXPLIQUEZ POURQUOI LES ENTITÉS PARTENAIRES QUI LE COMPOSENT SONT NÉCESSAIRES POUR EXÉCUTER LE PROJET ET ATTEINDRE SES OBJECTIFS. INDIQUEZ ÉGALEMENT LA CONTRIBUTION DE CHAQUE ENTITÉ PARTENAIRE AU PROJET

Le partenariat sera porté par le GECT Les Vallées Catalanes qui en sera le chef de file, rôle qu'il assume déjà en tant que gestionnaire de la marque Pays d'Art et d'Histoire sur ce territoire transfrontalier qui regroupe 44 communes. Les municipalités de 12 d'entre elles (8 espagnoles et 4 françaises) accompagneront le GECT dans le partenariat. La participation des communes à ce partenariat est essentielle pour plusieurs raisons :-Elles sont les propriétaires des biens patrimoniaux où des actions de réhabilitation puis de revitalisation culturelle seront menées.-Elles sont indispensables à la bonne organisation des activités de diffusion et des activités culturelles destinées à leurs populations et sur leurs territoires.-Elles disposent des ressources humaines et des connaissances administratives et législatives du droit public de leurs pays respectifs pour pouvoir mener à bien les tâches de gestion et d'administration de toute la documentation nécessaire à la mise en œuvre de toutes les actions prévues par le projet.-Elles disposent des ressources financières nécessaires pour assumer le cofinancement du projet.Toutes les municipalités partenaires ont été choisies sur la base de critères stricts d'adéquation au projet et à ses objectifs, et certaines autres, également très intéressées par le projet, ont donc dû être écartées.Le GECT lui-même sera l'entité partenaire responsable des actions 1 et 2, tandis que la mairie de Molló sera responsable de l'action 3 et celle de Céret de l'action 4. Cependant, au-delà de ces responsabilités, tous les partenaires contribueront à la définition du plan d'action conjoint de l'activité 4.1 et au développement des actions prévues dans le cadre des activités 4.3 et 4.4.3 et 4.4. Patrimc@t II visant un développement local fondé sur la valorisation et la revitalisation du patrimoine commun, il serait illogique de ne pas impliquer les collectivités locales, les plus proches du citoyen, dans cette dynamique de travail transfrontalier

C5-PLAN D'ACTION

C5.1 PLAN D'ACTION

DÉCRIEZ QUAND LES EFFORTS POUR LA PRÉPARATION DU PROJET ONT COMMENCÉ ET QUELS TYPES DE DÉPENSES ONT ÉTÉ FAITES

Patrimc@t II étant un projet de continuité, l'idée de développer une activité commune remonte à loin, au tout début du projet Patrimc@t. Les démarches pour préparer cette candidature ont commencé en janvier de cette année 2023 et se sont articulées autour de six réunions : deux avec les partenaires espagnols, deux avec les partenaires français et deux réunions transfrontalières avec l'ensemble des partenaires. Au cours des deux derniers mois, un soutien externe a été apporté par une société spécialisée pour la structuration et l'élaboration de ce dossier de candidature ; ce coût a été financé par l'ensemble des partenaires du projet.

C5.2 Action 1 - Gestion de projet

TOUTES LES ENTITÉS MEMBRES DES PROJETS LABELLISÉS, PILOTÉES PAR L'ENTITÉ CHEF DE FILE, DOIVENT SE CONFORMER AUX OBLIGATIONS DE GESTION (RELEVÉS DE DÉPENSES ET DEMANDES DE REMBOURSEMENT AUPRÈS DU FEDER, INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE L'EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION, PÉRIMÈTRE DES INDICATEURS, CONTRIBUTION DES LIVRABLES , ETC.) FIXÉES PAR LE PROGRAMME DANS LES DÉLAIS. LA MESURE DE GESTION CONTIENT TROIS ACTIVITÉS OBLIGATOIRES AVEC LEURS PRODUITS LIVRABLES CORRESPONDANTS. DÉCRIEZ COMMENT CHACUN SERA FAIT:

Activité 1.1

ACTIVITÉ 1.1 GESTION ADMINISTRATIVE, COORDINATION ET COMMUNICATION INTERNE DU PROJET, SUIVI, ÉVALUATION DU PROJET ET GESTION DES INCIDENTS.

Le GECT est chargé d'assurer le bon développement du projet dans les délais requis. Il sera responsable de la coordination, des rapports, du soutien et du suivi constant avec les autres partenaires et des communications avec l'autorité de gestion. Bien que le chef de file dispose de personnel administratif et technique compétent et spécialisé, il est conscient qu'il s'agit d'un partenariat de très grande envergure ; les partenaires ont donc prévu un budget spécifique pour faire appel, par l'intermédiaire du GECT, à un cabinet de conseil qui apportera son soutien au développement du partenariat. Un comité de coordination sera mis en place et se réunira tous les trimestres. Tous les partenaires participeront à ces réunions, ainsi que d'autres membres du GECT et d'autres entités publiques et privées qui pourraient être intégrées au fur et à mesure de l'avancement de l'action 4. Des présentations et des réunions transfrontalières ad hoc seront également organisées avec les acteurs locaux et les PME impliquées dans les différentes activités. Deux postes clés seront créés par le GECT : un guide (A4) et un technicien en communication (A2). Les partenaires affecteront également leurs techniciens respectifs au projet, qui devront travailler en coordination et rendre compte périodiquement de leurs progrès. Des rapports d'avancement partiels seront préparés et un outil de gestion de l'information et de la documentation en ligne sera développé pour les partenaires.

Documentation justificative des réunions

BRÈVE DESCRIPTION

12 réunions (1 trimestrielle) entre les partenaires. 1 plateforme de gestion de projet en ligne comme dépôt de documents. Rapports.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

Dans les conditions indiquées par le Programme

Activité 1.2

ACTIVITÉ 1.2 GESTION FINANCIÈRE : DÉCLARATION DE DÉPENSES, DEMANDES DE REMBOURSEMENT, CONTRÔLES/AUDITS

Chaque partenaire identifiera une personne responsable de la gestion financière et un groupe de travail spécifique sera mis en place. Le chef de file, avec le cabinet de conseil, offrira une formation initiale aux responsables, ainsi qu'une préformation avant la première certification des dépenses. Elle comprendra un petit manuel de procédures internes basé sur celles du programme, une formation à la gestion de la plateforme SIGEFA, à la présentation des justificatifs de dépenses, etc. Pour renforcer la procédure de validation des demandes de remboursement, la société de conseil sous contrat examinera les pièces justificatives et les dépenses avant la validation. Elle rendra également compte, par le biais de rapports d'avancement semestriels, du niveau d'exécution des dépenses et apportera son soutien aux partenaires en ce qui concerne le respect des règles de passation des marchés du programme et les réaffectations budgétaires internes nécessaires pour garantir une exécution financière sans heurts.

Déclaration de dépenses et demandes de remboursement dans les termes indiqués par le Programme

BRÈVE DESCRIPTION

6 déclarations de dépenses et de financement du projet.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

Dans les conditions indiquées par le Programme

Activité 1.3

ACTIVITÉ 1.3 GESTION DU PLAN D'ACTION : RAPPORTS D'AVANCEMENT, LIVRABLES ET INDICATEURS

Afin de garantir une justification correcte des résultats et des rapports requis par le programme en temps et en forme, le chef de file, avec le cabinet de conseil, demandera la mise à jour des rapports semestriels aux partenaires sur la base d'un modèle standard (livrables, indicateurs et narratif), lié au formulaire de candidature, un mois avant la fin de la période semestrielle. Il comprendra des instructions sur la manière de soumettre les livrables et les obligations de communication des cofinancements associés, avec une liste de contrôle dans laquelle ils seront attribués aux partenaires et décrira les documents à annexer pour chacun d'entre eux. Outre la documentation obligatoire requise par le programme, le partenaire chef de file élaborera, au cours du premier mois du projet, son propre plan d'évaluation des résultats, qui sera discuté et adopté par les membres du projet lors de la première réunion plénière. Ce plan d'évaluation servira à contrôler la réalisation des objectifs et des résultats du projet, qui consistera en un système d'indicateurs clés de performance. Ceux-ci comprendront à la fois des indicateurs de gestion interne et des indicateurs de résultats et d'impacts externes attendus (obligatoires pour le programme et pour le projet). Comme toutes les activités du projet doivent progresser en parallèle, il sera important de préciser la mise en œuvre avec un calendrier plus détaillé. Ce document sera revu lors de chaque réunion semestrielle des partenaires.

Documentation justificative dans les termes indiqués par le Programme

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

Dans les conditions indiquées par le Programme

C5.3 Action 2 - Communication

TOUTES LES ENTITÉS MEMBRES DES PROJETS APPROUVÉS, PORTÉES PAR L'ENTITÉ CHEF DE FILE, DOIVENT RESPECTER LES OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DÉCRITES DANS LA SECTION E.3. DU MANUEL DU PROGRAMME. LA PREMIÈRE DES ACTIVITÉS DE CETTE ACTION CORRESPOND À LA JUSTIFICATION DE CETTE MISE EN CONFORMITÉ. LA DEUXIÈME ACTIVITÉ CORRESPOND AUX ACTIVITÉS DE COMMUNICATION DU PROJET QUI VONT AU-DELÀ DES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES.

RESPONSABLE DE L'ACTION

Aurélié Guerrero

ENTITÉ MEMBRE À LAQUELLE IL APPARTIENT

GECT Les Vallées Catalanes

TÉLÉPHONE

33468839949

COURRIER ÉLECTRONIQUE

admin@vcatalanes.com

OBJECTIF DE L'ACTION (RÉALISTE, RÉALISABLE ET MESURABLE)

Faire connaître le projet et les activités à l'ensemble de la population locale du territoire (48 000 habitants). Communiquer le projet et les actions à 50 professionnels de la communication.

PUBLIC OBJECTIF

Population locale, entreprises locales et professionnels liés à la culture et au tourisme, visiteurs et touristes sur place et potentiels, médias hors ligne et en ligne, influenceurs.

Activité 2.1

ACTIVITÉ 2.1 RESPECT DES OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DU PROGRAMME

Toutes les obligations du programme en matière de communication sont respectées. La preuve de l'achèvement du programme est fournie sous forme de documents papier, de graphiques, de vidéos, de fichiers PDF ou de liens URL, selon ce qui est approprié ou jugé le plus adéquat. S'agissant d'un projet qui nécessite l'implication à la fois des entités locales, dans certains cas supra communales, et surtout de la population locale et de son tissu économique et associatif, le développement d'une politique de communication adaptée à chaque public cible est primordial dans Patrimc@t II. C'est pourquoi le GECT engagera un professionnel externe de la communication pendant les trois années du projet pour développer des actions de communication, concevoir du matériel, des bulletins d'information, des relations avec les médias, mettre à jour le site web, respecter les règles de visibilité (logos et affiches) et dynamiser en permanence les réseaux sociaux. Un budget spécifique sera également consacré au développement de matériel audiovisuel et à l'élaboration d'autres contenus d'exposition, qui serviront de support aux activités de communication (cette action) et aux activités de l'action 4. Compte tenu de l'existence de moyens de communication propres aux communes (offices de tourisme, etc.), les partenaires collaboreront à la diffusion des messages pour en améliorer l'impact.

Justificatif de l'inclusion de la description du projet sur le site Web officiel de chacun des

entités partenaires, ou sur leurs réseaux sociaux (obligatoire).

BRÈVE DESCRIPTION

Des captures d'écran seront fournies et des liens vers des URL pertinents seront inclus.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

· P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

Justificatif de la mise en place d'une affiche d'une taille minimale A3 dans un lieu facilement visible pour le public dans tous les entités partenaires (obligatoire).

BRÈVE DESCRIPTION

Des photographies seront fournies montrant l'emplacement correct de l'affiche au siège des organisations partenaires.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

· P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

En cas d'infrastructures, preuve de la mise en place d'une plaque ou d'un panneau informatif permanent et visible pour le public pour tout(e) infrastructure, ouvrage ou achat d'équipements (obligatoire).

BRÈVE DESCRIPTION

Des photographies montrant l'emplacement de la plaque par rapport aux travaux et infrastructures seront fournies. Il pourra s'apprécier le code QR incorporé sur la plaque.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

· P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

· P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

· P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

· P5 - 05/01/2026 - 05/07/2026

· P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

Plan de communication (fortement recommandé).

BRÈVE DESCRIPTION

Le plan de communication sera livré. Il comprendra les détails des actions à mettre en œuvre et leur planification temporaire. Préparé par le responsable de la communication engagé par le GECT.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

· P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

Communication en ligne du projet: site Web du projet et réseaux sociaux (fortement recommandé).

BRÈVE DESCRIPTION

Des captures d'écran seront fournies et des liens vers les URL pertinents seront inclus. Réalisé par le responsable communication du GECT en collaboration avec les autres partenaires.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

· P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

· P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

· P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

· P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

· P5 - 05/01/2026 - 05/07/2026

· P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

Preuve de la réalisation d'un évènement de communication avant la fin du projet (fortement recommandé).

BRÈVE DESCRIPTION

L'ordre du jour, le procès-verbal, les photographies de l'évènement lui-même et le communiqué de presse qui s'en suivra seront fournis. Planifié après le début de l'A3, une fois accordée l'A4.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

· P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

· P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

Communiqués de presse et relation avec les médias (fortement recommandé).

BRÈVE DESCRIPTION

Un communiqué de presse semestriel sera produit sur l'avancement du projet et l'agenda des activités prévues. Les communiqués de presse seront livrés régulièrement.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

· P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

· P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

· P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

· P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

· P5 - 05/01/2026 - 05/07/2026

· P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

Newsletter (fortement recommandé).

BRÈVE DESCRIPTION

Une newsletter semestrielle sur l'avancement du projet et de l'agenda des activités prévues sera publiée. Elle sera orientée au public local et visiteur. Les newsletters seront livrées régulièrement.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

· P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

· P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

· P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

· P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

· P5 - 05/01/2026 - 05/07/2026

· P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

Vidéos et images du projet (fortement recommandé).

BRÈVE DESCRIPTION

Une vidéo expliquant le projet sera réalisée. La vidéo, ainsi que des photographies des événements, des actions de promotion et de l'avancement des travaux d'infrastructure seront fournies.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

· P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

Événement final de présentation des résultats (fortement recommandé).

BRÈVE DESCRIPTION

L'invitation, l'ordre du jour, le compte rendu, des photos et le communiqué de presse de l'événement seront livrés. Il sera organisé deux mois avant la fin du projet et les autorités seront invitées.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

· P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

Activité 2.2

ACTIVITÉ 2.2 AUTRES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION PROPRES AU PROJET. QUELLE APPROCHE GÉNÉRALE SUIVREZ-VOUS POUR COMMUNIQUER VOTRE PROJET ? COMMENT GARANTIREZ-VOUS LA PARTICIPATION DE TOUS LES ENTITÉS PARTENAIRES ? COMMENT LA COMMUNICATION CONTRIBUERA-T-ELLE À LA TRANSFÉRABILITÉ DES RÉSULTATS DE VOTRE PROJET? COMMENT LA COMMUNICATION VA-T-ELLE CONTRIBUER À L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE VOTRE PROJET?

En plus des actions spécifiques du programme d'activité 2.1, Patrimc@t II prévoit de mener d'autres activités de communication et de transfert axées sur la sensibilisation au projet des publics cibles définis pour cette action : - Programme d'activités et de diffusion.- Affiches pour chaque activité de sensibilisation. - 6 publications thématiques.- 1 carte du territoire indiquant les principaux points d'intérêt patrimonial liés au projet.L'objectif de cette activité, comme

la précédente, sera de communiquer et de rechercher l'implication dans le projet de la population locale et du tissu économique et associatif, ainsi que d'autres institutions du territoire, contribuant ainsi à l'appropriation du projet et à la création d'un climat de dynamisme local générateur d'opportunités et de développement. D'autre part, il cherche également à le faire connaître à d'autres entités et projets similaires (POCTEFA et autres), facilitant ainsi sa transférabilité et la capitalisation du projet dans les termes décrits au point C.10 :- Mise à jour de l'outil CAPITEFA- Participation aux communautés thématiques de CAPITEFA- Présentation du projet dans une réunion/espace multilatéral(e). Au-delà des actions prévues dans le cadre de cette activité, différents supports et activités de communication ont été spécifiquement conçus pour chaque groupe cible, comme le montrent les actions 4.1 à 4.4.

Compilation d'autres activités de communication propres au projet

BRÈVE DESCRIPTION

Compilation de documents prouvant la réalisation des activités énumérées dans la description de l'activité (programme d'activités, affiches, publications, plan, CAPITEFA...).

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

- P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025
- P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025
- P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026
- P5 - 05/01/2026 - 05/07/2026
- P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

C5.4 Actions propres du projet

Action
Action 3 - REHABILITACION Y VALORIZACIÓN DEL PATRIMONIO COMÚN / REHABILITATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE COMMUN
Action 4 - FOMENTO Y DIVULGACIÓN DEL PATRIMONIO COMÚN Y SUS OPORTUNIDADES / PROMOTION ET DIFFUSION DES BIENS COMMUNS ET DES POSSIBILITES QU'ILS OFFRENT

Action 3 - REHABILITACION Y VALORIZACIÓN DEL PATRIMONIO COMÚN / REHABILITATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE COMMUN

TITRE DE L'ACTION

REHABILITACION Y VALORIZACIÓN DEL PATRIMONIO COMÚN / REHABILITATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE COMMUN

ENTITÉ PARTENAIRE RESPONSABLE DE L'ACTION

200053031-1

OBJECTIF DE L'ACTION (RÉALISTE, RÉALISABLE ET MESURABLE)

Réhabilitation de 13 éléments patrimoniaux et adaptation de leurs espaces à un usage social. Installation d'un panneau d'information dans chaque commune du Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier.

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION INCLUANT LA MANIÈRE DONT SERONT IMPLIQUÉES LES ENTITÉS PARTENAIRES (QUI FERA QUOI)

Cette action valorisera le patrimoine commun par la réhabilitation d'espaces et d'équipements et l'homogénéisation de la signalétique culturelle afin de donner un sentiment général de cohésion et d'appartenance à un territoire commun. Les travaux de réhabilitation des éléments du patrimoine sont l'étape préliminaire indispensable à leur utilisation par la population locale et à l'amélioration de l'attrait touristique des municipalités pour les visiteurs. Cette réhabilitation et installation d'équipements suit les critères suivants :1) Les éléments patrimoniaux dans lesquels les investissements en infrastructures seront réalisés ont été soigneusement choisis et définis de manière à ce qu'ils constituent des actifs liés les uns aux autres sur l'ensemble du territoire et, par conséquent, qu'ils contribuent à expliquer l'histoire et le patrimoine communs. En même temps, ils sont complémentaires au réseau existant (Patrimc@t I).2) De même, les interventions ont été définies de manière à ce que les réhabilitations aient un impact sur la population locale en fournissant de nouveaux espaces de socialisation, en accueillant la vie culturelle et en générant de nouvelles opportunités, tout en augmentant les possibilités de l'offre touristique des municipalités. 3) La valorisation de ces actifs passera également par l'installation de panneaux d'information dans lesquels le développement d'outils et de contenus numériques jouera un rôle important.4) En complément des rénovations, et afin de renforcer l'image d'un territoire interconnecté et d'un espace patrimonial commun, des éléments de signalétique culturelle communs seront installés sur l'ensemble du territoire, en homogénéisant les formats et les contenus. Cette signalétique prendra la forme d'un

panneau informatif-interprétatif dans chaque commune du Pays d'Art et d'Histoire. Ces panneaux incluront des contenus numériques. Au-delà du leadership dans la coordination qui sera assumé par le maire de Molló, l'implication directe de chaque entité partenaire dans le développement de l'investissement en infrastructure à réaliser sur son territoire sera essentielle. En relation avec l'activité 3.2, les entités partenaires définiront les emplacements des panneaux de manière coordonnée, consensuelle et alignée sur la base des critères qu'elles auront elles-mêmes définis dans le cadre de l'activité 4.1, au cours de laquelle le contenu de ces panneaux sera également défini et créé. Les entités elles-mêmes seront responsables de la préparation des espaces pour l'installation des panneaux. Pour les 32 communes qui font partie du Pays d'Art et d'Histoire mais qui ne sont pas partenaires de ce projet, le GECT Les Vallées Catalanes, en tant qu'animateur et structure regroupant toutes les communes du territoire, se chargera de coordonner avec elles l'installation des panneaux dans leurs villes.

INDIQUEZ COMBIEN D'INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS/INFRASTRUCTURES CONTIENT CETTE ACTION

13

Investissements productifs ou des infrastructures 1

NOM DE L'INVESTISSEMENT

Requalification de la cour du Château de St Jean Pla de Corts

ENTITÉ(S) SOCIAL/AUX QUI RÉALISE(NT) L'INVESTISSEMENT

200053031-1

PÉRIODE DE DÉBUT

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

PÉRIODE DE LIVRAISON PRÉVU

P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST-ELLE REQUISE?

Non

DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL?

DÉCISION DE L'ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

-

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS DEVRA ÊTRE FOURNIE

[8_EVALUACION CAMBIO CLIMATICO_STJP_CORTS.pdf](#)

JUSTIFICATION

La Résidence Royale, vendue à la Révolution Française à différents propriétaires a souffert de transformations et d'un mauvais entretien. Depuis la fin des années 80, la Municipalité rachète et rénove les parties à vendre et les met à la disposition d'associations qui en sont les premières bénéficiaires. Malgré ces rénovations ponctuelles, il est aujourd'hui nécessaire de consolider l'ensemble et de lui donner une unité architecturale. La rénovation d'une façade de la cour intérieure et de la chapelle dans la tour est essentielle pour y envisager des manifestations culturelles. En premier lieu, ce sont les travaux de menuiserie qui seraient exécutés : volets, portes et fenêtres, évitant aussi l'installation d'oiseaux et leurs dégradations. Les travaux de toiture et de maçonnerie de la tour seraient menés de front pour utiliser une seule fois l'échafaudage aux dimensions conséquentes et au coût significatif. Cette rénovation est d'un grand intérêt pour l'Histoire du Roussillon et de la Catalogne. La muraille et le donjon construits en 1188 puis la chapelle installée dans la tour en 1360 intègre ce lieu un temps résidence d'été des Rois de Majorque. Après un portail roman une rue étroite conduit par une porte cochère à la cour aux arcades caractéristiques du Palais des Rois de Majorque à Perpignan. Les seigneurs de Saint Jean ont vécu là jusqu'au XIXème siècle, ainsi que des artistes du XXème comme l'écrivain Ludovic Massé. Soutine a aussi représenté cette demeure dans des œuvres aujourd'hui aux États Unis. La dimension historique et culturelle de cette résidence royale sera ainsi mise en valeur pour les habitants et les associations liées aux traditions catalanes comme les « Angelets del Vallespir ». La Résidence est située sur la Voie Verte. Celle-ci relie les 2 Catalogne mais aussi le château aux plans d'eau - base de loisirs, où 1200 personnes par jour se retrouvent en période estivale. Ce projet s'inscrit dans la volonté d'une restauration complète de la demeure royale. Par cette opération de requalification, ce lieu, actuellement peu attractif, servira l'image du tourisme communal, et rayonnera dans toute la Catalogne, attirant de nombreux visiteurs. En partenariat avec le Département, des actions culturelles pourront s'y dérouler avec un rayonnement régional et bien entendu transfrontalier. En plus le lieu servira pour des expositions, des visites guidées et des spectacles, des rencontres dans la cour aux arcades, et pourra être loué. Il participera à la réhabilitation du vieux village et redonnera vie à ce lieu de souvenirs essentiels pour Saint Jean et pour la Catalogne : ce monument est lié à l'histoire du village, du Moyen Age à nos jours. Ainsi, l'investissement actuel bénéficie à la population locale, aux visiteurs et aux entreprises et organisations locales.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

À ce stade du projet, aucune contrainte ne semble compromettre la réalisation de ce projet : comme il s'agit d'une intervention dans un espace appartenant à la municipalité et relevant des compétences et du budget municipaux, l'investissement est considéré comme exempt de risques administratifs. D'autre part, il existe un rapport initial avec des

détails sur les actions à mener.

DOCUMENTATION DE L'INVESTISSEMENT

Les bâtiments concernés sont propriétés de la commune et les travaux envisagés sur cette opération n'imposent pas le dépôt d'une quelconque autorisation de travaux en France.

DOCUMENTATION JOINTE DE L'INVESTISSEMENT

-

Emplacement de l'investissement

ADRESSE SPÉCIFIQUE OÙ SE SITUERA L'INVESTISSEMENT

rue du Château, 66490 Saint Jean Pla de Corts - Coordonnées GPS : 42.51004, 2.78975

PAYS

FR

RÉGION

FRJ1

CODES NUTS3

FRJ15

S'AGIT-IL D'UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE RÉSEAU NATURA 2000?

0

SÉLECTIONNEZ DANS LE MENU DÉROULANT LE(S) CODE(S) DU RÉSEAU NATURA 2000.

Propriété

QUI DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ DU LIEU OÙ SE SITUE L'INVESTISSEMENT?

Il est propriété de la commune de St Jean Pla de Corts.

QUI CONSERVERA LA PROPRIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT À LA FIN DU PROJET?

La commune en conservera la propriété.

QUI SE CHARGERA DU MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ? COMMENT CELA SERA-T-IL MENÉ À BIEN?

Les services communaux seront chargés du maintien en l'état de l'investissement.

INDIQUEZ LA MANIÈRE DONT LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'INFRASTRUCTURE OU DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF SERA GARANTIE.

Les dépenses inhérentes à l'entretien de ce futur investissement seront prévues dans le budget primitif de la commune. Il n'est pas exclu dans le futur de définir une participation à l'entrée pour des manifestations de type festival ou entrée au musée, cela reste à réfléchir dans l'avenir.

Investissements productifs ou des infrastructures 2

NOM DE L'INVESTISSEMENT

La tour de Batera - Restaurer pour innover

ENTITÉ(S) SOCIAL/AUX QUI RÉALISE(NT) L'INVESTISSEMENT

200053031-1

PÉRIODE DE DÉBUT

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

PÉRIODE DE LIVRAISON PRÉVU

P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST-ELLE REQUISE?

Non

DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL?

DÉCISION DE L'ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

-

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS DEVRA ÊTRE FOURNIE

[10_EVALUACION CAMBIO CLIMATICO_CORSAVY.pdf](#)

JUSTIFICATION

L'investissement est nécessaire : • Pour stopper l'érosion et sauver le bâtiment • Parce que la tour est un témoignage central de notre histoire régionale, catalane et roussillonnaise, mais aussi nationale/internationale à travers la relation politique catalane et aragonaise, qu'elle exprime sur plus de 5 siècles à compter du XIII^e. • Parce qu'elle était et reste la

pièce maîtresse d'un réseau de télécommunication prodigieusement précurseur, sis au cœur du massif emblématique du Canigó, Grand Site de France / Grand Site Occitanie, dont elle réunit les vallées tout en tissant un lien vital entre Pyrénées et Méditerranée. • Parce qu'elle est un monument médiéval visible bien au-delà du périmètre départemental. L'investissement permettra de répondre à la forte demande des visiteurs venant de part et d'autre de la frontière en recherche des lieux témoins de l'histoire commune des catalans, bien évidemment ouverte à tous les touristes curieux. A plus long terme, pour servir de support à l'événement de l'illumination du réseau des tours élargi au réseau de tours à signaux de Catalogne sud. • Le site est dans le périmètre de Canigó Grand Site de France et aussi du Grand Site Occitanie. Ses deux entités ont pour but l'organisation, la promotion d'un tourisme intelligent et respectueux. • Le Pays d'art et d'Histoire y trouvera un support supplémentaire pour d'éventuelles visites ou prestations. • La communauté de Communes du Haut Vallespir bénéficiera d'un site attractif de plus, cohérent avec les autres tours de son territoire déjà restaurées et valorisées. En résumé, la population locale, les visiteurs et les organisations de la région bénéficieront de l'investissement. Les retombées ne resteront donc pas localisées à Corsavy, mais s'étendront à l'ensemble du territoire transfrontalier.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Nous identifions deux risques potentiels liés à l'investissement : - La découverte d'un site archéologique éventuel.- Un épisode météorologique exceptionnel : la structure est située à une altitude de 1 500 mètres.

DOCUMENTATION DE L'INVESTISSEMENT

Documents demandés : - Arrêté de non-opposition à une déclaration préalable au nom de l'État pour réfection joints de la tour et dallage au sol sur un terrain situé lieu-dit BATERE, à Corsavy.- Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences d'un projet sur les sites Natu-ra 2000 à l'attention des maîtres d'ouvrage. Ces documents sont déjà à la disposition des municipalités

DOCUMENTATION JOINTE DE L'INVESTISSEMENT

[11_Ficha infraestructuras_Corsavy_DOC.pdf](#)

Emplacement de l'investissement

ADRESSE SPÉCIFIQUE OÙ SE SITUERA L'INVESTISSEMENT

10 000 route de Batère 66150 Corsavy - 42.5061693 / 2.5689431

PAYS

FR

RÉGION

FRJ1

CODES NUTS3

FRJ15

S'AGIT-IL D'UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE RÉSEAU NATURA 2000?

0

SÉLECTIONNEZ DANS LE MENU DÉROULANT LE(S) CODE(S) DU RÉSEAU NATURA 2000.

Propriété

QUI DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ DU LIEU OÙ SE SITUE L'INVESTISSEMENT?

Commune de Corsavy et Commune de Sant Marsal

QUI CONSERVERA LA PROPRIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT À LA FIN DU PROJET?

Commune de Corsavy et Commune de Sant Marsal

QUI SE CHARGERA DU MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ? COMMENT CELA SERA-T-IL MENÉ À BIEN?

Commune de Corsavy et Commune de Sant Marsal

INDIQUEZ LA MANIÈRE DONT LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'INFRASTRUCTURE OU DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF SERA GARANTIE.

Il n'y a pas de frais de fonctionnement ni d'exploitation. Les frais d'entretien seront à la charge des communes.

Investissements productifs ou des infrastructures 3

NOM DE L'INVESTISSEMENT

Revitalisation (réhabilitation) du centre historique de Molló en tant que centre de vie sociale et touristique.

ENTITÉ(S) SOCIAL/AUX QUI RÉALISE(NT) L'INVESTISSEMENT

200053031-1

PÉRIODE DE DÉBUT

P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

PÉRIODE DE LIVRAISON PRÉVU

LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST-ELLE REQUISE?

Non

DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL?

DÉCISION DE L'ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

-

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS DEVRA ÊTRE FOURNIE

[2_EVALUACION CAMBIO CLIMATICO_MOLLO.pdf](#)

JUSTIFICATION

L'objectif de cet investissement est double : a) Amélioration sociale : l'objectif de ce projet est de récupérer le centre historique de Molló en tant que centre social pour la population locale, en favorisant la rencontre entre voisins et en soutenant la dynamisation économique d'activités qui génèrent des emplois et fixent la population dans une municipalité de montagne. b) Attractivité touristique du village de Molló : le projet prévoit d'améliorer l'image touristique du lieu, en pacifiant le trafic routier et en se concentrant sur la piétonisation du centre et l'amélioration de l'expérience touristique grâce aux nouvelles technologies. Le centre historique de Molló (Plaça Major et Carrer Església) est dans un état de détérioration urbaine qui affecte négativement l'image touristique, la vie sociale et les services existants (2 magasins et 4 bars-restaurants). Ces espaces sont actuellement une rue ouverte à la circulation routière et aux véhicules en stationnement, ce qui empêche les citoyens et les visiteurs de profiter des éléments patrimoniaux qui s'y trouvent, tels que l'église romane de Santa Cecilia (bien culturel d'intérêt national) ou les façades rurales modernistes protégées par le plan d'urbanisme municipal, ou d'utiliser les services de commerce et de restauration. Pertinence transfrontalière de l'investissement. L'intervention permettra de récupérer un espace urbain ouvert, plus adapté aux activités économiques et culturelles envisagées dans le projet, tant pour la population locale que pour les visiteurs. Le village de Molló est un nœud transfrontalier sur le territoire du GECT Valls Catalanes. La commune est traversée par la route internationale du Coll d'Ares qui relie les régions de Ripollès-Garrotxa (Catalogne) et du Vallespir-Rosselló (Pyrénées Orientales, Occitanie), d'où la présence de visiteurs catalans et français. De plus, le village de Molló est un point de passage pour de nombreux chemins et routes transfrontaliers, tels que le Chemin de la Retraite (Molló-Prats de Molló), le Chemin de l'Exil (Molló-La Preste), le Chemin de l'Abbé Oliba (Montserrat-Vic-Ripoll-Molló-Sant Miquel de Cuixà-Sant Martí del Canigó), ou encore la Route du Maquis (Manlleu-Prats de Molló). L'amélioration du centre historique créera un nouveau point de rencontre pour les touristes des deux côtés de la frontière. Les bénéficiaires de ce projet sont : a) Population locale : en améliorant l'espace urbain, la population locale gagnera en qualité de vie. b) Visiteurs : avec la mise en œuvre du projet, les touristes amélioreront leur expérience touristique (mise en valeur du patrimoine environnant, amélioration de l'information touristique et numérisation). c) Entreprises locales : au total, 6 entreprises de services (2 magasins et 4 bars-restaurants) bénéficieront de l'amélioration de l'environnement urbain.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Comme il s'agit d'une intervention dans un espace appartenant à la municipalité et relevant des compétences et du budget municipaux, l'investissement est considéré comme exempt de risques administratifs. D'autre part, il existe un rapport initial avec des détails sur les actions à mener.

DOCUMENTATION DE L'INVESTISSEMENT

Cet investissement est réalisé sur des terrains appartenant à la municipalité et ne nécessite pas de permis de la part d'autres administrations ou de particuliers.

DOCUMENTATION JOINTE DE L'INVESTISSEMENT

-

Emplacement de l'investissement

ADRESSE SPÉCIFIQUE OÙ SE SITUERA L'INVESTISSEMENT

Molló (provincia de Girona), calles Església y Plaça Major. Coordenadas: 42.348114, 2.404431

PAYS

ES

RÉGION

ES51

CODES NUTS3

ES512

S'AGIT-IL D'UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE RÉSEAU NATURA 2000?

0

SÉLECTIONNEZ DANS LE MENU DÉROULANT LE(S) CODE(S) DU RÉSEAU NATURA 2000.

Propriété

QUI DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ DU LIEU OÙ SE SITUE L'INVESTISSEMENT?

Commune de Molló (municipal)

QUI CONSERVERA LA PROPRIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT À LA FIN DU PROJET?

Commune de Molló

QUI SE CHARGERA DU MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ? COMMENT CELA SERA-T-IL MENÉ À BIEN?

Commune de Molló, à partir du budget ordinaire d'entretien municipal.

INDIQUEZ LA MANIÈRE DONT LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'INFRASTRUCTURE OU DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF SERA GARANTIE.

Il n'y a pas de frais de fonctionnement et aucun revenu n'est généré. L'entretien de l'investissement sera couvert par le budget municipal ordinaire. Il est prévu de demander le soutien financier des administrations supra-locales (Diputació de Girona) et la contribution des fonds locaux pour cofinancer la partie non subventionnée par POCTEFA.

Investissements productifs ou des infrastructures 4

NOM DE L'INVESTISSEMENT

Rénovation du deuxième étage du bâtiment de la mairie de Sant Pau de Segúries

ENTITÉ(S) SOCIAL/AUX QUI RÉALISE(NT) L'INVESTISSEMENT

200053031-1

PÉRIODE DE DÉBUT

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

PÉRIODE DE LIVRAISON PRÉVU

P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST-ELLE REQUISE?

Non

DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL?

DÉCISION DE L'ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

-

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS DEVRA ÊTRE FOURNIE

[5_EVALUACION CAMBIO CLIMATICO_SANT PAU SEGURIES.pdf](#)

JUSTIFICATION

Actuellement, le deuxième étage (E2) du bâtiment de la mairie de Sant Pau de Segúries n'est pas conditionné. Or, il existe une demande de locaux sociaux et polyvalents pour mener à bien des activités au profit des citoyens. La rénovation de cet espace permettra de disposer d'une salle de réunion, d'un bureau pour les organisations et d'une salle polyvalente pour d'autres activités impliquant la participation des citoyens (débat, conférences, expositions). Il existe actuellement une bibliothèque et des toilettes adaptées qui desserviront également l'espace à réaménager. Actuellement, l'ascenseur est hydraulique et ne monte qu'au E1. Par conséquent, l'E2 (où se trouve la bibliothèque et où les nouvelles utilisations sont prévues) n'est pas accessible aux personnes souffrant de déficiences fonctionnelles. Le remplacement de la machinerie de l'ascenseur par une machinerie électromécanique permettra de l'étendre au dernier étage tout en augmentant l'efficacité énergétique. L'accessibilité du bâtiment sera aussi améliorée, en éliminant les barrières architecturales. L'investissement comprend les modifications nécessaires à l'enceinte de l'ascenseur et au E2, où le nouveau palier sera créé. D'autre part, la façade ouest de l'hôtel de ville présente un mauvais état d'enduit superficiel dû à l'humidité et des menuiseries en bois à faible performance thermique et peu étanches à l'eau et à l'air. Le projet prévoit la restauration de la finition de la façade avec un enduit traditionnel à la chaux et le remplacement des menuiseries par des menuiseries en bois ayant une bonne performance thermique, une meilleure étanchéité à l'air et un double vitrage. Pour les actions d'amélioration énergétique, un revêtement mural intérieur sera prévu pour les façades et la toiture du E2 à climatiser, avec l'installation d'une isolation thermique. L'intervention fournira un espace pour les activités de revitalisation économique et culturelle prévues, tant pour la population locale que pour les entités du territoire et les visiteurs. En particulier, la rénovation du E2 de l'hôtel de ville permettra de disposer d'une salle de réunion et d'une salle polyvalente pour les événements et les échanges transfrontaliers, ce qui n'est actuellement possible que dans la salle plénière de l'hôtel de ville qui n'a pas été réaménagée à cette fin. Les bénéficiaires de ce projet sont : La population locale: qui pourra bénéficier d'un espace aménagé pour organiser des réunions, des actes, des événements et d'autres activités. • Visiteurs: avec la mise en œuvre du projet, les touristes amélioreront leur expérience (valorisation du patrimoine environnant, mise à disposition d'un espace où se dérouleront des activités culturelles transfrontalières, amélioration de l'information et de la numérisation). • Entités sociales: qui disposeront d'un espace public polyvalent.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas de risques pertinents à souligner. Comme il s'agit d'une intervention dans un espace appartenant à la municipalité et relevant des compétences et du budget municipaux, l'investissement est considéré comme exempt de risques administratifs. D'autre part, il existe un rapport initial avec des détails sur les actions à mener.

DOCUMENTATION DE L'INVESTISSEMENT

Les actions prévues consistent en des travaux municipaux ordinaires de remise en état des équipements municipaux, ce qui signifie que seule l'approbation du projet par le conseil municipal est requise.

DOCUMENTATION JOINTE DE L'INVESTISSEMENT

-

Emplacement de l'investissement

ADRESSE SPÉCIFIQUE OÙ SE SITUERA L'INVESTISSEMENT

calle Guardia, número 11, planta segunda. Coordenadas UTM31N - ETRS89 447612.9 4679002.6

PAYS

ES

RÉGION

ES51

CODES NUTS3

ES512

S'AGIT-IL D'UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE RÉSEAU NATURA 2000?

0

SÉLECTIONNEZ DANS LE MENU DÉROULANT LE(S) CODE(S) DU RÉSEAU NATURA 2000.

Propriété

QUI DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ DU LIEU OÙ SE SITUE L'INVESTISSEMENT?

Mairie de Sant Pau de Segúries. Rue Guardia, 11, Sant Pau de Segúries.

QUI CONSERVERA LA PROPRIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT À LA FIN DU PROJET?

Mairie de Sant Pau de Segúries.

QUI SE CHARGERA DU MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ? COMMENT CELA SERA-T-IL MENÉ À BIEN?

Mairie de Sant Pau de Segúries. Avec la brigade municipale et les installations avec les entreprises locales qui ont contracté le service d'entretien des bâtiments.

INDIQUEZ LA MANIÈRE DONT LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'INFRASTRUCTURE OU DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF SERA GARANTIE.

L'action est intégrée dans le bâtiment existant de l'hôtel de ville et ne représente pas une augmentation significative des coûts de maintenance actuels.

Investissements productifs ou des infrastructures 5

NOM DE L'INVESTISSEMENT

Récupération du Patrimoine Culturel Industriel de la Colonie du Llaudet

ENTITÉ(S) SOCIAL/AUX QUI RÉALISE(NT) L'INVESTISSEMENT

200053031-1

PÉRIODE DE DÉBUT

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

PÉRIODE DE LIVRAISON PRÉVU

P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST-ELLE REQUISE?

Non

DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL?

DÉCISION DE L'ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

-

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS DEVRA ÊTRE FOURNIE

[6_EVALUACION CAMBIO CLIMATICO_ST JOAN ABAD.pdf](#)

JUSTIFICATION

Cette action vise à créer un espace d'accueil et de services à l'intérieur et à l'extérieur du musée du textile du Llaudet afin d'assurer son accessibilité et de valoriser le bâtiment industriel, tout en améliorant la qualité de la visite et l'expérience du visiteur. Le projet s'inscrit dans le cadre de la récupération et de la réhabilitation du patrimoine afin de l'adapter à de nouvelles utilisations, compatibles avec les besoins actuels. Dans ce cas, étant donné l'impossibilité de récupérer/maintenir l'usage industriel original de ce patrimoine, le processus de valorisation implique la réhabilitation

physique et architecturale d'un des entrepôts de l'ancienne usine, pour la création d'un musée qui permette l'interprétation et mette en évidence l'importance du passé de l'industrie textile dans la région du Ripollès et dans le territoire transfrontalier couvert par le projet. Intérêt transfrontalier de l'investissement L'intervention permettra de réhabiliter et de mettre en valeur un espace dédié aux activités culturelles qui, en même temps, agissent comme des dynamiseurs sociaux et économiques et bénéficient à la fois à la population locale et aux visiteurs. D'autre part, la pertinence transfrontalière de l'investissement est justifiée par l'importance patrimoniale de la Colonia Llaudet sur le territoire transfrontalier : elle figure en tant que bien culturel d'intérêt local (BCIL) dans le catalogue de l'inventaire du patrimoine architectural de Catalogne, qui est géré par la Generalitat de Catalunya. La colonie trouve ses origines au XIXe siècle et représente le passé de l'industrie textile d'une région transfrontalière qui présente des caractéristiques uniques en Europe. Elle est constituée des installations de l'activité productive (l'usine), des maisons des ouvriers et d'autres bâtiments de service (école, église, magasins...), dans le but de fournir de la main-d'œuvre et un soutien logistique à l'activité industrielle. Qui bénéficie de cet investissement et comment ? Le projet répond à une augmentation du tourisme culturel, également transfrontalier, liée aux nouvelles habitudes de consommation des touristes et qui a permis d'inclure de plus en plus le patrimoine local comme élément d'attraction. Par conséquent, le public cible du futur musée est le tourisme familial, provenant principalement de la zone AECT, mais aussi de la zone métropolitaine de Barcelone et des comtés voisins, ainsi que les écoliers qui associent la visite à leurs programmes éducatifs. En même temps, le musée du Llaudet se veut un catalyseur pour la réhabilitation de tous les espaces de l'ancienne colonie. En ce sens, l'espace d'accueil des visiteurs aura également une fonction communautaire pour les nouveaux habitants de la colonie, puisqu'il sera conçu de manière très polyvalente. Enfin, le musée joue un rôle dynamo économique : sa réhabilitation profitera aussi indirectement aux entreprises et organisations de la région.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

L'investissement est sans risque puisqu'il s'agit d'un projet mature, le musée Llaudet étant déjà en construction et ce projet étant prévu comme une touche finale à l'extérieur et à la zone d'accueil des visiteurs. Il est prévu de commander la rédaction du projet exécutif en novembre 2023, de publier l'appel d'offres en mars 2024, de commencer les travaux en juillet 2024 et de les terminer en mars 2025. En outre, comme il s'agit d'une intervention dans un espace public (propriété d'INCASOL et cédé à la mairie) et qu'elle relève des compétences et du budget municipaux (selon l'accord, la mairie est responsable de l'entretien et de la conservation de l'espace), il est considéré que l'investissement est exempt de risques administratifs. D'autre part, il existe un rapport initial avec des détails sur les actions à mener.

DOCUMENTATION DE L'INVESTISSEMENT

Conformément au règlement des travaux, activités et services des autorités locales de la Generalitat de Catalunya (DECRET 179/1995, du 13 juin 1995), lorsque le promoteur est la commune elle-même, il n'est pas nécessaire de délivrer un permis de construire. En outre, aucun autre rapport technique sectoriel d'autres administrations n'est requis pour cet investissement.

DOCUMENTATION JOINTE DE L'INVESTISSEMENT

-

Emplacement de l'investissement

ADRESSE SPÉCIFIQUE OÙ SE SITUERA L'INVESTISSEMENT

Colonia Llaudet, Polígono 4 17860 SANT JOAN DE LES ABADESSES- Referencia catastral 2871106DG4727S0001KL - Coordenadas: 42.242586, 2.306292

PAYS

ES

RÉGION

ES51

CODES NUTS3

ES512

S'AGIT-IL D'UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE RÉSEAU NATURA 2000?

0

SÉLECTIONNEZ DANS LE MENU DÉROULANT LE(S) CODE(S) DU RÉSEAU NATURA 2000.

Propriété

QUI DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ DU LIEU OÙ SE SITUE L'INVESTISSEMENT?

La propriété de l'espace d'intervention est publique et appartient à l'Institut Català del Sòl (INCASOL). Le Conseil municipal a l'autorisation, par le biais d'un accord, de réaliser les travaux et de maintenir l'installation ouverte au public.

QUI CONSERVERA LA PROPRIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT À LA FIN DU PROJET?

La propriété restera entre les mains de l'Institut Català del Sòl (INCASOL), le Conseil municipal ayant un droit d'utilisation pour 30 ans.

QUI SE CHARGERA DU MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ? COMMENT CELA SERA-T-IL MENÉ À BIEN?

Le conseil municipal aura le droit d'utiliser les espaces réhabilités pendant une période de 30 ans et sera responsable des coûts d'entretien et de conservation.

INDIQUEZ LA MANIÈRE DONT LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'INFRASTRUCTURE OU DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF SERA GARANTIE.

Le Conseil municipal fera les allocations nécessaires dans le budget municipal à partir de ses propres fonds pour l'entretien de l'équipement remis à neuf. Aucune recette provenant de la vente de billets n'est prévue.

Investissements productifs ou des infrastructures 6

NOM DE L'INVESTISSEMENT

Rénovation du Presbytère d'Oix

ENTITÉ(S) SOCIAL/AUX QUI RÉALISE(NT) L'INVESTISSEMENT

200053031-1

PÉRIODE DE DÉBUT

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

PÉRIODE DE LIVRAISON PRÉVU

P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST-ELLE REQUISE?

Non

DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL?

DÉCISION DE L'ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

-

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS DEVRA ÊTRE FOURNIE

[9_EVALUACION CAMBIO CLIMATICO_MONTAGUT I OIX.pdf](#)

JUSTIFICATION

L'objectif de cet investissement est de récupérer et de renforcer la vie du village d'Oix grâce à une infrastructure qui permettra de promouvoir le tourisme et la connaissance du patrimoine naturel et architectural de la région de l'Alta Garrotxa. L'idée est de transformer le presbytère d'Oix en un espace culturel, un lieu de promotion des relations de voisinage et de cohésion, et de promotion des nouvelles technologies et des énergies renouvelables. L'investissement comprend la rénovation intérieure des parties communes, l'adaptation du rez-de-chaussée-salle polyvalente aux activités qui y seront menées, l'adaptation de l'environnement extérieur du bâtiment (événements, activités culturelles, formation, activités de promotion territoriale) et l'amélioration de son accessibilité (construction d'une rampe adaptée, prolongement des escaliers, réaménagement de la topographie, construction d'une terrasse). Un autre des objectifs fondamentaux qui sous-tend cet investissement est celui des connexions transfrontalières. En effet, la proximité de l'espace entre Oix et la France (la Catalogne du Nord, en fait) a généré au fil du temps toutes sortes de connexions qui, malheureusement, sont aujourd'hui minimales, voire inexistantes. C'est pourquoi le presbytère cherche à être un centre de référence dans la région qui puisse faciliter la dynamisation et les connexions entre les différentes personnes des différentes villes frontalières, afin qu'elles puissent s'aider mutuellement à se développer et à se promouvoir. En outre, cette connexion peut générer des revenus économiques pour les services et les entreprises des deux régions. Oix cherche à s'ouvrir vers la zone de l'Alta Garrotxa et au-delà, vers la zone la plus proche après la frontière française (Catalogne du Nord). Le résultat attendu de cet investissement est de deux ordres : d'une part, l'amélioration de la vie des habitants du village d'Oix, en leur fournissant les services nécessaires pour réduire le sentiment d'isolement et en stimulant la socio-économie locale. D'autre part, les personnes qui viennent visiter le village et ses environs se sentiront bien accueillies et pourront être conseillées sur les meilleurs endroits et itinéraires. Par conséquent, les producteurs locaux, les établissements touristiques, les restaurants et magasins locaux, les étudiants, etc. bénéficieront également des actions.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Comme il s'agit de l'aménagement extérieur et de la rénovation intérieure d'un bâtiment existant dans un environnement urbain, il n'y a pas de risques particuliers à noter sur le plan technique de la construction.

DOCUMENTATION DE L'INVESTISSEMENT

Un rapport d'incendie, un permis de construire et un permis d'activité sont nécessaires. Ces documents devraient être disponibles en 2024, avant le début des investissements.

DOCUMENTATION JOINTE DE L'INVESTISSEMENT

-

Emplacement de l'investissement

ADRESSE SPÉCIFIQUE OÙ SE SITUERA L'INVESTISSEMENT

Plaça de cal Mere, 2 - 17855 Oix. 42.272040, 2.529059

PAYS

ES

RÉGION

ES51

CODES NUTS3

ES512

S'AGIT-IL D'UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE RÉSEAU NATURA 2000?

0

SÉLECTIONNEZ DANS LE MENU DÉROULANT LE(S) CODE(S) DU RÉSEAU NATURA 2000.

Propriété

QUI DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ DU LIEU OÙ SE SITUE L'INVESTISSEMENT?

Commune de Montagut i Oix

QUI CONSERVERA LA PROPRIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT À LA FIN DU PROJET?

Commune de Montagut i Oix

QUI SE CHARGERA DU MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ? COMMENT CELA SERA-T-IL MENÉ À BIEN?

Commune de Montagut i Oix, par le biais du budget d'entretien régulier de la municipalité.

INDIQUEZ LA MANIÈRE DONT LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'INFRASTRUCTURE OU DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF SERA GARANTIE.

Par le biais du budget municipal de la commune de Montagut i Oix.

Investissements productifs ou des infrastructures 7

NOM DE L'INVESTISSEMENT

Conversion du Castell de Juvinyà en antenne du Centre d'Interprétation du Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier les Valls Catalanes.

ENTITÉ(S) SOCIAL/AUX QUI RÉALISE(NT) L'INVESTISSEMENT

200053031-1

PÉRIODE DE DÉBUT

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

PÉRIODE DE LIVRAISON PRÉVU

P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST-ELLE REQUISE?

Non

DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL?

DÉCISION DE L'ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

-

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS DEVRA ÊTRE FOURNIE

[3_EVALUACION CAMBIO CLIMATICO_SANT JOAN LES FONTS.pdf](#)

JUSTIFICATION

À ce jour, il n'existe toujours pas de centre d'interprétation dans la région de la Garrotxa qui raconte l'histoire du projet 'Pays d'art et d'histoire transfrontalière des vallées catalanes' et qui montre les valeurs patrimoniales et la culture commune transfrontalière des municipalités impliquées. Sant Joan les Fonts possède un bâtiment patrimonial singulier, déclaré BCIN, d'une grande importance historique et doté d'une forte capacité d'attraction touristique : le château de Juvinyà, un bâtiment exemplaire de l'architecture civile romane qui abrite le siège de la bibliothèque municipale Francesc Caula. L'objectif final de cette intervention est donc de permettre au château de Juvinyà d'accueillir l'antenne du Centre d'Interprétation du Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier des vallées catalanes. - Nécessité physique due à l'état de conservation du bienLe château de Juvinyà, qui revêt une importance historique et patrimoniale capitale, est dans un état de conservation remarquable. L'investissement se concentrera donc sur l'amélioration de sa durabilité. Un bâtiment qui est le siège du projet Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier des vallées catalanes doit respecter l'environnement et servir d'exemple. Il est donc proposé d'améliorer la durabilité environnementale, en adaptant ce bâtiment du XIIe siècle au XXIe siècle et aux besoins de son utilisation actuelle et future.Le fait que le château de Juvinyà abritera l'antenne du Centre d'Interprétation de ce projet transfrontalier entraînera une augmentation du tourisme. L'amélioration de sa durabilité environnementale lui permettra de devenir un point de référence pour le territoire, la marque et le projet dans lesquels il s'inscrit.Le projet est transfrontalier en soi même puisque son objective est que le château accueille l'antenne du centre d'interprétation d'un projet transfrontalier, dans un territoire où il n'y a pas de siège et qui sera sans aucun doute une vitrine et un vecteur de développement du tourisme transfrontalier.Ce

centre d'interprétation apportera une valeur ajoutée au projet transfrontalier, car il sera situé dans un château du XIIe siècle d'une importance historique et patrimoniale vitale et constituera un bâtiment exemplaire de l'architecture civile romane durable. Le château de Juvinyà abrite le siège de la bibliothèque municipale Francesc Caula. Il s'agit d'un espace culturel et de rencontre pour les activités qu'elle propose. Les principaux bénéficiaires de cette intervention seront la population locale, mais aussi la population du GECT dans son ensemble, en raison de l'effet que la visite du centre d'interprétation aura : la promotion du tourisme et le développement économique du territoire qui en découle. Ainsi, bénéficieront de l'intervention : la population locale, les visiteurs et le tissu commercial et associatif du territoire.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Ils n'existent pas. Comme il s'agit d'une intervention dans un espace appartenant à la municipalité et relevant des compétences et du budget municipaux, l'investissement est considéré comme exempt de risques administratifs. D'autre part, il existe un rapport initial (*) avec des détails sur les actions à mener.

DOCUMENTATION DE L'INVESTISSEMENT

Les documents suivants sont requis : - Approbation du projet- Rapport favorable de la Direction générale du patrimoine de la Generalitat de Catalunya (monument déclaré BCIN 1972). Ces documents seront disponibles avant le début des travaux, qui devraient commencer en mars 2024.

DOCUMENTATION JOINTE DE L'INVESTISSEMENT

-

Emplacement de l'investissement

ADRESSE SPÉCIFIQUE OÙ SE SITUERA L'INVESTISSEMENT

42° 12' 40" N, 2° 30' 27" E. Calle de Juvinyà s/n 17857 Sant Joan les Fonts

PAYS

ES

RÉGION

ES51

CODES NUTS3

ES512

S'AGIT-IL D'UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE RÉSEAU NATURA 2000?

0

SÉLECTIONNEZ DANS LE MENU DÉROULANT LE(S) CODE(S) DU RÉSEAU NATURA 2000.

Propriété

QUI DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ DU LIEU OÙ SE SITUE L'INVESTISSEMENT?

Commune de Sant Joan les Fonts

QUI CONSERVERA LA PROPRIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT À LA FIN DU PROJET?

Commune de Sant Joan les Fonts

QUI SE CHARGERA DU MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ? COMMENT CELA SERA-T-IL MENÉ À BIEN?

Commune de Sant Joan les Fonts. Elle sera réalisée par le personnel de la mairie.

INDIQUEZ LA MANIÈRE DONT LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'INFRASTRUCTURE OU DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF SERA GARANTIE.

Il sera entretenu par les budgets municipaux.

Investissements productifs ou des infrastructures 8

NOM DE L'INVESTISSEMENT

Renforcement de la valeur patrimoniale de la Tour Canadell

ENTITÉ(S) SOCIAL/AUX QUI RÉALISE(NT) L'INVESTISSEMENT

200053031-1

PÉRIODE DE DÉBUT

P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

PÉRIODE DE LIVRAISON PRÉVU

P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST-ELLE REQUISE?

Non

DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL?

DÉCISION DE L'ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

-

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS DEVRA ÊTRE FOURNIE

[4_EVALUACION CAMBIO CLIMATICO_SANT JOAN LES FONTS.pdf](#)

JUSTIFICATION

La Tour Canadell, construite pendant les guerres carlistes du XIXe siècle, a une structure rectangulaire et conserve les caractéristiques d'une tour de défense et de guet de l'époque carliste. Le 22 avril 1949, elle a été déclarée Bien culturel d'intérêt national (BCIN). Il s'agit donc d'un bien architectural d'une importance historique et patrimoniale capitale. La tour du Canadell est une fortification située sur le Puig de Canadell, dans le massif de Vivers, dans la commune de Sant Joan les Fonts. La tour domine une grande partie de la région à laquelle elle appartient, la Garrotxa, mais aussi les comtés de Gérone et des Pyrénées, une zone transfrontalière. L'investissement proposé ici consistera à construire un belvédère sur la Tour Canadell (consolidation structurelle, adaptation du dallage de base et de la structure métallique pour la formation du belvédère) et une série d'aménagements pour favoriser son interprétation en tant que patrimoine à valeur transfrontalière (conception, aménagement et installation de panneaux d'interprétation). La réhabilitation de la Tour Canadell en tant qu'élément patrimonial du territoire et la construction d'un belvédère sont un exemple de la volonté de coopération territoriale car il s'agit d'une œuvre représentative d'une période historique et d'un paysage commun, ainsi que de l'intégration dans le territoire. Sa restauration et son interprétation apporteront une valeur ajoutée au projet transfrontalier, en raison de sa personnalité et de son intérêt historique, paysager et touristique. La réhabilitation et l'interprétation de la Tour Canadell apporteront divers avantages à tous les acteurs concernés : • Population locale : la réhabilitation de la tour Canadell augmentera la valeur du patrimoine, ce qui favorisera la cohésion sociale et l'identité culturelle de la population locale. • Tissu économique : il favorisera également le développement économique du territoire grâce à la promotion d'activités culturelles et sociales à réaliser dans les biens réhabilités et à leurs effets dynamisants. • Tourisme : pour le visiteur, il s'agira d'une attraction touristique supplémentaire pour la région, d'une augmentation des itinéraires et des monuments à visiter et d'un nouvel élément de tourisme durable. • Le GECT dans son ensemble : elle sera ajoutée en tant que ressource patrimoniale et de référence.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Un seul risque lié à l'investissement est identifié : les facteurs climatiques, qui pourraient retarder l'exécution des travaux. D'autre part, comme il s'agit d'une intervention dans un espace appartenant à la municipalité et relevant des compétences et du budget municipaux, on considère que l'investissement est exempt de risques administratifs. En outre, il existe un rapport initial (*) qui détaille les actions à mener.

DOCUMENTATION DE L'INVESTISSEMENT

Les documents suivants sont requis : - Approbation du projet. - Rapport favorable de la Direction générale du patrimoine de la Generalitat de Catalunya (monument déclaré BCIN 1949). - Rapport favorable du Parc Natural de la Zona Volcànica de la Garrotxa. Ces documents seront disponibles avant le début des travaux, qui devraient commencer en mars 2025.

DOCUMENTATION JOINTE DE L'INVESTISSEMENT

-

Emplacement de l'investissement

ADRESSE SPÉCIFIQUE OÙ SE SITUERA L'INVESTISSEMENT

42° 13' 28" N, 2° 31' 56" E Kartographer map based on OpenStreetMap. Torre Canadell 17857 Sant Joan les Fonts

PAYS

ES

RÉGION

ES51

CODES NUTS3

ES512

S'AGIT-IL D'UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE RÉSEAU NATURA 2000?

1

SÉLECTIONNEZ DANS LE MENU DÉROULANT LE(S) CODE(S) DU RÉSEAU NATURA 2000.

- 9340

Propriété

QUI DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ DU LIEU OÙ SE SITUE L'INVESTISSEMENT?

Commune de Sant Joan les Fonts

QUI CONSERVERA LA PROPRIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT À LA FIN DU PROJET?

Commune de Sant Joan les Fonts

QUI SE CHARGERA DU MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ? COMMENT CELA SERA-T-IL MENÉ À BIEN?

Commune de Sant Joan les Fonts. Elle sera réalisée par le personnel de la municipalité.

INDIQUEZ LA MANIÈRE DONT LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'INFRASTRUCTURE OU DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF SERA GARANTIE.

Il sera entretenu par les budgets municipaux.

Investissements productifs ou des infrastructures 9

NOM DE L'INVESTISSEMENT

Adaptation du bâtiment annexe de Mas Sobeies - la Cabaña

ENTITÉ(S) SOCIAL/AUX QUI RÉALISE(NT) L'INVESTISSEMENT

200053031-1

PÉRIODE DE DÉBUT

P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

PÉRIODE DE LIVRAISON PRÉVU

P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST-ELLE REQUISE?

Non

DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL?

DÉCISION DE L'ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

-

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS DEVRA ÊTRE FOURNIE

[7_EVALUACION CAMBIO CLIMATICO_VALL DE BIANYA.pdf](#)

JUSTIFICATION

L'investissement proposé consiste en la réhabilitation de la cabane de Mas Sobeies, un investissement essentiel pour rendre fonctionnel ce bâtiment actuellement inutilisé. En même temps, l'investissement doit servir à mettre à la disposition du territoire la connaissance du patrimoine et de la culture transfrontalière et à valoriser le bien architectural en tant qu'élément de référence et de symbole pour la population locale, ainsi que le paysage environnant. Pour la planification, la conception, la prise de décision et la mise en œuvre de projets et d'activités de coopération transfrontalière. L'intervention demandée permettra la création d'un espace ouvert adapté aux activités de revitalisation économique et culturelle envisagées dans le projet, au bénéfice de la population locale et des visiteurs. Ces activités comprendront des actes et des événements qui serviront à valoriser la culture, l'histoire et le patrimoine partagés de part et d'autre de la frontière. Plusieurs groupes cibles en bénéficient : 1. La population locale : le bien est valorisé en tant qu'élément de référence et de symbole pour la population locale. De plus, les habitants du territoire profitent des activités publiques, sociales, culturelles, etc. qui seront organisées dans l'espace. 2. Visiteurs : l'investissement proposé améliorera l'attrait touristique de la municipalité. La propriété restaurée elle-même et les événements et activités qui s'y dérouleront attireront davantage de visiteurs dans la municipalité. 3. Entreprises et organisations locales : indirectement, l'action proposée permet de dynamiser l'économie de la municipalité.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Comme il s'agit d'une intervention dans un espace appartenant à la municipalité et relevant des compétences et du budget municipaux, l'investissement est considéré comme exempt de risques administratifs. D'autre part, il existe un rapport initial avec des détails sur les actions à mener.

DOCUMENTATION DE L'INVESTISSEMENT

Seul le permis de construire est nécessaire pour réaliser l'investissement. Il devrait être disponible au début de l'année 2025, avant le début de la construction.

DOCUMENTATION JOINTE DE L'INVESTISSEMENT

-

Emplacement de l'investissement

ADRESSE SPÉCIFIQUE OÙ SE SITUERA L'INVESTISSEMENT

Las coordenadas de localización son 42.208373, 2.474898

PAYS

ES

RÉGION

ES51

CODES NUTS3

ES512

S'AGIT-IL D'UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE RÉSEAU NATURA 2000?

0

SÉLECTIONNEZ DANS LE MENU DÉROULANT LE(S) CODE(S) DU RÉSEAU NATURA 2000.

Propriété

QUI DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ DU LIEU OÙ SE SITUE L'INVESTISSEMENT?

Commune de Vall de Bianya

QUI CONSERVERA LA PROPRIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT À LA FIN DU PROJET?

Commune de Vall de Bianya

QUI SE CHARGERA DU MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ? COMMENT CELA SERA-T-IL MENÉ À BIEN?

Commune de Vall de Bianya. Utilisation des ressources propres et des ressources humaines de la municipalité.

INDIQUEZ LA MANIÈRE DONT LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'INFRASTRUCTURE OU DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF SERA GARANTIE.

Par le biais des budgets municipaux.

Investissements productifs ou des infrastructures 10

NOM DE L'INVESTISSEMENT

Création d'une Classe Culturelle à Can Roig

ENTITÉ(S) SOCIAL/AUX QUI RÉALISE(NT) L'INVESTISSEMENT

200053031-1

PÉRIODE DE DÉBUT

P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

PÉRIODE DE LIVRAISON PRÉVU

P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST-ELLE REQUISE?

Non

DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL?

DÉCISION DE L'ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

-

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS DEVRA ÊTRE FOURNIE

[11_EVALUACION CAMBIO CLIMATICO_CAMPRODON.pdf](#)

JUSTIFICATION

Can Roig est un bâtiment moderniste de 4 étages et d'une superficie totale de 780,52 m². Construit au début du XXe siècle par l'architecte Simó Cordoní i Carrera, il fait partie de l'inventaire du patrimoine architectural de Catalogne et est inscrit sur la liste des biens culturels d'intérêt local. Cette action permettrait de doter le bâtiment d'une salle culturelle de 120 m² : un espace ouvert et polyvalent qui pourrait devenir un point de rencontre et de gestion culturelle, tout en abritant une bibliothèque et une salle de réunion pour accueillir des activités et des expressions culturelles (conférences, expositions, cours, etc.). Ces événements peuvent être organisés tant par la municipalité elle-même que par d'autres entités et associations qui agissent également en tant que moteurs culturels et gestionnaires du territoire transfrontalier. Cette salle culturelle se veut une nouvelle porte d'accès aux ressources culturelles pour les habitants de l'ensemble du territoire transfrontalier et les visiteurs en général, mais aussi pour des groupes spécifiques tels que les jeunes, les personnes âgées et les enfants. Le projet comprend : o Adaptation d'un espace ouvert sur un étage entier du bâtiment Can Roigo Sous-provisionnement en équipement mobilier et en ressources technologiques Cet investissement garantit la rénovation d'un étage du Can Roig, un bâtiment moderniste qui constitue un élément essentiel du patrimoine culturel du territoire, qui est inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural de Catalogne (IPAC : 3851) et qui figure sur la liste des biens culturels d'intérêt local. Il vise également à enrichir l'attractivité de l'offre touristique et culturelle pour le visiteur en transformant le bâtiment en un nouvel espace d'accueil singulier qui sera compris comme un centre de vie sociale et d'échanges culturels pour l'ensemble du territoire et pour toutes les municipalités voisines de part et d'autre de la frontière. L'organisation d'activités, de visites et d'échanges culturels et éducatifs favorisera la connaissance et l'identité culturelle commune des habitants et des visiteurs, en faisant de l'ensemble du territoire une zone de patrimoine unique. L'action proposée vise à stimuler le développement de la vie communautaire sociale, culturelle et touristique et l'interaction de l'ensemble du territoire frontalier en s'adressant aux entités, administrations et autres agents de part et d'autre de la frontière. L'espace proposé se veut un centre d'échange culturel ouvert à l'ensemble du territoire transfrontalier pour devenir un point de dynamisation et de diffusion du patrimoine et du tourisme pour tous les acteurs du territoire transfrontalier qui présentent le projet en commun. Les bénéficiaires de l'investissement sont : la population locale, les visiteurs, les entités du territoire.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Comme il s'agit d'une intervention dans un espace appartenant à la municipalité et relevant des compétences et du budget municipaux, l'investissement est considéré comme exempt de risques administratifs. D'autre part, il existe un rapport initial avec des détails sur les actions à mener.

DOCUMENTATION DE L'INVESTISSEMENT

Étant donné que l'exécution de l'investissement est assurée par la municipalité elle-même, aucun permis de construire n'est nécessaire.

DOCUMENTATION JOINTE DE L'INVESTISSEMENT

-

Emplacement de l'investissement

ADRESSE SPÉCIFIQUE OÙ SE SITUERA L'INVESTISSEMENT

C. Freixenet, 21, Camprodon - 42° 18' 49" N, 2° 22' 21" E.

PAYS

ES

RÉGION

ES51

CODES NUTS3

ES512

S'AGIT-IL D'UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE RÉSEAU NATURA 2000?

0

SÉLECTIONNEZ DANS LE MENU DÉROULANT LE(S) CODE(S) DU RÉSEAU NATURA 2000.

Propriété

QUI DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ DU LIEU OÙ SE SITUE L'INVESTISSEMENT?

Commune de Camprodon a un bail sur l'ensemble du bâtiment pour la période de 2023 à 2043.

QUI CONSERVERA LA PROPRIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT À LA FIN DU PROJET?

La Commune municipal jusqu'en 2043.

QUI SE CHARGERA DU MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ? COMMENT CELA SERA-T-IL MENÉ À BIEN?

La commune sera responsable de l'entretien par ses propres moyens.

INDIQUEZ LA MANIÈRE DONT LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'INFRASTRUCTURE OU DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF SERA GARANTIE.

Aucune recette de billetterie n'est attendue. L'entretien sera financé par les fonds propres de la municipalité.

Investissements productifs ou des infrastructures 11

NOM DE L'INVESTISSEMENT

Réhabilitation du Bâtiment SANT ROCH

ENTITÉ(S) SOCIAL/AUX QUI RÉALISE(NT) L'INVESTISSEMENT

200053031-1

PÉRIODE DE DÉBUT

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

PÉRIODE DE LIVRAISON PRÉVU

P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST-ELLE REQUISE?

Non

DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL?

DÉCISION DE L'ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

-

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS DEVRA ÊTRE FOURNIE

[13_EVALUACION CAMBIO CLIMATICO_CERET.pdf](#)

JUSTIFICATION

La commune de Céret a délibéré le 26 septembre 1955 pour l'acquisition de cet immeuble. Des travaux ont été effectués

pour accueillir des artistes du territoire pour disposer d'un espace de travail et pour exposer et vendre leurs productions. Plus récemment la toiture a été entièrement rénovée. Les planchers du premier et deuxième étage ont été renforcés. Aujourd'hui ces installations ne réunissent toutes les conditions pour assurer les normes des établissements recevant du public. L'intervention demandée permettra d'adapter un espace existant pour mener à bien les activités de revitalisation économique et culturelle prévues dans le projet, tant pour la population locale que pour les visiteurs. Fonctions culturelles du bâtiment Sant Roch au profit du territoire (habitants et visiteurs) : - Accueil du public, notamment des touristes, salle réservée pour le Centre d'Interprétation Patrimonial et Architectural (20m² au RDC -actuellement au 3ème étage de la médiathèque).- Atelier de lutherie au 1er étage avec notamment les espaces suivants : un espace de stockage de bois et instruments ; un espace de stockage de produits isolé avec sécurité portes coupe-feu ; un atelier avec des machines-outils pour la fabrication et entretien des instruments ; un espace muséographique sur l'histoire de ces instruments. L'atelier de lutherie est rattaché au CIMP (Centre international de Musique populaire qui gère le musée de la musique avec un espace d'exposition d'environ 920 m² avec 450 objets exposés et un fonds patrimonial de 3.100 pièces. Le CIMP organise annuellement des conférences internationales en particulier l'espace méditerranéen et donc la Catalogne sud mais aussi avec des institutions et groupes musicaux du pays Basque. Les bénéficiaires de cette intervention : - Habitants de la commune : il s'agit d'un espace d'exposition et d'animation artistique de la vie locale. - Visiteurs : cet espace très apprécié par les visiteurs car c'est un atout complémentaire aux autres sites culturels, comme par exemple, le Musée d'Art Moderne, le musée de la Musique, le Centre International d'Art contemporain de photographie (situé dans un espace municipal adjacent à l'immeuble qui fait l'objet de cet investissement). - Organisations du territoire : parmi d'autres, l'Association ART SANT ROC, qui a un programme annuel d'expositions temporaires et espace d'exposition et vente de produits des artistes adhérents à l'association (locaux mais aussi de Catalogne sud).

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Le site du bâtiment San Roch est dans le périmètre des monuments historiques, des autorisations sont donc nécessaires (voir question suivante). D'autre part, à ce stade du projet, aucune contrainte ne semble compromettre sa réalisation et il n'y a pas de risque particulier dans sa gestion : comme il s'agit d'une intervention dans un espace appartenant à la municipalité et relevant des compétences et du budget municipaux, l'investissement est considéré comme exempt de risques administratifs. D'autre part, il existe un rapport initial avec des détails sur les actions à mener.

DOCUMENTATION DE L'INVESTISSEMENT

Autorisations au titre du Code de l'Urbanisme (PC ou déclaration de travaux/ Préconisations des ABF). Les documents seront déposés au stade PRO ou DCE, durant l'été de 2023.

DOCUMENTATION JOINTE DE L'INVESTISSEMENT

-

Emplacement de l'investissement

ADRESSE SPÉCIFIQUE OÙ SE SITUERA L'INVESTISSEMENT

Edificio Sant Roch - Bd Lafayette - 66 400 CERET Latitud: 42,483333. Longitud: 2,750000

PAYS

FR

RÉGION

FRJ1

CODES NUTS3

FRJ15

S'AGIT-IL D'UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE RÉSEAU NATURA 2000?

0

SÉLECTIONNEZ DANS LE MENU DÉROULANT LE(S) CODE(S) DU RÉSEAU NATURA 2000.

Propriété

QUI DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ DU LIEU OÙ SE SITUE L'INVESTISSEMENT?

Le lieu appartient à la commune de Céret.

QUI CONSERVERA LA PROPRIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT À LA FIN DU PROJET?

La commune de Céret conservera la propriété de l'investissement.

QUI SE CHARGERA DU MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ? COMMENT CELA SERA-T-IL MENÉ À BIEN?

La commune de Céret aura la charge du maintien en état du bâtiment. Provisionnement financier à prévoir au budget de fonctionnement puis entretien et maintenance réalisés en interne ou externalisés. Des conventions seront par ailleurs établies avec l'ensemble des occupants du lieu afin que l'entretien du bâtiment courant soit aussi assuré par les associations culturelles qui occupent le lieu.

INDIQUEZ LA MANIÈRE DONT LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'INFRASTRUCTURE OU DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF SERA GARANTIE.

Le financement du fonctionnement sera assuré d'une part par la municipalité et d'autre part par les différentes associations qui, avec des conventions cadre, établiront les modalités d'occupation, maintenance et entretien des

espaces utilisés. Dans tous les cas l'accès du public à cet espace culturel est gratuit.

Investissements productifs ou des infrastructures 12

NOM DE L'INVESTISSEMENT

Travaux d'adaptation d'un établissement public à des fins associatives et sociales à Vilallonga de Ter.

ENTITÉ(S) SOCIAL/AUX QUI RÉALISE(NT) L'INVESTISSEMENT

200053031-1

PÉRIODE DE DÉBUT

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

PÉRIODE DE LIVRAISON PRÉVU

P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST-ELLE REQUISE?

Non

DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL?

DÉCISION DE L'ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

-

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS DEVRA ÊTRE FOURNIE

[3_EVALUACION CAMBIO CLIMATICO_VILALLONGA DEL TER.pdf](#)

JUSTIFICATION

Actuellement, la municipalité de Vilallonga de Ter ne dispose pas d'établissements publics pouvant être utilisés par des organisations ou à des fins sociales. L'objectif de cet investissement est donc double : a) Amélioration sociale : l'objectif de ce projet est de fournir un espace à Vilallonga de Ter qui peut être utilisé comme centre social pour la population locale, favorisant la rencontre entre voisins et entités locales et soutenant la dynamisation économique des activités qui génèrent des emplois et fixent la population dans cette municipalité de montagne. b) L'attractivité touristique du village de Vilallonga de Ter : le projet prévoit l'amélioration de l'image touristique du lieu, en misant sur l'amélioration de l'expérience touristique grâce à l'organisation d'activités publiques et culturelles et à l'utilisation de nouvelles technologies. L'intervention permettra d'adapter un espace public aux activités économiques et culturelles envisagées dans le projet, tant pour la population locale que pour les visiteurs. Il s'agit d'une action qui permettra la relation entre les entités des deux côtés de la frontière et d'autres entités à vocation transfrontalière, comme l'entité française 'Pays d'art et d'histoire dans les vallées catalanes, et donc d'organiser des événements communs et de disposer d'un espace à cet effet. En outre, grâce à l'adaptation de l'établissement, il sera possible d'organiser des événements, des réunions, etc. sans que les intéressés aient à se déplacer dans le pays voisin, que ce soit dans le village de Prats de Molló ou dans d'autres villages de France. Toutes les entités qui en ont besoin à des fins sociales et d'intérêt public. Ainsi, trois types de groupes cibles en bénéficieront : a) La population locale : qui pourra profiter d'un espace où des événements et des activités d'intérêt public/social seront organisés à son profit. b) Visiteurs : avec la mise en œuvre du projet, les touristes amélioreront leur expérience touristique (mise en valeur du patrimoine environnant, amélioration de l'information touristique et numérisation). c) Entreprises locales : une installation publique sera mise à leur disposition pour leur usage et leur bénéfice.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Comme il s'agit d'une intervention dans une installation appartenant à la municipalité et relevant des compétences et du budget municipaux, l'investissement est considéré comme exempt de risques administratifs. D'autre part, il existe un rapport initial avec des détails sur les actions à mener.

DOCUMENTATION DE L'INVESTISSEMENT

Cet investissement étant réalisé sur des terrains municipaux, il n'est pas nécessaire d'obtenir des autorisations d'autres administrations ou de particuliers. La seule exigence est la rédaction du projet technique, qui devrait être achevée en 2023, avant le début des travaux.

DOCUMENTATION JOINTE DE L'INVESTISSEMENT

-

Emplacement de l'investissement

ADRESSE SPÉCIFIQUE OÙ SE SITUERA L'INVESTISSEMENT

Local ubicado en la Plaza de l'Era, 8, bajos de Vilallonga de Ter. Referencia catastral número 3468501DG4836N0001AE.

PAYS

ES

RÉGION

ES51

CODES NUTS3

ES512

S'AGIT-IL D'UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE RÉSEAU NATURA 2000?

0

SÉLECTIONNEZ DANS LE MENU DÉROULANT LE(S) CODE(S) DU RÉSEAU NATURA 2000.

Propriété

QUI DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ DU LIEU OÙ SE SITUE L'INVESTISSEMENT?

Commune de Vilallonga de Ter.

QUI CONSERVERA LA PROPRIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT À LA FIN DU PROJET?

Commune de Vilallonga de Ter.

QUI SE CHARGERA DU MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ? COMMENT CELA SERA-T-IL MENÉ À BIEN?

La Commune de Vilallonga de Ter sera chargée de l'entretien de l'investissement et du reste des actifs dont elle est propriétaire.

INDIQUEZ LA MANIÈRE DONT LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'INFRASTRUCTURE OU DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF SERA GARANTIE.

La commune garantit la viabilité financière de l'établissement.

Investissements productifs ou des infrastructures 13

NOM DE L'INVESTISSEMENT

Matérialisation et valorisation du départ del Cami de la Rodella

ENTITÉ(S) SOCIAL/AUX QUI RÉALISE(NT) L'INVESTISSEMENT

200053031-1

PÉRIODE DE DÉBUT

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

PÉRIODE DE LIVRAISON PRÉVU

P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EST-ELLE REQUISE?

Non

DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL?

DÉCISION DE L'ORGANISME ENVIRONNEMENTAL

-

ÉVALUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS DEVRA ÊTRE FOURNIE

[12_EVALUACION CAMBIO CLIMATICO_MONTBOLO.pdf](#)

JUSTIFICATION

« El Cami de la Rodella » est un chemin emprunté par la procession de la Rodella depuis l'an 1465, tradition chère au cœur des Bolomontains mais aussi à l'ensemble des Catalans venant chaque année participer à cette offrande faite à la Commune de Arles sur Tech. Sur ce chemin, une Placette dite « Place de la Rodella » qui borde la voie verte reliant ARLES-SUR-TECH jusqu'à ARGELES-SUR-MER attire de très nombreux curistes (proximité des stations thermales d'Amélie-les-Bains et de Prats-de-Mollo), randonneurs, promeneurs et cyclistes catalans du sud et du nord permettant la connaissance du patrimoine culturel, de la faune et de la flore, des traditions locales et transfrontalières. A ce jour, ce chemin et cette Place ne sont ni en bon état, ni mis en valeur : place détériorée, aucun mobilier urbain, aucun espace vert, pas de signalétique explicative, sécurisation non convenable. L'intervention proposée améliorera tous ces éléments et renforcera la valeur du bien patrimonial. Elle permettra de récupérer un espace ouvert, en l'adaptant aux activités économiques et culturelles envisagées dans le projet, tant pour la population locale que pour les visiteurs. En outre, cet aménagement amènera une signalétique traduite en Catalan, Français, Espagnol, et en braille pour une meilleure information de tout touriste des deux côtés de la frontière. Les bénéficiaires de ce projet sont : a) La population locale : la population locale bénéficiera directement de l'amélioration de l'espace. b) Les visiteurs : avec la mise en œuvre du projet, les touristes amélioreront leur expérience touristique (sentier réhabilité et mieux adapté, plus grande offre d'activités, plus d'informations disponibles...). c) Les entités locales : elles bénéficieront indirectement de la dynamisation générée par l'amélioration de l'espace.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

- Néant. À ce stade du projet, aucune contrainte ne semble compromettre la réalisation de ce projet : comme il s'agit d'une intervention dans un espace appartenant à la municipalité et relevant des compétences et du budget municipaux, l'investissement est considéré comme exempt de risques administratifs. D'autre part, il existe un rapport initial avec des détails sur les actions à mener.

DOCUMENTATION DE L'INVESTISSEMENT

- Néant. Les bâtiments concernés sont propriété de la commune et les travaux envisagés sur cette opération n'imposent pas le dépôt d'une quelconque autorisation de travaux en France.

DOCUMENTATION JOINTE DE L'INVESTISSEMENT

-

Emplacement de l'investissement

ADRESSE SPÉCIFIQUE OÙ SE SITUERA L'INVESTISSEMENT

Place de la Rodella, Rue du Bernadou, Chemin de la Rodella - 66110 MONTBOLO - FRJ15

PAYS

FR

RÉGION

FRJ1

CODES NUTS3

FRJ15

S'AGIT-IL D'UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE RÉSEAU NATURA 2000?

1

SÉLECTIONNEZ DANS LE MENU DÉROULANT LE(S) CODE(S) DU RÉSEAU NATURA 2000.

- 91

Propriété

QUI DÉTIENT LA PROPRIÉTÉ DU LIEU OÙ SE SITUE L'INVESTISSEMENT?

La Commune de Montbolo est propriétaire des parcelles cadastrales liées à l'investissement et en restera propriétaire.

QUI CONSERVERA LA PROPRIÉTÉ DE L'INVESTISSEMENT À LA FIN DU PROJET?

La Commune de Montbolo.

QUI SE CHARGERA DU MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT ? COMMENT CELA SERA-T-IL MENÉ À BIEN?

La Commune de Montbolo sera chargée de maintenir l'investissement. Le site est un lieu public et ne sera donc pas soumis à un quelconque paiement des visiteurs. Les agents techniques de la Commune seront chargés de l'entretenir (nettoyage, débroussaillage, petits travaux courant ...) L'entretien sera financé par le budget de fonctionnement communal.

INDIQUEZ LA MANIÈRE DONT LA DURABILITÉ FINANCIÈRE DE L'INFRASTRUCTURE OU DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF SERA GARANTIE.

Par le biais des budgets municipaux

Activités

Action 1

DESCRIPTION

Réhabilitation et mise en valeur des éléments du patrimoine historique commun

DESCRIPTION

Toutes les rénovations intégreront des critères de durabilité dans une triple perspective. a) Environnementale : inclusion de technologies d'économie d'énergie et d'eau, de sources d'énergie verte, de matériaux biodégradables, etc. b) Sociale : la réhabilitation des espaces patrimoniaux sera conçue, au-delà de la préservation du patrimoine, pour leur utilité en tant que centres de vie sociale et d'activités publiques pour la population locale. c) Économique : d'une part, par la création d'activités axées sur la population locale grâce à l'adaptation d'espaces pour des ateliers et/ou des expositions d'artistes/artisans liés aux traditions et au patrimoine locaux ; et d'autre part, par l'amélioration de l'attrait touristique des municipalités. Dans tous les espaces réhabilités, des panneaux seront installés avec un contenu interprétatif et informatif sur la valorisation du patrimoine qui expliquera l'histoire du bien et son interrelation avec le territoire dans son ensemble.

PÉRIODE DE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

PÉRIODE DE FIN DE L'ACTIVITÉ

P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

LIVRABLE

NOM DU LIVRABLE

Procès-verbal de réception des travaux.

BRÈVE DESCRIPTION

Mise en œuvre des interventions en matière d'infrastructures et d'équipements. Une inauguration officielle aura lieu, en présence des autorités locales et de la population locale.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

P5 - 05/01/2026 - 05/07/2026

P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

Action 2

DESCRIPTION

Signalisation : homogénéisation et installation d'une signalisation commune.

DESCRIPTION

En novembre dernier, le GECT Les Vallées Catalanes a intégré 13 nouvelles communes à son organisation. Compte tenu de cette extension du territoire du Pays d'Art et d'Histoire et afin de le fédérer et de renforcer sa compréhension en tant qu'espace patrimonial global, 45 panneaux seront installés avec des informations territoriales et patrimoniales ainsi qu'une carte de l'ensemble du territoire du PAHT. Ces panneaux seront situés dans un espace extérieur dans chacune des 44 communes et dans le CIAP de La Verneda. La conception et le contenu seront développés dans le cadre de l'activité 4.1. Les supports physiques à produire seront inclusifs et incluront des codes QR pour activer les descriptions audio via les téléphones portables. Les codes QR intégreront également des informations actualisées sur les activités culturelles et touristiques menées dans le cadre de l'activité 4.3. Des matériaux locaux durables seront utilisés.

PÉRIODE DE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ

P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

PÉRIODE DE FIN DE L'ACTIVITÉ

P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

LIVRABLE

NOM DU LIVRABLE

Installation des 45 panneaux d'information

BRÈVE DESCRIPTION

Il y aura un panneau dans chaque commune du Pays d'Art et d'Histoire et un autre à l'extérieur du CIAP de La Verneda.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

Action 4 - FOMENTO Y DIVULGACIÓN DEL PATRIMONIO COMÚN Y SUS OPORTUNIDADES / PROMOTION ET DIFFUSION DES BIENS COMMUNS ET DES POSSIBILITES QU'ILS OFFRENT

TITRE DE L'ACTION

FOMENTO Y DIVULGACIÓN DEL PATRIMONIO COMÚN Y SUS OPORTUNIDADES / PROMOTION ET DIFFUSION DES BIENS COMMUNS ET DES POSSIBILITES QU'ILS OFFRENT

ENTITÉ PARTENAIRE RESPONSABLE DE L'ACTION

216600494-1

OBJECTIF DE L'ACTION (RÉALISTE, RÉALISABLE ET MESURABLE)

Définition d'un plan d'action commun.Organisation de 26 activités de diffusion du patrimoine qui toucheront 12 000 habitants et 3 000 visiteurs.Création de deux CIAP et de deux expositions itinérantes.Création de 3 réseaux de collaboration transfrontaliers avec un minimum de 15 acteurs chacun.

BRÈVE DESCRIPTION DE L'ACTION INCLUANT LA MANIÈRE DONT SERONT IMPLIQUÉES LES ENTITÉS PARTENAIRES (QUI FERA QUOI)

L'objectif de cette action est de développer le rôle du patrimoine culturel en tant que lien d'union et de cohésion entre

les populations des deux côtés de la frontière, en facilitant leur connaissance mutuelle tout en développant de nouvelles opportunités liées à ce patrimoine pour la population locale et en renforçant l'attrait touristique des municipalités. Un plan d'action commun sera défini ainsi que les contenus nécessaires pour renforcer la valeur du patrimoine par des éléments d'interprétation et de diffusion, l'organisation d'activités culturelles et éducatives, et des événements et visites basés sur le patrimoine transfrontalier commun. Une attention particulière sera accordée au développement d'outils et contenus numériques. La création et/ou participation de réseaux d'échange, de collaboration et de coopération entre les différentes institutions et les agents locaux, publics et privés sera développée, ainsi que la création d'une plateforme numérique pour l'échange d'informations sur le patrimoine transfrontalier commun. Favoriser les contacts et renforcer les liens entre les personnes et les professionnels de part et d'autre de la frontière facilitera la génération de nouvelles opportunités et idées qui contribueront au développement économique et à de nouvelles activités, ainsi qu'à l'amélioration de la cohésion, de la compréhension et de l'inclusion sociale entre les différentes communautés et leurs racines sur le territoire. A cette fin, le chef de file dispose d'un documentaliste, d'un guide et d'un expert en communication, déjà mentionnés dans l'Action 2. Céret, en tant que responsable de l'Action, assumera le leadership dans son exécution, mais l'implication de tous les partenaires du projet dans son développement conjoint sera essentielle : -En ce qui concerne l'activité 4.2, les municipalités où seront situés les nouveaux CIAP fourniront les détails des espaces où ils seront installés et seront responsables de leur conditionnement préalable afin de pouvoir accueillir l'installation du matériel muséographique. -L'activité 4.3 sera réalisée sur le territoire de tous les partenaires et, par conséquent, tous les partenaires se coordonneront avec le partenaire responsable de l'organisation logistique des événements. Les deux partenaires se coordonneront avec le partenaire responsable de l'action 2 (communication du projet) pour la diffusion et la promotion des événements et des animations eux-mêmes. -L'activité 4.4 requiert la participation d'acteurs des deux côtés de la frontière. Tous les partenaires s'engagent à fournir au moins un participant technique et à sensibiliser les acteurs de leurs territoires, en promouvant l'inclusion et la participation à ces activités. Patrimc@t Il souhaite impliquer toutes les communes du GECT Les Vallées Catalanes, dont le territoire est le plus vaste et comprend un total de 44 communes. Le GECT, en tant que partenaire principal et entité qui les regroupe toutes, jouera un rôle clé à cet égard-

INDIQUEZ COMBIEN D'INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS/INFRASTRUCTURES CONTIENT CETTE ACTION

0

Activités

Action 1

DESCRIPTION

Plan d'action commun : définition des actions et production des contenus.

DESCRIPTION

Ils seront conçus et élaborés tous les contenus nécessaires pour la réalisation des différentes actions d'information et de dynamisation, les publications et les supports informatifs et explicatifs qui seront élaborés dans le cadre du développement du projet : -Une exposition itinérante sur le GECT et son patrimoine. -Les 45 panneaux d'information territoriale et patrimoniale de l'activité 3.2. -Les éléments d'exposition des deux nouveaux CIAP de l'activité 4.2. Pour ces éléments, un contenu numérique interactif sera conçu pour interpeller les visiteurs et favoriser leur immersion dans le lieu, par exemple avec des éléments interactifs. -Les programmes d'activités et les événements des activités 4.3 et 4.4. Tous les éléments physiques incluront deux codes QR dont le contenu sera développé dans le cadre de cette activité : l'un pour activer les descriptions audio et l'autre pour donner accès à l'agenda des activités (activité 4.3), qui sera régulièrement mis à jour.

PÉRIODE DE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

PÉRIODE DE FIN DE L'ACTIVITÉ

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

LIVRABLE

NOM DU LIVRABLE

Plan d'action commun

BRÈVE DESCRIPTION

Il définira le programme d'actions de dynamisation et de diffusion à mener et les contenus nécessaires à cet effet et à l'élaboration de tout le matériel du projet.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

P1 - 01/01/2024 - 01/07/2024

Action 2

DESCRIPTION

Conception et production des matériels d'exposition et de scénographie : antennes CIAP et exposition itinérante.

DESCRIPTION

Avec l'expansion territoriale du Pays d'Art et d'Histoire, deux nouvelles antennes d'exposition CIAP sont nécessaires pour couvrir les zones de l'Alt Empordà et de l'Alta Garrotxa. Ces deux nouveaux CIAP disposeront d'une exposition permanente sur des thèmes patrimoniaux, avec un discours d'exposition aligné et cohérent avec l'antenne principale située à Prats de Molló, ce qui contribuera à consolider le territoire transfrontalier en tant qu'espace patrimonial commun partagé. Du matériel sera également produit pour l'exposition itinérante qui pourra se visiter dans toutes les municipalités du partenariat et du territoire du GECT. Les contenus des expositions seront développés dans le cadre de l'activité 4.1 et comprendront des éléments interactifs qui faciliteront l'immersion du visiteur, ainsi que des outils permettant d'adapter la visite à des publics souffrant de différents handicaps. Tous les matériaux utilisés pour la fabrication des éléments des expositions seront durables.

PÉRIODE DE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ

P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

PÉRIODE DE FIN DE L'ACTIVITÉ

P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

LIVRABLE

NOM DU LIVRABLE

Inauguration des deux CIAP

BRÈVE DESCRIPTION

Une inauguration officielle aura lieu, en présence des autorités locales et de la population locale. Ordre du jour, photos, compte-rendu.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

Action 3

DESCRIPTION

Actions de promotion et de diffusion culturelle.

DESCRIPTION

Des animations et des événements de découverte et de promotion de la connaissance du patrimoine culturel commun parmi la population locale et les visiteurs seront organisés et réalisés. Les actions (quoi, où, quand, qui) et leur contenu seront définis dans le cadre de l'activité 4.1 : -Visites guidées des municipalités et des installations patrimoniales et culturelles. -Excursions transfrontalières de connaissance et d'échange pour la population locale et les écoles. -Cycle de conférences et de présentations sur l'histoire et le patrimoine commun. -Participation aux foires et festivals locaux pour faire connaître l'attractif culturel commun aux habitants et aux visiteurs. -Expositions itinérantes. Une attention particulière sera accordée à l'organisation d'activités inclusives, encourageant la participation des femmes et adaptées aux personnes présentant une diversité fonctionnelle.

PÉRIODE DE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ

P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

PÉRIODE DE FIN DE L'ACTIVITÉ

P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

LIVRABLE

NOM DU LIVRABLE

Programme d'activités semestriel

BRÈVE DESCRIPTION

Un petit agenda sera publié toutes les années avec le programme prévu. Ordres du jour des événements organisés. Reportage photographique.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

P5 - 05/01/2026 - 05/07/2026

P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

Action 4

DESCRIPTION

Création de réseaux de dynamisation technique et professionnelle.

DESCRIPTION

Trois types de réseaux de partenariat et de coopération transfrontaliers seront développés : 1) L'un destiné aux techniciens et fonctionnaires responsables du patrimoine et de la culture pour renforcer les liens, partager les connaissances et l'information mutuelle. 2) Un autre dédié aux professionnels locaux pour échanger des bonnes pratiques et développer des synergies et des opportunités de collaboration en termes de création de nouvelles offres et propositions culturelles et touristiques. 3) Le troisième se concentrera sur les artistes et les associations liés au patrimoine matériel et immatériel commun, en facilitant une plus grande visibilité de leurs œuvres ainsi que leur circulation et exposition sur l'ensemble du territoire transfrontalier. Tous seront développés sur la base de réunions dynamiques semestrielles, de communications périodiques et de la création d'une plateforme en ligne pour l'échange d'informations et de propositions de collaboration.

PÉRIODE DE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ

P2 - 02/07/2024 - 02/01/2025

PÉRIODE DE FIN DE L'ACTIVITÉ

P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

LIVRABLE

NOM DU LIVRABLE

Plate-forme en ligne et liste des agents membres de chaque réseau

BRÈVE DESCRIPTION

Liste d'agents membres des plateformes en ligne qui auront participé activement aux conférences et réunions. Ordres de jour et procès-verbaux des événements organisés. Reportage photographique.

PÉRIODE PRÉVUE DE LIVRAISON

P3 - 03/01/2025 - 03/07/2025

P4 - 04/07/2025 - 04/01/2026

P5 - 05/01/2026 - 05/07/2026

P6 - 06/07/2026 - 01/01/2027

C6 - OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

C6.1 Contribution aux objectifs environnementaux

VOTRE PROJET CONTRIBUE-T-IL AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ?

Oui

OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL

- Atténuation du changement climatique, réduisant considérablement les émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique, entraînant une réduction des effets néfastes des conditions climatiques actuelles et de ceux attendus dans le futur
- L'économie circulaire, en particulier la prévention et le recyclage des déchets, favorisant l'efficacité dans l'utilisation des matériaux et l'utilisation directe ou indirecte des ressources naturelles, telles que les sources d'énergie non renouvelables, les matières premières, l'eau ou le sol
- Prévention et dépollution, conduisant à une réduction significative des émissions de polluants dans l'atmosphère, l'eau ou le sol, par rapport à la situation existant avant le début de l'activité

JUSTIFICATION

Un certain nombre de principes contribuant aux objectifs environnementaux seront pris en compte : • améliorer l'efficacité énergétique des biens et réduire les émissions de gaz à effet de serre • améliorer l'état des actifs et les rendre plus résistants au changement climatique • donner la priorité à l'utilisation de matériaux durables et/ou recyclés comme matières premières • mettre en œuvre des technologies/outils efficaces sur le plan énergétique dans les processus de construction et dans l'exploitation future des infrastructures • réutiliser les matériaux dans la mesure du possible • éliminer l'utilisation de matériaux polluants • donner la priorité aux transports décarbonisés • recycler tous les déchets produits En outre, l'utilisation de matériaux km0 et les connaissances des professionnels locaux seront encouragées. De même, les actions de réhabilitation prendront en compte la protection de l'environnement naturel dans

lequel elles se situent.

C7 - INDICATEURS

C7.1 Indicateur de réalisation

Code indicateur	Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Quantification de la portée attendue de l'indicateur de réalisation sélectionné par le projet	Valeur objectif attendue pour tous les projets approuvés au cours de la période de programmation 2021-2027 pour cet indicateur de réalisation	Quelles actions contribueront à cette portée?	Décrivez en quoi consiste la contribution à l'indicateur de réalisation	Quelle documentation fournirez-vous pour justifier le respect de la portée attendue de l'indicateur de réalisation sélectionné par le projet?	Délai de livraison de la documentation justifiant le périmètre de l'indicateur de réalisation
RCO 83	RCO 83 - Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre de solutions	1	22	FOMENTO Y DIVULGACIÓN DEL PATRIMONIO COMÚN Y SUS OPORTUNIDADES	La stratégie commune sera constituée du plan d'action commun élaboré dans le cadre de l'activité A.4.1.	Document de stratégie 4.1. adopté par les partenaires du projet lors de la session conjointe du GECT (signature de l'accord de mise en œuvre du plan).	1

C7.2 Indicateur de résultat

Code indicateur	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Quantification de la portée attendue de l'indicateur de résultats sélectionné par le projet	Valeur objectif attendue pour tous les projets approuvés dans la période de programmation 2021-2027 pour cet indicateur de résultat	Décrivez en quoi consiste la contribution à l'indicateur de réalisation	Quelle documentation contribuera à justifier la conformité à la portée attendue de l'indicateur de résultats sélectionné par le projet?	Période de livraison de la documentation de justification de la portée du résultat livrable
RCR 79 - Estrategias y planes de acción conjuntos adoptados por las organizaciones	RCR 79 - Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre de stratégies ou plans d'action	1	15	La preuve de l'adoption de la stratégie par les partenaires consistera en l'élaboration du programme d'activités transfrontalières par les partenaires (activités 4.3 et 4.4).	Un rapport répertoriant les actions menées par les partenaires prouvant l'adoption du programme transfrontalier (actions de dynamisation et de mise en réseau).	6

C8 - CALENDRIER

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6
ACTION 1 : Gestion						
Activité 1.1 Gestion administrative, coordination et communication interne du projet, suivi, évaluation et gestion des incidents						
Livrable activité 1.1 Documentation justificative des réunions	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Activité 1.2 Gestion financière : déclaration de dépenses, demandes de remboursement, contrôles/audits						
Livrable activité 1.2. Déclaration de dépenses et demandes de remboursement dans les termes indiqués par le Programme	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Activité 1.3 Gestion du Plan d'action : rapports d'avancement, livrables et indicateurs						
Livrable activité 1.3. Documentation justificative dans les termes indiqués par le Programme	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ACTION 2 : Communication						
Activité 2.1 Respect des obligations de communication du Programme						
Livrable 2.1.1 Justificatif de l'inclusion de la description du projet sur le site Web officiel de chacun des entités partenaires, ou sur leurs réseaux sociaux (obligatoire)	✓					
Livrable 2.1.2 Justificatif de la mise en place d'une affiche d'une taille minimale A3 dans un lieu facilement visible pour le public dans tous les entités partenaires (obligatoire)	✓					
Livrable 2.1.3 En cas d'infrastructures, preuve de la mise en place d'une plaque ou d'un panneau informatif permanent et visible pour le public pour tout(e) infrastructure, ouvrage ou achat d'équipements (obligatoire)		✓	✓	✓	✓	✓
Livrable 2.1.4 Plan de communication (fortement recommandé)	✓					
Livrable 2.1.5 Communication en ligne du projet : site Web du projet et réseaux sociaux (fortement recommandé)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Livrable 2.1.6 Preuve de la réalisation d'un évènement de communication avant la fin du projet (fortement recommandé)			✓	✓		
Livrable 2.1.7 Communiqués de presse et relation avec les médias (fortement recommandé)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Livrable 2.1.8 Newsletter (fortement recommandé)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Livrable 2.1.9 Vidéos et images du projet (fortement recommandé)			✓			

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6
Livrable 2.1.10 Événement final de présentation des résultats (fortement recommandé)						✓
Activité 2.2. Autres activités de communication propres au projet						
Livrable 2.2 Compilation d'autres activités de communication propres au projet		✓	✓	✓	✓	✓
ACTION 3: REHABILITACION Y VALORIZACIÓN DEL PATRIMONIO COMÚN / REHABILITATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE COMMUN						
Activité 3.1. Réhabilitation et mise en valeur des éléments du patrimoine historique commun						
Livrable activité 3.1. Procès-verbal de réception des travaux.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Activité 3.2. Signalisation : homogénéisation et installation d'une signalisation commune.						
Livrable activité 3.2. Installation des 45 panneaux d'information		✓				
Requalification de la cour du Château de St Jean Pla de Corts	✓	✓	✓	✓	✓	✓
La tour de Batera - Restaurer pour innover	✓	✓				
Revitalisation (réhabilitation) du centre historique de Molló en tant que centre de vie sociale et touristique.			✓	✓		
Rénovation du deuxième étage du bâtiment de la mairie de Sant Pau de Segúries	✓	✓				
Récupération du Patrimoine Culturel Industriel de la Colonie du Llaudet	✓	✓	✓			
Rénovation du Presbytère d'Oix	✓	✓	✓	✓		
Conversion du Castell de Juvinyà en antenne du Centre d'Interprétation du Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier les Valls Catalanes.	✓	✓				
Renforcement de la valeur patrimoniale de la Tour Canadell			✓	✓		
Adaptation du bâtiment annexe de Mas Sobeies - la Cabaña			✓	✓		
Création d'une Classe Culturelle à Can Roig			✓	✓		

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6
Réhabilitation du Bâtiment SANT ROCH	✓	✓	✓	✓		
Travaux d'adaptation d'un établissement public à des fins associatives et sociales à Vilallonga de Ter.	✓	✓				
Matérialisation et valorisation du départ del Cami de la Rodella	✓	✓	✓	✓		
ACTION 4: FOMENTO Y DIVULGACIÓN DEL PATRIMONIO COMÚN Y SUS OPORTUNIDADES / PROMOTION ET DIFFUSION DES BIENS COMMUNS ET DES POSSIBILITES QU'ILS OFFRENT						
Activité 4.1. Plan d'action commun : définition des actions et production des contenus.						
Livrable activité 4.1. Plan d'action commun	✓					
Activité 4.2. Conception et production des matériels d'exposition et de scénographie : antennes CIAP et exposition itinérante.						
Livrable activité 4.2. Inauguration des deux CIAP		✓				
Activité 4.3. Actions de promotion et de diffusion culturelle.						
Livrable activité 4.3. Programme d'activités semestriel			✓	✓	✓	✓
Activité 4.4. Création de réseaux de dynamisation technique et professionnelle.						
Livrable activité 4.4. Plate-forme en ligne et liste des agents membres de chaque réseau			✓	✓	✓	✓
Indicateur de réalisation	✓					
Indicateur de résultat						✓

C9.1 Principe de «ne pas causer un dommage significatif» (DNSH)

CONFIRMER QUE LES ACTIVITÉS DU PROJET (SI LA RÉPONSE EST AFFIRMATIVE, ON CONSIDÈRE QU'IL N'Y A PAS DE DÉGÂTS SIGNIFICATIFS ET QUE, PAR CONSÉQUENT, LE PRINCIPE DNSH EST RESPECTÉ):

ILS NE CAUSENT PAS DE PRÉJUDICE SIGNIFICATIF AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX SUIVANTS, AU SENS DE L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, DU 18 JUIN 2020, CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE VISANT À FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE INVESTISSEMENTS ET PAR LESQUELS LE RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 EST MODIFIÉ:

- 1. ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- 2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- 3. UTILISATION DURABLE ET PROTECTION DES RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES**
- 4. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, Y COMPRIS LA PRÉVENTION ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS**
- 5. PRÉVENTION ET CONTRÔLE DE LA CONTAMINATION DE L'ATMOSPHÈRE, DE L'EAU OU DU SOL**
- 6. PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES**

Oui

SI VOTRE PROJET CONTIENT UN INVESTISSEMENT PRODUCTIF/UNE INFRASTRUCTURE, DÉCRIEZ LA MANIÈRE DONT VOUS ASSUREZ QUE CETTE INTERVENTION MATÉRIELLE N'ENTRAÎNERA PAS DE PRÉJUDICE SIGNIFICATIF SUR L'UN DES SIX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES INDIQUÉS DANS L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DE TAXONOMIE

Les 13 investissements du projet n'auront d'effet préjudiciable sur aucun des 6 objectifs ; certains ont même des effets positifs : 1. amélioration de l'efficacité énergétique, réduction de la consommation et des émissions de GEH 2. amélioration de l'état des actifs, par exemple de leur résilience3. promotion de l'efficacité des ressources et de la réduction des déchets.4. utilisation de composants non polluants et élimination de ces composants, le cas échéant.

C10 - LONG TERME

C10.1 Appropriation

DÉCRIEZ QUI GARANTIRA LE SOUTIEN FINANCIER ET INSTITUTIONNEL AUX PRODUITS/RÉSULTATS RÉALISÉS PAR LE PROJET, ET EXPLIQUEZ COMMENT CES PRODUITS/RÉSULTATS SERONT INTÉGRÉS DANS LE TRAVAIL DES ENTITÉS PARTENAIRES

Patrimc@t II est un projet qui garantit très clairement l'appropriation des résultats par ses bénéficiaires, tant d'un point de vue institutionnel que financier, et tant pour les infrastructures que pour les activités.1) Infrastructures. Chaque municipalité est et sera propriétaire des biens sur lesquels les interventions sont effectuées et qui sont physiquement situés sur son territoire, qu'il s'agisse d'éléments du patrimoine ou d'installations. Par conséquent, ce sont les administrations locales elles-mêmes qui seront responsables de l'entretien et du fonctionnement corrects de ces éléments (gestion, nettoyage, fournitures, personnel nécessaire, etc.) et qui garantiront le soutien financier et institutionnel nécessaire en incluant ces postes dans leur budget municipal, comme la loi les y oblige.2) Activités. Tout d'abord, le GECT mettra à la disposition du projet un gestionnaire administratif, un cabinet externe qui soutiendra la coordination, un documentaliste, un guide culturel et un technicien en communication, qui travailleront au profit de tous les partenaires. D'autre part, tous les partenaires s'engagent à garantir la continuité du soutien financier et institutionnel à la dynamique de travail commune et au développement d'un plan d'action commun pour la diffusion culturelle. A cet égard, chaque commune sera responsable des événements, ateliers, propositions et activités conçus pour sa zone géographique et du maintien de la vie culturelle dans ses installations, en les utilisant pour les activités pour lesquelles elles ont été conçues : promouvoir la culture commune, l'intégration sociale, les échanges transfrontaliers et le développement économique de ses communes. Pour ce faire, les différents secteurs de l'administration locale liés aux thèmes du projet seront impliqués dans le cadre des réunions régulières que le GECT tient déjà avec eux.

C10.2 Durabilité

UNE PARTIE DES PRODUITS/RÉSULTATS DEVRAIT POUVOIR ÊTRE UTILISÉE PAR LES GROUPES CIBLES, LES ENTITÉS PARTENAIRES DU PROJET APRÈS LA FIN DU PROJET, POUR QU'ILS AIENT UN EFFET DURABLE SUR LE TERRITOIRE ET LA POPULATION. VEUILLEZ DÉCRIRE COMMENT CET ASPECT SERA ATTEINT ET PAR QUI

La durabilité des résultats de Patrimc@t II est entièrement garantie pour plusieurs raisons :1) Le rôle du GECT en tant que garant de la durabilité des résultats. L'existence même du GECT depuis 2015 (auquel se sont progressivement jointes d'autres municipalités) est un facteur différentiel clé qui garantit la continuité du projet. Et ce, non seulement en ce qui concerne les actions programmées dans Patrimc@t II (qui font partie de son objet fondateur), mais aussi en ce qui concerne la dimension transfrontalière de celles-ci. 2) Utilisation des installations à la fin du projet. Les organismes publics municipaux incluront dans leurs budgets municipaux, dans les années suivant la fin du programme, les postes correspondant à l'entretien des infrastructures réhabilitées.3) la durabilité des produits pour les groupes cibles. Tous

les partenaires, à travers le GECT qu'ils partagent et auquel ils ont volontairement adhéré, s'engagent à maintenir un rôle actif dans la diffusion et la promotion de la culture commune de la région, en poursuivant la mise en œuvre d'un plan d'action commun au-delà du projet lui-même, y compris l'organisation d'expositions, d'ateliers, de conférences, d'activités pour les écoliers et le développement des réseaux professionnels créés. En outre, une partie du personnel détaché au projet par le GECT est permanente, ce qui garantit un dévouement suffisant pour continuer à travailler avec les groupes cibles après la fin du projet. Enfin, le grand nombre de partenaires impliqués dans ce partenariat, ainsi que le fait que tant d'autres aient dû être écartés, montrent clairement l'intérêt suscité par ce projet. Cela démontre la crédibilité du projet et le fort impact que ces petites villes attendent des interventions physiques et de dynamisation proposées dans Patrimc@t II.

C10.3 Transférabilité

CERTAINS DES RÉSULTATS/PRODUITS DU PROJET POURRAIENT ÊTRE ADAPTÉS OU DÉVELOPPÉS POUR ÊTRE UTILISÉS PAR D'AUTRES GROUPES CIBLES OU SUR D'AUTRES TERRITOIRES. QUE FERA LE PROJET POUR S'ASSURER QUE CES RÉSULTATS/PRODUITS SOIENT CONNUS POUR LEUR UTILISATION ULTÉRIEURE ?

Tout d'abord, il y aura une transférabilité directe vers les autres 32 municipalités qui font partie du GECT et de la marque commune Pays d'Art et d'Histoire. À l'exception des infrastructures et équipements (3.1), une grande partie des activités de l'A2 et en particulier 3.2 et l'ensemble de l'A4, seront étendues à toutes les communes par un engagement explicite du GECT. Du point de vue de la transférabilité en dehors du territoire des Vallées Catalanes, la nature même du GECT facilite la transmission d'informations sur le projet, ses actions et ses résultats dans les forums transnationaux dont il fait déjà partie. La priorité sera donnée à d'autres territoires transfrontaliers qui, bien qu'ayant leur propre histoire, culture et langue, partagent les mêmes défis territoriaux au niveau social et économique. De même, d'autres groupes cibles qui n'ont pas été atteints par les activités du projet peuvent également s'inspirer et/ou adapter certaines des solutions et politiques développées dans le cadre du projet. Dans cette optique, les partenaires du projet prévoient diverses initiatives pour faire connaître leur expérience, notamment : - Participation aux espaces de rencontres et d'échanges de la marque Pays d'Art et d'Histoire (avec 200 territoires partenaires en France). - Participation aux espaces de rencontre et d'échange des groupements européens de coopération internationale. - L'organisation de deux événements spécifiques à cet effet au CIAP de La Verneda. - Les relations déjà existantes avec les acteurs culturels, touristiques et institutionnels des deux pays. - De même, les entités partenaires joueront le rôle de porte-parole du projet, tant dans leurs différents canaux de communication que dans les initiatives, réseaux, organisations et événements auxquels elles participent. D'autre part, toutes les activités de communication menées dans le cadre de l'action 2 contribueront également à mieux faire connaître le projet et ses actions au-delà des publics cibles

C10.4 Capitalisation des résultats

DURANT LA PÉRIODE 2021-2027, LE PROGRAMME POCTEFA VA LANCER UN PLAN DE CAPITALISATION QUI EST LIÉ À LA RÉUTILISATION DES CONNAISSANCES. LES PROJETS DOIVENT OBLIGATOIREMENT COLLABORER À LA CAPITALISATION DES RÉSULTATS EN PARTICIPANT, PAR EXEMPLE, AUX ACTIONS PROPOSÉES PAR LE PROGRAMME, EN FOURNISSANT DES INFORMATIONS FAVORISANT LA TRANSFÉRABILITÉ DES RÉSULTATS (PARAGRAPHE C.10.3) OU EN FAISANT PARTIE D'UNE COMMUNAUTÉ THÉMATIQUE. QUEL ASPECT DE LA CAPITALISATION ABORDEREZ-VOUS TOUT AU LONG DE VOTRE PROJET ?

Le GECT (chef de file) coordonnera les activités de capitalisation et établira un plan de travail détaillé des activités de capitalisation au début du projet, dans lequel les tâches convenues seront assignées aux partenaires. La capitalisation des résultats sera abordée à travers deux approches différentes et dans le but de faciliter la durabilité et la transférabilité du projet. La méthode de travail est la suivante : Transfert : tout d'abord, les connaissances générées et les résultats obtenus dans le cadre du projet seront encouragés à être transférés vers d'autres territoires ou groupes cibles. Plusieurs actions sont prévues, notamment : - Fournir et mettre à jour les informations sur les projets dans CAPITEFA - Fournir les résultats finaux de la mise en œuvre du projet - Créer des informations, non seulement sur les résultats du projet, mais aussi sur les méthodologies et les processus utilisés, les difficultés rencontrées et la manière dont elles ont été résolues. Toutes ces informations seront publiées sur le site Internet du projet afin d'être facilement accessibles aux parties intéressées, en accordant une attention particulière à leur transmission aux différents organismes publics et de promotion culturelle qui doivent généralement résoudre les défis supplémentaires de leur réalité transfrontalière (dans le cadre des forums décrits dans la section C.10.3). Intégration : - Participer à la communauté thématique dans le domaine d'action concerné - En outre, l'outil CAPITEFA sera utilisé pour connaître les bonnes pratiques que les programmes du même domaine d'action mettent en œuvre dans d'autres territoires. D'autre part, il s'agira en interne, en analysant les connaissances générées par Les Vallées Catalanes lors de la mise en œuvre du projet Patrimc@t (ancien programme POCTEFA) afin d'évaluer ses résultats et d'améliorer ainsi la qualité de la performance et ses effets positifs sur le projet actuel.

D - PLAN FINANCEMENT

D1 - Données financières du projet

Plan de financement

Type de partenaire	Nom	Pays	Coût Total	% du projet total	FEDER POCTEFA	Taux FEDER %	% FEDER total	Cofinancement Public	Autofinancement du partenaire	Taux d'autofinancement
Entité chef de file	GECT Les Vallées Catalanes	France (FR)	311.606,44€	9,74%	202.544,19€	65,00%	9,74%	0,00€	109.062,25€	35,00%
Entité partenaire	AJMOLLÓ	España (ES)	295.022,87€	9,22%	191.764,87€	65,00%	9,22%	0,00€	103.258,00€	35,00%
Entité partenaire	AJ VILALLONGA	España (ES)	219.688,50€	6,87%	142.797,53€	65,00%	6,87%	0,00€	76.890,97€	35,00%
Entité partenaire	AJSANTJOAN	España (ES)	180.626,24€	5,65%	117.407,06€	65,00%	5,65%	0,00€	63.219,00€	35,00%
Entité partenaire	AJ ST PAU SEGURIES	España (ES)	215.469,50€	6,74%	140.055,18€	65,00%	6,74%	0,00€	75.414,32€	35,00%
Entité partenaire	AJ ST JOAN ABAD	España (ES)	311.103,62€	9,73%	202.217,35€	65,00%	9,73%	0,00€	108.886,27€	35,00%
Entité partenaire	AJ VBIANYA	España (ES)	345.351,79€	10,80%	224.478,66€	65,00%	10,80%	0,00€	120.873,13€	35,00%
Entité partenaire	C STJP CORTS	France (FR)	110.317,82€	3,45%	71.706,58€	65,00%	3,45%	13.470,00€	25.141,24€	22,79%
Entité partenaire	AJ MONTAGUT	España (ES)	325.625,80€	10,18%	211.656,77€	65,00%	10,18%	0,00€	113.969,03€	35,00%
Entité partenaire	AJ CAMPRODON	España (ES)	294.671,00€	9,21%	191.536,15€	65,00%	9,21%	0,00€	103.134,85€	35,00%
Entité partenaire	CORSAVY	France (FR)	191.442,10€	5,99%	124.437,37€	65,00%	5,99%	0,00€	67.004,73€	35,00%
Entité partenaire	C MONTBOLO	France (FR)	70.834,12€	2,21%	46.042,18€	65,00%	2,21%	0,00€	24.791,94€	35,00%
Entité partenaire	CÉRET	France (FR)	326.896,57€	10,22%	212.482,77€	65,00%	10,22%	0,00€	114.413,80€	35,00%

Coûts par catégories

Type de partenaire	Nom	Pays	Coût Total	Personnel (Coût Réels)	Coûts de bureau et administratifs (15% du personnel)	Déplacement et Hébergements (6% du personnel)	Compétences et Services Externes (Coût Réels)	Equipements (Coût réels)	Infrastructures et travaux (Coût réels)
Entité chef de file	GECT Les Vallées Catalanes	France (FR)	311.606,44€	97.464,00€	14.619,60€	5.847,84€	193.675,00€	0,00€	0,00€
Entité partenaire	AJMOLLÓ	España (ES)	295.022,87€	14.647,00€	2.197,05€	878,82€	33.300,00€	0,00€	244.000,00€
Entité partenaire	AJ VILALLONGA	España (ES)	219.688,50€	14.850,00€	2.227,50€	891,00€	14.170,00€	0,00€	187.550,00€
Entité partenaire	AJSANTJOAN	España (ES)	180.626,24€	15.444,00€	2.316,60€	926,64€	35.520,00€	0,00€	126.419,00€
Entité partenaire	AJ ST PAU SEGURIES	España (ES)	215.469,50€	14.950,00€	2.242,50€	897,00€	18.300,00€	0,00€	179.080,00€
Entité partenaire	AJ ST JOAN ABAD	España (ES)	311.103,62€	15.222,00€	2.283,30€	913,32€	18.575,00€	0,00€	274.110,00€
Entité partenaire	AJ VBIANYA	España (ES)	345.351,79€	15.099,00€	2.264,85€	905,94€	28.130,00€	0,00€	298.952,00€
Entité partenaire	C STJP CORTS	France (FR)	110.317,82€	14.742,00€	2.211,30€	884,52€	2.680,00€	0,00€	89.800,00€
Entité partenaire	AJ MONTAGUT	España (ES)	325.625,80€	14.680,00€	2.202,00€	880,80€	7.900,00€	0,00€	299.963,00€
Entité partenaire	AJ CAMPRODON	España (ES)	294.671,00€	15.600,00€	2.340,00€	936,00€	22.300,00€	9.075,00€	244.420,00€
Entité partenaire	CORSAVY	France (FR)	191.442,10€	15.010,00€	2.251,50€	900,60€	17.280,00€	0,00€	156.000,00€
Entité partenaire	C MONTBOLO	France (FR)	70.834,12€	15.072,00€	2.260,80€	904,32€	25.876,00€	0,00€	26.721,00€

Type de partenaire	Nom	Pays	Coût Total	Personnel (Coût Réels)	Coûts de bureau et administratifs (15% du personnel)	Déplacement et Hébergements (6% du personnel)	Compétences et Services Externes (Coût Réels)	Equipements (Coût réels)	Infrastructures et travaux (Coût réels)
Entité partenaire	CÉRET	France (FR)	326.896,57€	15.617,00€	2.342,55€	937,02€	48.000,00€	0,00€	260.000,00€

D2 - Données financières du partenaire

Vue globale des coûts des partenaires

Entité	Catégorie	%	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
GECT Les Vallées Catalanes	Personnel	31,28%	97.464,00€	0,00€	18.380,00€	18.376,00€	18.376,00€	18.376,00€	18.376,00€	5.580,00€
	Déplacement et Hébergement	1,88%	5.847,84€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Administration et bureau	4,69%	14.619,60€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Équipement	0,00%	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Compétences et services externes	62,15%	193.675,00€	1.675,00€	33.800,00€	33.600,00€	33.600,00€	33.600,00€	33.600,00€	23.800,00€
	Infrastructures et Travaux	0,00%	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
AJMOLLÓ	Personnel	4,96%	14.647,00€	0,00€	7.500,00€	7.147,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Déplacement et Hébergement	0,30%	878,82€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Administration et bureau	0,74%	2.197,05€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Équipement	0,00%	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Compétences et services externes	11,29%	33.300,00€	1.500,00€	1.000,00€	9.100,00€	9.950,00€	9.950,00€	1.000,00€	800,00€
	Infrastructures et Travaux	82,71%	244.000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	122.000,00€	122.000,00€	0,00€	0,00€

Entité	Catégorie	%	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
AJ VILALLONGA	Personnel	6,76%	14.850,00€	0,00€	7.425,00€	7.425,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Déplacement et Hébergement	0,41%	891,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Administration et bureau	1,01%	2.227,50€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Équipement	0,00%	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Compétences et services externes	6,45%	14.170,00€	1.120,00€	9.500,00€	700,00€	700,00€	700,00€	700,00€	750,00€
	Infrastructures et Travaux	85,37%	187.550,00€	0,00€	93.775,00€	93.775,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
AJSANTJOAN	Personnel	8,55%	15.444,00€	0,00€	7.722,00€	7.722,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Déplacement et Hébergement	0,51%	926,64€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Administration et bureau	1,28%	2.316,60€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Équipement	0,00%	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Compétences et services externes	19,66%	35.520,00€	900,00€	580,00€	10.946,00€	11.046,00€	11.018,00€	580,00€	450,00€
	Infrastructures et Travaux	69,99%	126.419,00€	0,00€	36.170,00€	54.169,00€	18.000,00€	18.080,00€	0,00€	0,00€
AJ ST PAU SEGURIES	Personnel	6,94%	14.950,00€	0,00€	7.475,00€	7.475,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Déplacement et Hébergement	0,42%	897,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Administration et bureau	1,04%	2.242,50€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Équipement	0,00%	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Compétences et services externes	8,49%	18.300,00€	1.100,00€	13.780,00€	680,00€	680,00€	680,00€	680,00€	700,00€
	Infrastructures et Travaux	83,11%	179.080,00€	0,00€	89.540,00€	89.540,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Entité	Catégorie	%	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
AJ ST JOAN ABAD	Personnel	4,89%	15.222,00€	0,00€	7.611,00€	7.611,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Déplacement et Hébergement	0,29%	913,32€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Administration et bureau	0,73%	2.283,30€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Équipement	0,00%	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Compétences et services externes	5,97%	18.575,00€	1.685,00€	11.890,00€	1.000,00€	1.000,00€	1.000,00€	1.000,00€	1.000,00€
	Infrastructures et Travaux	88,11%	274.110,00€	0,00€	91.370,00€	91.370,00€	91.370,00€	0,00€	0,00€	0,00€
AJ VBIANYA	Personnel	4,37%	15.099,00€	0,00€	7.500,00€	7.599,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Déplacement et Hébergement	0,26%	905,94€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Administration et bureau	0,66%	2.264,85€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Équipement	0,00%	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Compétences et services externes	8,15%	28.130,00€	1.760,00€	11.045,00€	11.045,00€	1.070,00€	1.070,00€	1.070,00€	1.070,00€
	Infrastructures et Travaux	86,56%	298.952,00€	0,00€	0,00€	99.650,00€	99.650,00€	99.652,00€	0,00€	0,00€
C STJP CORTS	Personnel	13,36%	14.742,00€	0,00€	7.371,00€	7.371,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Déplacement et Hébergement	0,80%	884,52€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Administration et bureau	2,00%	2.211,30€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Équipement	0,00%	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Compétences et services externes	2,43%	2.680,00€	600,00€	350,00€	340,00€	340,00€	340,00€	340,00€	370,00€
	Infrastructures et Travaux	81,40%	89.800,00€	0,00€	17.400,00€	17.400,00€	13.750,00€	13.750,00€	13.750,00€	13.750,00€

Entité	Catégorie	%	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
AJ MONTAGUT	Personnel	4,51%	14.680,00€	0,00€	7.340,00€	7.340,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Déplacement et Hébergement	0,27%	880,80€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Administration et bureau	0,68%	2.202,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Équipement	0,00%	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Compétences et services externes	2,43%	7.900,00€	1.700,00€	1.000,00€	1.000,00€	1.000,00€	1.000,00€	1.000,00€	1.200,00€
	Infrastructures et Travaux	92,12%	299.963,00€	0,00€	99.991,00€	99.991,00€	99.981,00€	0,00€	0,00€	0,00€
AJ CAMPRODON	Personnel	5,29%	15.600,00€	0,00€	7.800,00€	7.800,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Déplacement et Hébergement	0,32%	936,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Administration et bureau	0,79%	2.340,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Équipement	3,08%	9.075,00€	0,00€	0,00€	1.815,00€	1.815,00€	1.815,00€	1.815,00€	1.815,00€
	Compétences et services externes	15,14%	44.600,00€	3.000,00€	27.000,00€	7.000,00€	2.000,00€	2.000,00€	2.000,00€	1.600,00€
	Infrastructures et Travaux	178,21%	525.140,00€	0,00€	0,00€	104.884,00€	104.884,00€	104.884,00€	104.884,00€	105.604,00€
CORSAVY	Personnel	7,84%	15.010,00€	0,00€	7.505,00€	7.505,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Déplacement et Hébergement	0,47%	900,60€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Administration et bureau	1,18%	2.251,50€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Équipement	0,00%	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Compétences et services externes	9,03%	17.280,00€	1.100,00€	13.100,00€	620,00€	620,00€	620,00€	620,00€	600,00€
	Infrastructures et Travaux	81,49%	156.000,00€	0,00€	100.000,00€	56.000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Entité	Catégorie	%	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
C MONTBOLO	Personnel	21,28%	15.072,00€	0,00€	7.536,00€	7.536,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Déplacement et Hébergement	1,28%	904,32€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Administration et bureau	3,19%	2.260,80€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Équipement	0,00%	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Compétences et services externes	36,53%	25.876,00€	360,00€	11.043,00€	10.915,00€	887,00€	887,00€	887,00€	897,00€
	Infrastructures et Travaux	37,72%	26.721,00€	0,00€	6.921,00€	6.916,00€	3.221,00€	3.221,00€	3.221,00€	3.221,00€
CÉRET	Personnel	4,78%	15.617,00€	0,00€	7.800,00€	7.817,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Déplacement et Hébergement	0,29%	937,02€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Administration et bureau	0,72%	2.342,55€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Équipement	0,00%	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Compétences et services externes	14,68%	48.000,00€	1.700,00€	21.050,00€	21.050,00€	1.050,00€	1.050,00€	1.050,00€	1.050,00€
	Infrastructures et Travaux	79,54%	260.000,00€	0,00€	64.991,00€	64.991,00€	64.991,00€	65.027,00€	0,00€	0,00€

JDF - GECT Les Vallées Catalanes

Coût total : 311.606,44€

Dépenses de Personnel

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Administration	37.750,00€	36	16,00	18.120,00€	0,00	3.020,00	3.020,00	3.020,00	3.020,00	3.020,00	3.020,00
Guide et producteur de services	31.992,00€	24	100,00	63.984,00€	0,00	12.800,00	12.796,00	12.796,00	12.796,00	12.796,00	0,00

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Services documentaires et pédagogiques	32.000,00€	36	16,00	15.360,00€	0,00	2.560,00	2.560,00	2.560,00	2.560,00	2.560,00	2.560,00

Dépenses de bureau et administratifs

Total dépenses de bureau et administratifs	% Coûts personnelles totales	Total
Dépenses totales d'administration du personnel	15,00	14.619,60€

Dépenses de Déplacement et Hébergement

Déplacement et Hébergement	% Coûts personnelles totales	Total
Coûts totales de voyage et de déplacement du personnel	6,00	5.847,84€

Compétences et Services Externes

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conseil externe : préparation du projet	Mapa	6.000,00€	1	6.000,00€	0,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Matériel de communication du programme	Ouvert simplifié	1.000,00€	1	1.000,00€	0,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	0,00
Production et conception de publications et de brochures	Ouvert simplifié	25.000,00€	2	50.000,00€	0,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	0,00
Communication (community manager)	Mapa	50.000,00€	1	50.000,00€	0,00	8.300,00	8.300,00	8.300,00	8.300,00	8.300,00	8.500,00

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conception, production et installation de 45 éléments de signalétique informative du patrimoine commun du territoire.	Ouvert simplifié	35.000,00€	1	35.000,00€	0,00	5.800,00	5.800,00	5.800,00	5.800,00	5.800,00	6.000,00
Production, conception et matérialisation de la muséification de 2 antennes du Centre d'Interprétation.	Mapa	22.500,00€	2	45.000,00€	0,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00
Production, conception et réalisation d'une exposition itinérante	Ouvert simplifié	5.000,00€	1	5.000,00€	0,00	1.000,00	800,00	800,00	800,00	800,00	800,00
Conseil externe : préparation du projet	Ouvert simplifié	1.675,00€	1	1.675,00€	1.675,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Frais de équipements

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	duree d'amortissement (en mois)	duree d'amortissement projet (en mois)	% d'affectation	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
-------------	----------	---------------	------	---------------------------------	--	-----------------	-------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Infrastructures et Travaux

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
-------------	----------	---------------	------	-------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

2 - AJMOLLÓ

Coût total : 295.022,87€

Dépenses de Personnel

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Services économiques	29.294,00€	12	50,00	14.647,00€	0,00	7.500,00	7.147,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses de bureau et administratifs

Total dépenses de bureau et administratifs	% Coûts personnelles totales	Total
Dépenses totales d'administration du personnel	15,00	2.197,05€

Dépenses de Déplacement et Hébergement

Déplacement et Hébergement	% Coûts personnelles totales	Total
Coûts totales de voyage et de déplacement du personnel	6,00	878,82€

Compétences et Services Externes

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conseil externe : préparation du projet	Paiement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	1.500,00€	1	1.500,00€	1.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseil externe : gestion du projet	Paiement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	5.800,00€	1	5.800,00€	0,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	800,00
Coûts de l'étude : Projet technique	Mineur	8.100,00€	1	8.100,00€	0,00	0,00	8.100,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Coûts de l'étude : Direction des travaux	Mineur	17.900,00€	1	17.900,00€	0,00	0,00	0,00	8.950,00	8.950,00	0,00	0,00

Frais de equipements

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	duree d'amortissement (en mois)	duree d'amortissement projet (en mois)	% d'affectation	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
-------------	----------	---------------	------	---------------------------------	--	-----------------	-------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Infrastructures et Travaux

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Travaux dans le centre historique	Ouvert simplifié	244.000,00€	1	244.000,00€	0,00	0,00	122.000,00	122.000,00	0,00	0,00

3 - AJ VILALLONGA

Coût total : 219.688,50€

Dépenses de Personnel

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Architecte technique municipal	15.000,00€	36	33,00	14.850,00€	0,00	7.425,00	7.425,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses de bureau et administratifs

Total dépenses de bureau et administratifs	% Coûts personnelles totales	Total
Dépenses totales d'administration du personnel	15,00	2.227,50€

Dépenses de Déplacement et Hébergement

Déplacement et Hébergement	% Coûts personnelles totales	Total
Coûts totales de voyage et de déplacement du personnel	6,00	891,00€

Compétences et Services Externes

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conseil externe : préparation du projet	Paielement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	1.120,00€	1	1.120,00€	1.120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseil externe : gestion du projet	Paielement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	4.250,00€	1	4.250,00€	0,00	700,00	700,00	700,00	700,00	700,00	750,00
Services techniques. Gestion technique et direction des travaux	Mineur	8.800,00€	1	8.800,00€	0,00	8.800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Frais de equipements

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	duree d'amortissement (en mois)	duree d'amortissement projet (en mois)	% d'affectation	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
-------------	----------	---------------	------	---------------------------------	--	-----------------	-------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Infrastructures et Travaux

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Travaux d'adaptation des locaux publics	Ouvert simplifié	187.550,00€	1	187.550,00€	93.775,00	93.775,00	0,00	0,00	0,00	0,00

4 - AJSANTJOAN

Coût total : 180.626,24€

Dépenses de Personnel

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Architecte municipal	57.200,00€	12	27,00	15.444,00€	0,00	7.722,00	7.722,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses de bureau et administratifs

Total dépenses de bureau et administratifs	% Coûts personnelles totales	Total
Dépenses totales d'administration du personnel	15,00	2.316,60€

Dépenses de Déplacement et Hébergement

Déplacement et Hébergement	% Coûts personnelles totales	Total
Coûts totales de voyage et de déplacement du personnel	6,00	926,64€

Compétences et Services Externes

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Traduction (des textes en langues, en braille et en langue des signes sous forme de vidéo), conceptualisation, rédaction et conception de 4 panneaux, sélection de photographies et conception de cartes.	Mineur	25.398,00€	1	25.398,00€	0,00	0,00	8.466,00	8.466,00	8.466,00	0,00	0,00

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conseil externe : préparation du projet	Paielement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	900,00€	1	900,00€	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseil externe : gestion du projet	Paielement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	3.350,00€	1	3.350,00€	0,00	580,00	580,00	580,00	580,00	580,00	450,00
Conception, mise en page et installation des panneaux d'interprétation.	Mineur	5.872,00€	1	5.872,00€	0,00	0,00	1.900,00	2.000,00	1.972,00	0,00	0,00

Frais de equipements

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	duree d'amortissement (en mois)	duree d'amortissement projet (en mois)	% d'affectation	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
-------------	----------	---------------	------	---------------------------------	--	-----------------	-------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Infrastructures et Travaux

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Amélioration énergétique pour l'adaptation de l'espace muséal	Contrat ouvert abrégé	72.339,00€	1	72.339,00€	36.170,00	36.169,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Consolidation structurelle, adaptation du trottoir à la base de la tour et de la structure métallique pour la formation d'une plate-forme d'observation.	Contrat ouvert abrégé	54.080,00€	1	54.080,00€	0,00	18.000,00	18.000,00	18.080,00	0,00	0,00

5 - AJ ST PAU SEGURIES

Coût total : 215.469,50€

Dépenses de Personnel

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Architecte municipal	23.000,00€	12	65,00	14.950,00€	0,00	7.475,00	7.475,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses de bureau et administratifs

Total dépenses de bureau et administratifs	% Coûts personnelles totales	Total
Dépenses totales d'administration du personnel	15,00	2.242,50€

Dépenses de Déplacement et Hébergement

Déplacement et Hébergement	% Coûts personnelles totales	Total
Coûts totales de voyage et de déplacement du personnel	6,00	897,00€

Compétences et Services Externes

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conseil externe : préparation du projet	Paiement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	1.100,00€	1	1.100,00€	1.100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conseil externe : gestion du projet	Paiement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	4.100,00€	1	4.100,00€	0,00	680,00	680,00	680,00	680,00	680,00	700,00
Rédaction du projet de rénovation du deuxième étage.	Mineur	7.000,00€	1	7.000,00€	0,00	7.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rapport technique pour l'extension de l'ascenseur et la rénovation de la façade	Mineur	500,00€	2	1.000,00€	0,00	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Direction des travaux de rénovation du deuxième étage	Mineur	4.000,00€	1	4.000,00€	0,00	4.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Légalisation des installations	Mineur	550,00€	2	1.100,00€	0,00	1.100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Frais de équipements

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	duree d'amortissement (en mois)	duree d'amortissement projet (en mois)	% d'affectation	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
-------------	----------	---------------	------	---------------------------------	--	-----------------	-------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Infrastructures et Travaux

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conditionnement deuxième étage	Ouvert	104.080,00€	1	104.080,00€	52.040,00	52.040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Extension de l'ascenseur au deuxième étage	Mineur	40.000,00€	1	40.000,00€	20.000,00	20.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rénovation de la façade ouest (parties aveugles et ouvertures)	Mineur	35.000,00€	1	35.000,00€	17.500,00	17.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

6 - AJ ST JOAN ABAD

Coût total : 311.103,62€

Dépenses de Personnel

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Technicien en promotion économique	35.400,00€	12	43,00	15.222,00€	0,00	7.611,00	7.611,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses de bureau et administratifs

Total dépenses de bureau et administratifs	% Coûts personnelles totales	Total
Dépenses totales d'administration du personnel	15,00	2.283,30€

Dépenses de Déplacement et Hébergement

Déplacement et Hébergement	% Coûts personnelles totales	Total
Coûts totales de voyage et de déplacement du personnel	6,00	913,32€

Compétences et Services Externes

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conseil externe : préparation du projet	Paiement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	1.685,00€	1	1.685,00€	1.685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conseil externe : gestion du projet	Païement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	6.000,00€	1	6.000,00€	0,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Projet technique	Mineur	6.050,00€	1	6.050,00€	0,00	6.050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Direction des travaux et coordination de la santé et de la sécurité	Mineur	4.840,00€	1	4.840,00€	0,00	4.840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Frais de equipments

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	duree d'amortissement (en mois)	duree d'amortissement projet (en mois)	% d'affectation	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
-------------	----------	---------------	------	---------------------------------	--	-----------------	-------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Infrastructures et Travaux

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Récupération du patrimoine culturel industriel de la Colònia Llaudet. Accueil extérieur et intérieur des visiteurs.	Ouvert	274.110,00€	1	274.110,00€	91.370,00	91.370,00	91.370,00	0,00	0,00	0,00

7 - AJ VBIANYA

Coût total : 345.351,79€

Dépenses de Personnel

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Administration/gestion et contrôle du projet	35.950,00€	12	42,00	15.099,00€	0,00	7.500,00	7.599,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses de bureau et administratifs

Total dépenses de bureau et administratifs	% Coûts personnelles totales	Total
Dépenses totales d'administration du personnel	15,00	2.264,85€

Dépenses de Déplacement et Hébergement

Déplacement et Hébergement	% Coûts personnelles totales	Total
Coûts totales de voyage et de déplacement du personnel	6,00	905,94€

Compétences et Services Externes

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conseil externe : préparation du projet	Paiement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	1.760,00€	1	1.760,00€	1.760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseil externe : gestion du projet	Paiement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	6.420,00€	1	6.420,00€	0,00	1.070,00	1.070,00	1.070,00	1.070,00	1.070,00	1.070,00
Rédaction du projet	Mineur / Simplifié	11.500,00€	1	11.500,00€	0,00	5.750,00	5.750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Diréction des travaux	Mineur / Simplifié	8.450,00€	1	8.450,00€	0,00	4.225,00	4.225,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Frais de équipements

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	duree d'amortissement (en mois)	duree d'amortissement projet (en mois)	% d'affectation	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
-------------	----------	---------------	------	---------------------------------	--	-----------------	-------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Infrastructures et Travaux

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Restauration du bâtiment annexé à Mas Sobeies. La Cabaña	Ouvert	298.952,00€	1	298.952,00€	0,00	99.650,00	99.650,00	99.652,00	0,00	0,00

8 - C STJP CORTS

Coût total : 110.317,82€

Dépenses de Personnel

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Directeur général des services communs de St Jean Pla de Corts	32.760,00€	12	45,00	14.742,00€	0,00	7.371,00	7.371,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses de bureau et administratifs

Total dépenses de bureau et administratifs	% Coûts personnelles totales	Total
Dépenses totales d'administration du personnel	15,00	2.211,30€

Dépenses de Déplacement et Hébergement

Déplacement et Hébergement	% Coûts personnelles totales	Total
Coûts totales de voyage et de déplacement du personnel	6,00	884,52€

Compétences et Services Externes

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1	P2	P3	P4	P5	P6
						01/07/2024	02/01/2025	03/07/2025	04/01/2026	05/07/2026	01/01/2027
Conseil externe : préparation du projet	Paielement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	600,00€	1	600,00€	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseil externe : gestion du projet	Paielement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	2.080,00€	1	2.080,00€	0,00	350,00	340,00	340,00	340,00	340,00	370,00

Frais de equipements

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	duree	duree	% d'affectation	Total	P1	P2	P3	P4	P5	P6
				d'amortissement (en mois)	d'amortissement projet (en mois)			01/07/2024	02/01/2025	03/07/2025	04/01/2026	05/07/2026	01/01/2027

Infrastructures et Travaux

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	P1	P2	P3	P4	P5	P6
					01/07/2024	02/01/2025	03/07/2025	04/01/2026	05/07/2026	01/01/2027
Travaux de menuiserie	Signature de gré à gré du devis entre la commune et l'entreprise	7.300,00€	1	7.300,00€	3.650,00	3.650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux de réfection toiture	Signature de gré à gré du devis entre la commune et l'entreprise	82.500,00€	1	82.500,00€	13.750,00	13.750,00	13.750,00	13.750,00	13.750,00	13.750,00

Coût total : 325.625,80€

Dépenses de Personnel

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Secrétaire	29.360,00€	12	50,00	14.680,00€	0,00	7.340,00	7.340,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses de bureau et administratifs

Total dépenses de bureau et administratifs	% Coûts personnelles totales	Total
Dépenses totales d'administration du personnel	15,00	2.202,00€

Dépenses de Déplacement et Hébergement

Déplacement et Hébergement	% Coûts personnelles totales	Total
Coûts totales de voyage et de déplacement du personnel	6,00	880,80€

Compétences et Services Externes

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conseil externe : préparation du projet	Paiement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	1.700,00€	1	1.700,00€	1.700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseil externe : gestion du projet	Paiement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	6.200,00€	1	6.200,00€	0,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.200,00

Frais de équipements

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	duree d'amortissement (en mois)	duree d'amortissement projet (en mois)	% d'affectation	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
-------------	----------	---------------	------	---------------------------------	--	-----------------	-------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Infrastructures et Travaux

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Réhabilitation des éléments communs	Ouvert simplifié	93.183,00€	1	93.183,00€	31.061,00	31.061,00	31.061,00	0,00	0,00	0,00
Rez de chaussée. Salle polyvalente	Abierto simplificado abreviado	44.990,00€	1	44.990,00€	15.000,00	15.000,00	14.990,00	0,00	0,00	0,00
Accessibilité et adéquation à l'extérieur	Ouvert simplifié	161.790,00€	1	161.790,00€	53.930,00	53.930,00	53.930,00	0,00	0,00	0,00

10 - AJ CAMPRODON

Coût total : 294.671,00€

Dépenses de Personnel

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Technicien culture, tourisme	26.000,00€	12	60,00	15.600,00€	0,00	7.800,00	7.800,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses de bureau et administratifs

Total dépenses de bureau et administratifs	% Coûts personnelles totales	Total
Dépenses totales d'administration du personnel	15,00	2.340,00€

Dépenses de Déplacement et Hébergement

Déplacement et Hébergement	% Coûts personnelles totales	Total
Coûts totales de voyage et de déplacement du personnel	6,00	936,00€

Compétences et Services Externes

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conseil externe : préparation du projet	Paiement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	1.500,00€	1	1.500,00€	1.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseil externe : gestion du projet	Paiement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	5.800,00€	1	5.800,00€	0,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	800,00
Projet technique	Mineur	5.000,00€	1	5.000,00€	0,00	5.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestion/exécution du chantier et coordination de la santé et de la sécurité	Mineur	10.000,00€	1	10.000,00€	0,00	10.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Frais de équipements

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	duree d'amortissement (en mois)	duree d'amortissement projet (en mois)	% d'affectation	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Mobilier et équipement technologique Can Roig	Ouvert	36.300,00€	1	96	24	100,00	9.075,00€	0,00	1.815,00	1.815,00	1.815,00	1.815,00	1.815,00

Infrastructures et Travaux

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	P1	P2	P3	P4	P5	P6
					01/07/2024	02/01/2025	03/07/2025	04/01/2026	05/07/2026	01/01/2027
Réaménagement d'un étage du bâtiment Can Roig en centre culturel	Ouverte	244.420,00€	1	244.420,00€	0,00	48.884,00	48.884,00	48.884,00	48.884,00	48.884,00

11 - CORSAVY

Coût total : 191.442,10€

Dépenses de Personnel

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1	P2	P3	P4	P5	P6
						01/07/2024	02/01/2025	03/07/2025	04/01/2026	05/07/2026	01/01/2027
Secrétaire de Mairie/administration	39.500,00€	12	38,00	15.010,00€	0,00	7.505,00	7.505,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses de bureau et administratifs

Total dépenses de bureau et administratifs	% Coûts personnelles totales	Total
Dépenses totales d'administration du personnel	15,00	2.251,50€

Dépenses de Déplacement et Hébergement

Déplacement et Hébergement	% Coûts personnelles totales	Total
Coûts totales de voyage et de déplacement du personnel	6,00	900,60€

Compétences et Services Externes

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1	P2	P3	P4	P5	P6
						01/07/2024	02/01/2025	03/07/2025	04/01/2026	05/07/2026	01/01/2027
Conseil externe : préparation du projet	Paielement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	1.100,00€	1	1.100,00€	1.100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseil externe : gestion du projet	Paielement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	3.700,00€	1	3.700,00€	0,00	620,00	620,00	620,00	620,00	620,00	600,00
Prestation de l'Architecte du Patrimoine (maitre d'œuvre)	MAPA	12.480,00€	1	12.480,00€	0,00	12.480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Frais de equipements

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	duree d'amortissement (en mois)	duree d'amortissement projet (en mois)	% d'affectation	Total	P1	P2	P3	P4	P5	P6
								01/07/2024	02/01/2025	03/07/2025	04/01/2026	05/07/2026	01/01/2027

Infrastructures et Travaux

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	P1	P2	P3	P4	P5	P6
					01/07/2024	02/01/2025	03/07/2025	04/01/2026	05/07/2026	01/01/2027
Réhabilitation du bien	MAPA	156.000,00€	1	156.000,00€	100.000,00	56.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

12 - C MONTBOLO

Coût total : 70.834,12€

Dépenses de Personnel

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Agent technique	31.400,00€	12	48,00	15.072,00€	0,00	7.536,00	7.536,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses de bureau et administratifs

Total dépenses de bureau et administratifs	% Coûts personnelles totales	Total
Dépenses totales d'administration du personnel	15,00	2.260,80€

Dépenses de Déplacement et Hébergement

Déplacement et Hébergement	% Coûts personnelles totales	Total
Coûts totales de voyage et de déplacement du personnel	6,00	904,32€

Compétences et Services Externes

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conseil externe : préparation du projet	Païement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	360,00€	1	360,00€	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseil externe : gestion du projet	Païement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	1.300,00€	1	1.300,00€	0,00	215,00	215,00	215,00	215,00	215,00	225,00
Aménagement paysagé	Mineur	1.200,00€	1	1.200,00€	0,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
Nettoyage et entretien ruisseau	Mineur	1.392,00€	1	1.392,00€	0,00	232,00	232,00	232,00	232,00	232,00	232,00
Plantation	Mineur	1.440,00€	1	1.440,00€	0,00	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1	P2	P3	P4	P5	P6
						01/07/2024	02/01/2025	03/07/2025	04/01/2026	05/07/2026	01/01/2027
Enlèvement arbustes	Mineur	252,00€	1	252,00€	0,00	126,00	126,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mission d'accompagnement et de maîtrise d'œuvre	Mineur	17.275,00€	1	17.275,00€	0,00	8.700,00	8.575,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Établissement du plan des lieux, parcelles cadastrées	Mineur	2.657,00€	1	2.657,00€	0,00	1.330,00	1.327,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Frais de équipements

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	duree d'amortissement (en mois)	duree d'amortissement projet (en mois)	% d'affectation	Total	P1	P2	P3	P4	P5	P6
								01/07/2024	02/01/2025	03/07/2025	04/01/2026	05/07/2026	01/01/2027

Infrastructures et Travaux

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	P1	P2	P3	P4	P5	P6
					01/07/2024	02/01/2025	03/07/2025	04/01/2026	05/07/2026	01/01/2027
Rénovation de la placette	Mineur	13.500,00€	1	13.500,00€	2.250,00	2.250,00	2.250,00	2.250,00	2.250,00	2.250,00
Réalisation d'un mur de soutènement	Mineur	5.826,00€	1	5.826,00€	971,00	971,00	971,00	971,00	971,00	971,00
Réaffectations trottoir	Mineur	2.520,00€	1	2.520,00€	1.260,00	1.260,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mobilier urbain	Mineur	2.075,00€	1	2.075,00€	1.040,00	1.035,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Signalétique	Mineur	2.800,00€	1	2.800,00€	1.400,00	1.400,00	0,00	0,00	0,00	0,00

13 - CÉRET

Coût total : 326.896,57€

Dépenses de Personnel

Description de poste	Coût annuel	Mois	% d'affectation	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Architecte, technicien	44.620,00€	12	35,00	15.617,00€	0,00	7.800,00	7.817,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses de bureau et administratifs

Total dépenses de bureau et administratifs	% Coûts personnelles totales	Total
Dépenses totales d'administration du personnel	15,00	2.342,55€

Dépenses de Déplacement et Hébergement

Déplacement et Hébergement	% Coûts personnelles totales	Total
Coûts totales de voyage et de déplacement du personnel	6,00	937,02€

Compétences et Services Externes

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	Période Préparation	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Conseil externe : préparation du projet	Paiement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	1.700,00€	1	1.700,00€	1.700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseil externe : gestion du projet	Paiement sur facture conformément à l'accord commun de partage des coûts	6.300,00€	1	6.300,00€	0,00	1.050,00	1.050,00	1.050,00	1.050,00	1.050,00	1.050,00
Mission de Maitrise d'œuvre	Consultation <40 000€ HT	25.000,00€	1	25.000,00€	0,00	12.500,00	12.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Diagnostic et études	Consultation <40 000€ HT	10.000,00€	1	10.000,00€	0,00	5.000,00	5.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrôleur technique	Consultation <40 000€ HT	5.000,00€	1	5.000,00€	0,00	2.500,00	2.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Frais de equipements

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	duree d'amortissement (en mois)	duree d'amortissement projet (en mois)	% d'affectation	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
-------------	----------	---------------	------	---------------------------------	--	-----------------	-------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Infrastructures et Travaux

Description	Embauche	Coût unitaire	Uds.	Total	P1 01/07/2024	P2 02/01/2025	P3 03/07/2025	P4 04/01/2026	P5 05/07/2026	P6 01/01/2027
Remplacement gouttière et toiture	MAPA	28.800,00€	1	28.800,00€	7.200,00	7.200,00	7.200,00	7.200,00	0,00	0,00
Remplacement poutre et poteau terrasse	MAPA	3.620,00€	1	3.620,00€	905,00	905,00	905,00	905,00	0,00	0,00
Mise en place de placo (devis Causadias)	MAPA	25.373,00€	1	25.373,00€	6.340,00	6.340,00	6.340,00	6.353,00	0,00	0,00
Peinture	MAPA	4.556,00€	1	4.556,00€	1.139,00	1.139,00	1.139,00	1.139,00	0,00	0,00
Réhabilitation du plancher	MAPA	39.826,00€	1	39.826,00€	9.957,00	9.957,00	9.957,00	9.955,00	0,00	0,00
Remplacement des menuiseries	MAPA	45.625,00€	1	45.625,00€	11.400,00	11.400,00	11.400,00	11.425,00	0,00	0,00
Electricité	MAPA	33.200,00€	1	33.200,00€	8.300,00	8.300,00	8.300,00	8.300,00	0,00	0,00
Réfection des sols	MAPA	30.000,00€	1	30.000,00€	7.500,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00	0,00	0,00
Mise en place d'un réseau de chaleur	MAPA	49.000,00€	1	49.000,00€	12.250,00	12.250,00	12.250,00	12.250,00	0,00	0,00